

p DC

DC-

© Université de Provence
Service des Publications

Dépôt légal 3^{ème} Trimestre 1989

I.S.B.N - N° - 2 - 85399-209-8

G.A.R.S.
Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe

RECHERCHES
SUR
LE FRANÇAIS
PARLE

N° 9 - 1988

1989

Publications - Diffusion

UNIVERSITÉ DE PROVENCE
29, avenue Robert-Schuman - 13621 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

SOMMAIRE

	page
♦ Histoire	
Sonia BRANCA-ROSOFF, Christine GUIRAND, Nathalie SCHNEIDER, Les archives révolutionnaires de la région de Marseille : état d'une recherche sur l'orthographe des textes	9
Claude HAEZEBROUCK, L'insécurité linguistique des Français à travers le courrier des lecteurs de <i>La Croix</i> (1952-1982)	39
♦ Syntaxe	
Claire BLANCHE-BENVENISTE, Constructions verbales "en incise" et rection faible des verbes	53
Chu XIAO-QUAN, Examen de la structure des enchaînements des verbes modaux	75
Christine ROUGET, Le quantifieur quantifié : vers une sémantique primitive du comptage en français	87
♦ De la syntaxe à l'énoncé	
Mireille BILGER, Les réalisations en <i>et tout (ça)</i> à l'oral	97
José DEULOFEU, Les couplages de constructions verbales en français parlé : effet de cohésion discursive ou syntaxe de l'énoncé	111



LES ARCHIVES RÉVOLUTIONNAIRES DE LA RÉGION DE MARSEILLE :

ÉTAT D'UNE RECHERCHE SUR L'ORTHOGRAPHE DES TEXTES

1. L'ÉTABLISSEMENT DES TEXTES

1.1. LE CORPUS

Nous avons entrepris d'éditer des textes de la période révolutionnaire conservés aux archives de Marseille.

Nous cherchons ainsi à cerner ce qu'ont pu être les pratiques d'écriture des Français. Les discours jacobins sur la nécessité d'une langue nationale ont bien été analysés¹, mais nous savons finalement peu de choses sur la façon dont les simples citoyens qui ont vécu la Révolution ont effectivement utilisé le français. Les documents que nous interrogeons cherchent à éclairer cette question. Dans cet article, nous nous attacherons aux aspects techniques de l'écriture et plus précisément à la maîtrise de l'orthographe. La localisation de l'enquête au Sud pose aussi le problème de l'influence des parlers locaux sur le français des textes².

Notre début d'inventaire porte sur trois types de documents :

1. Pour une bibliographie assez complète sur la question, cf. les rubriques "Langue et révolution" et "Le jacobinisme linguistique" dans la bibliographie établie par J. Guilhaumou, 1988.

2. Cf. les travaux d'A. Brun et le recueil *La Question linguistique au Sud au moment de la Révolution française*, Lengas, Montpellier, Université Paul Valéry.

- ♦ Nous avons utilisé des procès-verbaux du comité de surveillance du petit bourg de Martigues³, assemblée chargée d'un rôle de police politique; les documents couvrent la période du 24 septembre 1793 au 17 septembre 1794 (1^{er} sans culottide an II). Grâce à un registre⁴, nous connaissons en partie l'origine sociale des citoyens qui participent au comité⁵. Il semble que l'éventail des professions ait été assez large : bien que comportant avant tout les notables de la ville, il va jusqu'à des éléments plus "populaires", *domestique*⁶ et *matelot*. Mais il n'est pas toujours facile de déterminer avec précision ce que signifie un nom de profession. Ainsi, lorsqu'on lit dans une séance que Bertier est *marin*, nous ne savons pas s'il s'agit d'un matelot ou d'un capitaine. Le niveau culturel, et donc le niveau social, des six secrétaires du comité est plus élevé que le niveau de l'ensemble du comité. C'est tout naturellement ceux qui savaient le mieux manier la plume qui ont rédigé les comptes rendus.
- ♦ Nous avons dépouillé des demandes de rémission de jacobins arrêtés lors de la répression qui suit l'émeute du 5 vendémiaire an III (24 septembre 1794) et des certificats de bonne conduite que leur ont délivrés les sections de Marseille. Ces documents sont d'origine urbaine. Ils posent un problème puisque l'identité des rédacteurs des pièces n'est pas signalée. Certaines lettres sont signées d'une croix : le prévenu était donc analphabète et nous pouvons penser qu'un professionnel de l'écriture a écrit pour lui; il en est de même pour d'autres textes qui ont une signature dont le tracé est très différent de l'écriture du corps de la lettre. Mais la plupart des lettres éditées par N. Schneider ont des signatures qui semblent correspondre à l'écriture du restant de la

3. En 1793, Martigues compte 6838 habitants, dont 1430 citoyens actifs (A.D.L. 380).

4. Un cahier conservé aux A.D. série L (pas de sous-cote) donne la liste des citoyens actifs.

5. Les recherches sont compliquées par l'absence fréquente de prénoms dans un bourg où vivent plusieurs Mandine ou Vidal; de plus, le registre ne mentionne pas tous les membres du comité. On trouve les noms de Dol Pierre (peut-être le Dol-fils des registres), matelot, Girault Louis, matelot; Gautier, commissaire ou administrateur provisoire ou directeur des douanes; Gassen, lieutenant de vaisseau ou capitaine du port de Martigues et/ou notable; Vidal, membre du Directoire ou sieur de Martigues; Bertrand, inspecteur des ponts et chaussées; Martin Jean-Joseph, administrateur du conseil. Dans le corps du texte, on identifie aussi un Bertier, marin.

6. Louis Ferrandy, domestique, est un des secrétaires du comité de surveillance. En principe pourtant, la loi écartait les domestiques, jugés trop dépendants des maîtres, de toute participation aux fonctions publiques.

lettre; nous n'avons pas d'instrument d'analyse immédiat permettant d'identifier le rédacteur et nous nous refusons à décider *a priori* que la normativité du style et du contenu suffisent pour assigner à ces textes une origine lettrée : les prévenus pourraient avoir suivi quelques années d'école et s'être formés dans les réunions politiques des sections⁷.

- Nous avons enfin utilisé des lettres privées parvenues aux autorités municipales de Marseille entre 1790 et 1816 et conservées dans un fonds non classé des archives. Elles sont plus disparates que les deux séries de textes précédemment évoqués.

Beaucoup de documents témoignent d'une bonne maîtrise de l'écrit, notamment les procès-verbaux ou les demandes de rémission; d'autres semblent plus rudimentaires, en particulier quelques-unes des lettres envoyées à titre privé. Presque tous les textes dont nous disposons sont soumis à des contraintes fortes qui ont pu faciliter l'apprentissage du style écrit : c'est évident lorsqu'il s'agit de pièces produites dans le cadre de l'appareil judiciaire, pour lesquelles le respect des procédures légales d'écriture est essentiel. Ainsi, les demandes d'élargissement des prisonniers de Vendémiaire respectent un modèle fixe, suivent une progression immuable, balisée par les verbes performatifs juridiques. Les procès-verbaux du comité de surveillance de Martigues manifestent également un souci permanent des formes d'enregistrement "valables" qui empruntent à la fois aux anciennes formules et au vocabulaire du nouveau droit. Enfin, même les lettres privées sont presque toujours adressées à des autorités et sont soumises aux modèles "juridiques et administratifs"⁸.

1.2. UN PARTI PRIS : LE RESPECT DE LA FORME

Ces manuscrits ont souvent été étudiés par les historiens mais, plus soucieux d'analyse de "contenu" que d'histoire de la langue, ces derniers⁹

7. De toutes façons, même si ce sont des "intermédiaires culturels", greffiers ou écrivains publics, qui ont tenu la plume, leur style contraste avec celui d'inculpés plus "lettrés", comme le montre la comparaison avec un deuxième groupe de lettres rédigées en l'an II par des prévenus accusés de fédéralisme. N. Schneider exploitera ces textes dans une recherche ultérieure.

8. Nous avons abordé dans d'autres publications le fonctionnement rhétorique de ces textes (S. Branca-Rosoff 1989 a et b).

9. Il y a bien sûr des paléographes mais le découpage en histoire ancienne, histoire contemporaine les cantonne dans l'étude des textes médiévaux dont la lecture

n'hésitent pas à modifier les énoncés qu'ils ont sous les yeux de façon à les rendre "lisibles". Un texte qui s'écarte du découpage "en mots" dont nous avons l'habitude, un manuscrit sans ponctuation ou dont le système de majuscules ne se laisse pas ramener à nos règles normatives, posent des problèmes aux lecteurs habitués à une graphie de type moderne. La tentation est grande également de corriger la syntaxe ou de standardiser la morphologie car l'accumulation des écarts risque de desservir les auteurs des textes en effarouchant le public. On comprend donc pourquoi les textes sont adaptés pour être accessibles aux profanes. Toute une gamme d'attitudes est d'ailleurs possible, depuis ceux qui retouchent peu comme J. Staes jusqu'à ceux qui, comme R. Balibar et D. Laporte (1974), recommandent des éditions conformes à l'idée qu'on peut se faire d'un français avancé, le français "national" idéal. J. Staes explique qu'il a cherché à respecter l'orthographe, mais qu'il a dû faire des exceptions :

— les mots coupés ou regroupés de façon fautive ont été regroupés ou coupés de façon correcte. (Par exemple *l'an droit* → *l'androit*; *chelui* → *ché lui*; *le tat* → *l'état*; *man voier* → *m'anvoier*, etc.);

— les *c* indiquant un son *s* et placés devant *a*, *o*, *u* ont été transcrits *ç*

— pour ce qui est de la ponctuation, le plus souvent inexistante ou très partielle, et de l'emploi des majuscules et minuscules initiales, nous avons adopté les usages actuels; notre attitude sur les trois points qui précèdent pourra paraître contestable mais, nous l'avons dit plus haut, il nous a paru indispensable de l'adopter pour assurer une bonne lisibilité du texte.

(J. Staes 1979, p. 175)

R. Balibar, parce qu'elle est désireuse de faire évoluer la norme du français actuel, orthographie systématiquement *Buletin des lois*, *arèté de la municipalité*, selon les recommandations de la Commission ministérielle d'études orthographiques, dite commission Beslais, dont les travaux ont été publiés en 1965, mais corrige ce qui serait reçu par les lecteurs du XX^e siècle, comme du français estropié. En effet, pour elle, il s'agit, à travers une sorte d'histoire romancée du français de 1789, de présenter l'image d'une coupure révolutionnaire dont nous devons assumer l'héritage en œuvrant dans le sens d'une rénovation démocratique de la norme. Évidemment des éditions qui gommant les particularismes sont inutilisables pour l'historien de la langue.

est réservée aux spécialistes. Rares sont les historiens de la période contemporaine intéressés par les problèmes de langue. Même s'ils y sont sensibles, l'absence d'un public suffisant les détourne d'un travail de reproduction fidèle. C'est ainsi que les Mémoires de Jacques Ménétra, un des seuls documents d'origine populaire datant du XVIII^e, ont été corrigées à la réédition. Sur l'ampleur de ces corrections, cf. J.-P. Seguin (1985).

Si l'on veut réfléchir sur les formes prises par les pratiques de la langue nationale, il faut donc reprendre le travail où F. Brunot l'avait laissé. Le tome X de *l'Histoire de la langue française* reproduisait en effet quelques exemples des formes authentiques des pièces d'archives¹⁰. Nous voulons rouvrir ce dossier, mettre à la disposition des chercheurs des textes fiables portant témoignage des pratiques d'écriture de la période révolutionnaire. Éditer ces pièces "au propre" n'est pas toujours facile. Nous avons dû lutter contre la tendance à la correction inconsciente que connaissent bien les transpositeurs du GARS. Dans notre cas, il s'agissait par exemple de noter fidèlement des graphies très différentes de nos habitudes, de respecter les usages des majuscules, des accents, ou de la ponctuation sans les moderniser.

Il est bon de remarquer cependant que les textes ne sont jamais des brouillons : on n'y trouve presque jamais de ratures matérielles et leur calligraphie est soignée.

Au stade actuel du travail, nous pouvons présenter quelques résultats mais il nous reste beaucoup de questions.

2. L'ORTHOGRAPHE

Nous avons considéré que dans un premier temps il valait mieux, lorsque c'était possible, assigner les particularités à des rédacteurs précis et qu'il ne fallait pas réunir tous les écarts dispersés dans les documents à notre disposition et les considérer globalement comme un témoignage de l'état de l'orthographe. En effet une des questions qui nous intéresse est de savoir si les évolutions politiques correspondent à des décalages dans la maîtrise des normes. À Martigues par exemple, les membres changent pendant l'année de fonctionnement du Comité de Surveillance. Le Comité, modéré au début de son exercice¹¹, prend progressivement des positions politiques plus violentes. Peut-on rapprocher ces changements de modifications convergentes dans les savoirs normatifs des scripteurs ?

10. H.L.F., X, 1, p. 303, 357. R. Balibar et D. Laporte (1974) critiquent d'ailleurs le travail de F. Brunot qu'ils accusent d'accentuer l'image (politiquement anachronique ?) des divisions linguistiques en classant les écarts sous des rubriques telles que "langue paysanne", "langue populaire", "provincialismes". Au système "marqué" de F. Brunot reconduisant le régime "d'apartheid linguistique" caractérisant l'ancien régime, R. Balibar oppose sa définition *a priori* d'un français national "tendanciellement commun à tous les citoyens" (R. Balibar et D. Laporte, p. 174) qui conduit, comme nous l'avons dit, à une réécriture des textes.

11. Après le 9 janvier, le comité se durcit.

Ou faut-il se borner à constater des variations individuelles importantes, mais non convergentes ? La seule façon de répondre est de faire un classement des documents. Chaque fois que les auteurs des pièces sont identifiables, nous avons donc fait figurer entre parenthèses leur nom.

Nous envisageons successivement les découpages en mots et la ponctuation; puis les graphies internes aux mots : système d'accentuation, orthographe d'usage y compris le problème d'une éventuelle influence de la prononciation; enfin l'accord du participe passé. Nous avons pratiqué une étude systématique des trois types que nous avons réédités.

2.1. DÉCOUPAGE EN MOTS

Nous savons bien que la notion de mot graphique ne correspond pas à un découpage de la chaîne sonore. La pratique du découpage en "mots" résulte d'une codification qui s'est progressivement installée dans l'écriture et F. Brunot (*H.L.F.* IV.I, pp. 151-167), reproduisant des lettres de Louis XIV et d'autres seigneurs du XVII^e, avait permis de constater à quel point c'était une zone de problèmes. L'étude de nos textes montre que nos rédacteurs ont globalement une bonne maîtrise des limites du mot.

Cependant, il y a des variations d'un sujet à l'autre. Chez certains, le mot présente l'aspect que nous lui connaissons; chez d'autres, les cas d'agglutinations ne portent guère que sur le défaut d'apostrophe, d'autres enfin — mais ils sont rares — découpent ou attachent de façon plus irrégulière.

2.1.1. Apostrophe

♦ *Lettres conservées à la police de Marseille*

lhonneur, limpatience, lheritier	
dune	
sinteresser, cest, jauré	
puisquelle	(I.1, religieuse d'Apt, 17/1/1790)
lAcueil	(I.3, Maire de Pertuis, 18 mars 1790)
Létat, Lunion	
sembarque	
quil, quils, quon, dautres	(II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)
darrêt	(II.5, Comité de Surveillance de Salon)
lordre	(II.10, Guillot d'Aubagne, an 2)

♦ *Demandes d'élargissement et attestations de bonne conduite*

Larondissement, Sil est coupable, Lexposant, rue daubagne, cest ... q'uïl	(p. XXII, Pasquier)
quelqun, quïl	(p. XXVI, Antoine Boyer, cordonnier)
quaprès	(p. XXIX, François Marion, ouvrier)
cest etre, lexecution	(p. XLIV, Victor Anglès, portefaix)
quïl	(p. XII, François Labie)
quïl (p. XLVIII, un secrétaire pour Antoine Olorigüe confiseur de quinze ans, qui ne sait pas écrire).	
il na jamais	(p. LXV, patriotes de Marseille)
il nat	(p. LIV, patriotes 2 ardt de Marseille)
linfame, naspirait	(p. LVIII, patriotes de Marseille)
avait pu lattirer	(p. LXXI, société populaire de Marseille)

♦ *Délibérations de Martigues*

Lagrement, Dune	(22 octobre)
quun, dégarement, quïls, quelle, quïls, ladmnistration, etc.	(23 octobre)

Ailleurs, les secrétaires de Martigues emploient presque toujours l'apostrophe, mais l'utilisent comme un diacritique sans faire de coupure entre les mots.

2.1.2. **Articles, prépositions, pronoms clitiques agglutinés**♦ *Lettres conservées à la police de Marseille*

— article :

Lavictoire (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

— pronom clitique :

sepaserait, jecroie, iletaler (pour *il est allé*)
(II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an2)

— préposition ou conjonction :

delUnion, ducourage, desaferneté, defrejus
(II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

♦ *Demandes d'élargissement et attestations de bonne conduite*

— pronom clitique :

Jenai; dans la même lettre on peut observer plusieurs graphies Jen ai
(p. XLI, Victor Anglès, portefaix)

— conjonction, préposition :

dememe (p. LII, Barthelemy Vion)
eliberté (p. LVI)

♦ *Délibérations de Martigues*

— préposition, conjonction :

Surquoi, Six ans devie (de vie), sandoute
(12 ventôse, p. 1-2, Gassen secrétaire)
au Moyen dequoy (23 octobre 93, Dol fils)
aegarer, porteusede, alapunition, quelaNommee, dela (loy), decette
commune, alaDite, dujourdhier, duFederalisme (Dol ?, p. 30)

2.1.3. Les découpages abusifs♦ *Demandes d'élargissement et attestations de bonne conduite*

depuis L'ors (p. XXXIII) :

première partie du nom séparée comme un article.

Les quatre exemples suivants proviennent de la même lettre du 3^e ardt
de Marseille :

a Rondissement, de Meurant, A vons (nous avons).

On remarquera que, dans chaque cas, le fragment “surdécoupé” existe
dans la langue comme mot graphique possible (ici article ou préposition).

♦ *Lettres envoyées à la police de Marseille*

sa pessantisses, lan ciens regime, des potte (= despotes), de Vent
(= devant) (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

Les secrétaires de Martigues se signalent par leur très bonne connaissance
du système. Leur notion de mot graphique est presque totalement con-
forme à l'usage des imprimeurs. Les demandes d'élargissement de
Marseille sont également assez normées : les écarts concernent presque
tous la non-réalisation de l'apostrophe. Dans les lettres de particuliers

enfin, la non-reconnaissance du mot graphique est surtout le fait du contrôleur de l'armée d'Italie. Mais même "aberrante", l'orthographe reste idéographique; elle obéit à une logique qui est celle de l'écriture et non à une maladroite transcription phonétique. Cette connaissance largement acquise d'une des principales conventions de l'écrit nous semble frappante et interdit d'envisager une initiation accélérée dans les institutions politiques par apprentissage "sur le tas".

2.2. L'ORTHOGRAPHE D'USAGE

Le XVIII^e siècle a été une époque de réforme du système des accents. Au cours du XVIII^e siècle, les typographes ont employé davantage l'accent aigu, introduit l'accent grave et usé largement du circonflexe (cf. F. Brunot, *H.L.F.* VI, 967-970). La confrontation des pratiques des "normalisateurs de langue" que sont les lexicographes et des usages des rédacteurs provençaux permet d'observer la lenteur de la diffusion des nouvelles normes.

2.2.1. L'accent aigu

Richelet, dans l'introduction qu'il avait rédigée pour son dictionnaire de 1690, réservait l'accent aigu aux e toniques :

L'accent aigu ´ se met d'ordinaire sur l'é masculin final.

Mais à partir de 1710, les rééditions de son dictionnaire systématisent l'accent sur les /e/ fermés situés à l'intérieur des mots. En 1740, l'Académie confirme la tendance, et désormais les dictionnaires accentuent pratiquement comme nous le faisons.

Pourtant, un sondage pratiqué dans les délibérations de Martigues montre que 70 ans plus tard, le groupe des secrétaires suit encore l'ancien usage.

A . L'accent aigu est assez souvent employé sur la dernière voyelle :

s'est presenté, procedé, comité, appelé, âgé, promené
(Gassen, secrétaire, 12, 13 ventôse an I, p. 5, 8)

— On peut cependant observer quelques omissions :

allie (pour allié).

B. L'accent est souvent absent pour les syllabes intérieures :

*declaration, déclarer, denontiation, denonçan, déposant, temoi-
niage, témoin, repondit, delit, prophetie, qu'elle etoit, reveries,
contrerevolution, predition, desirez.*

On peut opposer cet usage aux normes qu'indiquait le lexicographe Féraud dès 1761 :

*déclaration, déclarer, dénonciation, déposant, prophétie, rêverie,
révolution, témoin, témoignage.*

Dans le dictionnaire de Féraud, font encore exception *prediction* sans accent malgré *prédire* et *désirer*; le cas de *desirer* est un peu différent puisque la prononciation hésitait encore pour la première syllabe entre un e muet et un e fermé.

“On peut le prononcer indifféremment de ces deux manières”.

Tout en condamnant *desir*, l'Académie note toujours, en 1798, que

Plusieurs font muet, surtout dans la conversation, l'e de la première syllabe de ce mot et de ses dérivés; mais cette prononciation n'est pas régulière.

— Les secrétaires de Martigues emploient parfois l'accent sur la première syllabe :

*recevoir, nostredanne a prédi, en éttat (accent devant deux conson-
nes), véritable*

C. L'accent manque souvent sur la dernière syllabe, dans les groupes *ee, es* :

delivree, honores

— Mais Gassen écrit :

détaillés

D. L'usage de Gassen n'est pas stable. Le 12 ventôse, il écrit :

replicat, a déclaré

et le 13 :

réplicat, a declare

Ferrandy, secrétaire le 19 août 93¹², présente les mêmes tendances :

A. Dernière voyelle :

assemblé, délibéré, s'est présenté, délégué, comité, demandé, délibéré, signé, chargé.

mais :

force armée, envoyes

B. Syllabes intérieures :

étrangers, délibéré, requérir, requisition, délégué, départements, présenté, le cas présent, exécutif, Setant rendu, était, par écrit.

Ferrandy écrit *comite* sans accent bien que le *é* soit final et *réellement* avec accent. On relève donc des tendances archaïques et, d'autre part, même en s'attachant à des individus, on n'obtient pas de règles parfaitement homogènes.

2.2.2. Les circonflexes et les accents graves

A . L'accent circonflexe a été longtemps utilisé comme moyen de noter l'allongement d'une voyelle, en remplacement de l'ancienne notation par voyelle + consonne ou voyelle muette. Les participes passés en *û* ont ainsi été écrits avec un circonflexe destiné à remplacer l'ancienne graphie en *eu*. L'Académie de 1694 écrivait *vûe, reçû* ou *dû*. Restaut dénonce déjà cet usage en 1730 et l'Académie, dans l'édition de 1762, ne conserve le circonflexe étymologique que là où il permet de distinguer des significations (*il dut / il dû*).

Gassen écrit :

comparû, prevenû.

allant jusqu'à étendre, dans le cas de *prevenû*, un usage ancien à l'ensemble des finales en *û*.

Les demandes d'élargissements ont aussi cette graphie :

vû, sû, eû, pû, detenû, prevenû, reconû, connû.

12. Ferrandy emploie toujours le calendrier ancien : 19 8bre 1793 Lan 2 de La Repque fse.



Comme pour l'accent aigu, nos textes archaïsent.

B. Sur les voyelles autres que *û*, le circonflexe était employé pour marquer le timbre de la voyelle; mais il entra en compétition avec l'accent grave en train de pénétrer lentement dans l'usage. La tendance de l'Académie était donc de le restreindre aux cas où il prenait la place d'un *s*.

Les prévenus de Marseille n'emploient pas les graphies désuètes *e + s*; mais ils utilisent *e* non accentué :

arreté, arret, extreme, etre, prete, precheurs, meme

que l'on peut contraster avec l'orthographe recommandée par l'Académie en 1798 :

arrêté, arrêt, extrême, être, prête, prêchers, même

Inversement, ils écrivent, contrairement à l'usage de l'Académie :

mérité, mètre, tourrête, véritable

et sur *o* :

coôpéré, ventôse, trône (mais aussi *tronne*)

Ferrandy emploie :

étant (2 fois), *été* (6 fois mais aussi *été*), *être*, *arrêter*, huit heures du *mâtin*, *rhône*, *même*, *arrêt*, en *état* d'arrestation,

mais

le comité lui a demandé qu'il *donnat*
il a été fait une requisition à la municipalité pour nous procurer un exprés
qui *portat* à Marseille nos expéditions.

C. Le problème de l'emploi de l'accent grave est complexe car il est à la fois graphique et phonétique. Féraud (1761), qui note systématiquement la prononciation, considère qu'il y a en français quatre sortes de *e* : des *e* muets, des *e* fermés, des *e* ouverts et des *e* moyens.

(Des *e* fort ouverts qui sont) "suivis d'une *s* à la fin des mots, procès, après &c, [...] et des *e* pénultièmes, qui ont un son moyen, & qui sont suivis d'un *e* muet; nièce, remède, collègue, zèle, crème, cène, père"

(Féraud, 1761, Article ACCENT)

Ces *e*, moins ouverts que de nos jours, reçoivent un accent grave à partir de 1761. L'usage s'introduit lentement, bien qu'en 1787 le même Féraud parle d'une pratique devenue "universelle" depuis le milieu du siècle (cité dans L. Pasques, 1986, p. 6).

Nos scripteurs de Martigues, Gassen et Ferrandy, n'emploient l'accent grave que pour

d'après, après.

et, dans le cas de Gassen, pour le nom propre

jonquière.

Les autres mots

pere, frontiere, matiere, nos depeches ...

ne sont jamais accentués.

Ce sondage sur les pratiques d'accentuation a surtout mis en valeur la lenteur avec laquelle les normes nouvelles se sont imposées. Même dans un domaine "technique" comme l'est l'orthographe, nous ferons l'hypothèse qu'une innovation demande du temps et que l'examen sociolinguistique révèle une "mémoire" de la norme dont les états se retrouvent longtemps dans les pratiques des communautés concrètes. Il serait intéressant pour étayer cette idée d'élargir l'enquête à d'autres milieux sociaux.

2.2.3. Autres écarts graphiques

♦ *Délibérations de Martigues*

Pour donner une idée du contraste entre les secrétaires, nous avons relevé sur une tranche de 110 mots l'ensemble des écarts à la norme du temps. Le total varie entre 3 et 28, ce qui, sur une si petite quantité de texte, est significatif.

Le 12 ventôse (22 octobre 1793, p. 5), Gassen est secrétaire; sur 110 mots, il fait 10 fautes d'usage :

devan, nous à requis, denontiation, après, la hale (la halle), le cartier (quartier), la conversasion, il souheteret, replicat

Une dénonciation du 20 nivôse (9 janvier, p. 30) peut-être rédigée par Dol-fils, contient la série suivante de seize fautes pour les 110 mots examinés; sur un texte si petit, l'écart n'est pas négligeable.

- problèmes sur les consonnes doubles : metre, scelé, arrette (arrête),
Ettat (2 fois), qui ettoit, faite, laditte, invite, de suite, inutiles
- partisan, partisante¹³, incidieux, unanimement, lagean (l'agent) (16).

Lorsque Gassen, qui redevient secrétaire, assume le secrétariat de la période “radicale”, le nombre de fautes retombe évidemment. Quant à Mandine, secrétaire le 15 germinal an II (4 avril 1794), à un moment où l'on emprisonne beaucoup, il ne présente aucun écart, sinon :

recelé, révolutionnaire, éclaircissements, mure (mure discussion).

Il y a donc des orthographes, plus ou moins maîtrisées, sans que cette maîtrise corresponde à des positions politiques.

2.2.4. Hypothèse d'une influence de la prononciation

Il est toujours hasardeux d'interpréter des fautes d'orthographe comme reflétant des prononciations puisqu'il est impossible de départager, avec quelques exemples, ce qui est dû à l'influence de l'oral et ce qui résulte seulement d'un mauvais maniement du code orthographique (l'écart ne renvoyant alors qu'aux habitudes graphiques d'un scribe). Pour interpréter, il faut disposer d'un grand nombre de faits convergents ou recouper les façons d'écrire avec les remarques des lexicographes ou grammairiens de l'époque sur la prononciation. La classification provisoire présentée ici s'appuie sur les observations de F. Brunot (*H.L.F. X*, Livre premier, Phonétique) et de Thurot qui, eux-mêmes, ont utilisé les remarques d'observateurs puristes de l'époque. Nous avons confronté leur opinion à la transcription que Féraud indique toujours dans ses dictionnaires. Cette classification devrait être complétée par d'autres enquêtes du même type.

A. Les groupes de consonnes

— **ct final, graphié c, conformément à la prononciation en usage :**

Les simplifications orthographiques reflètent parfois la prononciation légitime; c'est le cas pour le mot *district* que Féraud recommande encore de prononcer *Dis-trik*, en précisant :

“le t ne se prononce jamais” (*Dictionnaire [sic] critique*, 1787)

¹³. Féraud hésitait même sur partisane : “Ce substantif n'a point de féminin. On ne dit pas partisane; M. Linguet l'a hasardé et je ne saurais l'en blâmer”.

distric pour district (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2; III.1, le Noble de la Côte d'Or, engagé volontaire, 2 Thermidor an 2)

Mais la plupart des autres exemples s'écartent des règles de prononciation données par Féraud. Nous savons cependant que la prononciation était en train d'évoluer, justement sous l'influence de l'orthographe. Féraud donne *santu-ère* dans son dictionnaire de 1761 et *sanktu-ère* dans celui de 1787.

— ct graphié t

♦ *Délibérations de Martigues*

preditions pour prédictions (Gassen, 12 ventôse an I, p. 5)
Féraud (1761) donne la transcription *Prédik-cion*

♦ *Lettres conservées à la police de Marseille*

effetuer pour effectuer (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2)
Féraud 1761, 1787 : Effectuer, prononcez le c.
vitoire pour victoire (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)
Féraud 1761, 1787 : vik-toâ-re
santuère pour sanctuaire
(Arnaud, société pop. de Mazargue, 23 thermidor an II)¹⁴
Féraud 1761 : santu-ère; 1787 : sanktu-ère.

— x graphié s

esposent pour exposent (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2)
leurs esposets (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2)
Féraud précise la prononciation en 1761 et 1787 : Ekspôzé.

— x graphié ss

n'existe → nessiste (II.5, comité de Surveillance de Salon, 1er thermidor an II)
Féraud 1761, 1787 : Egzisté

On mettra à part le cas de *unanimentement*

— mem graphié m

unanimement (Ferrandy, 19 août 93, 2 fois dans la même séance; 20 août 93; Dol, 22 octobre 93; Dol fils, 23 octobre 93).

14. Quelques mots plus loin le même rédacteur écrit *victoire*.

B. Prononciation du e

On trouve çà et là des graphies en é ou ai qui correspondent d'ailleurs à des prononciations méridionales bien attestées.

♦ *Délibérations de Martigues*

recevoir (Gassen, 12 ventôse, p. 5)
souhaitairai (Gassen, 13 ventôse, p. 7)

♦ *Demandes d'élargissement*

Représentants, Dépuis, vous rétracer (n° 11)

♦ *Lettres conservées à la police de Marseille*

raipaire pour repaire (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2)
elle se récommande (1790, F. Arnaud)
notre réssort, C'éla a été (II.10, Guillot d'Aubagne)
rédevables (X, 16, Balze de Nismes, an 3)
de mé rappéller (Arnaud, société pop. de Mazargue, 23 thermidor an II)
Eléver (Arnaud, société pop. de Mazargue, 23 thermidor an II)
Saluté et fraternité (Arnaud, société pop. de Mazargue, 23 thermidor an II)

Brunot (*H.L.F.* X, 93) a lui aussi relevé la fréquence de cette prononciation en *-ré* qu'il s'agisse ou non d'un préfixe.

C. Les alternances z/g, s/ch, slj, c/ch, slg

♦ *Délibérations de Martigues*

ils avoient zéré (géré) (Dol fils, 13 décembre 1792, p. 24)
a déclaré se conchacrer (Vidal, 19 ventôse, p. 40)
au bejoin (Vidal, 19 ventôse, p. 41)
delire atroche (Vidal, 19 ventôse, p. 41)

♦ *Lettres conservées à la police de Marseille*

— /j/ → /s/ graphié c et /z/ → /z/ graphié s

empaice pour empêche (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2)
loser pour loger (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2)
engagement pour engagements (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2)

— /z/ → /z/ graphié g

on na fugillie pour on a fusillé (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

— /s/ alterne avec /z/

- sa *pessantisses* pour s'appesantissent
 (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)
 prisonnier pour prisonniers
 (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)
 repose pour reposent
 (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

et inversement

- ce qui se *paserait* pour ce qui se passerait
 (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

♦ *Attestations de bonne conduite*

troisième Arondissement pour troisième (p. LVI)

Deux remarques s'imposent :

Ce relevé n'apprendra rien aux spécialistes de l'histoire de la prononciation; nous n'avons parlé d'influence de l'oral sur la transcription que là où l'existence de variantes phonétiques était indépendamment attestée. La recherche devra être complétée mais dans l'état actuel, force est de constater que seul un petit nombre de faits peut être attribué à la prononciation. C'est important pour le spécialiste de l'écriture. La graphie apparaît comme largement autonome, non assujettie à l'oralité.

Il suffit de confronter cette liste aux faits signalés par F. Brunot pour constater la diffusion assez grande des phénomènes qui y sont répertoriés. Pourtant, dans nos textes, chaque scribe semble avoir ses particularités. Vidal est, par exemple, le seul des secrétaires de Martigues à déformer systématiquement les constrictives mais il n'est pas un habitué de la réduction des groupes; Arnaud, de la société populaire de Mazargue, a une prédilection pour les *é*, mais ne manifeste pas de tendance à la réduction des groupes ou à la déformation des constrictives.

2.3. ACCORD DES PARTICIPES

L'accord du participe employé comme adjectif avec le nom auquel il se rapporte, et l'accord du participe employé avec l'auxiliaire *être* est imposé depuis longtemps par tous les grammairiens. L'accord du participe employé avec *avoir* pose en revanche un problème délicat de changement de norme. Jusqu'au dernier tiers du XVIII^e siècle, on considérait habituellement que lorsque le régime direct (le COD) était placé avant le

verbe, il y avait accord si ce participe était suivi d'une pause. Dans ce cas, la voyelle finale du participe suivie de *e*, *s* ou *es* était longue. Lorsque le participe était suivi d'un sujet inversé, d'un infinitif, d'un groupe syntaxique solidaire du groupe verbal, il restait invariable. Dans ce cas la voyelle finale du participe se prononçait comme une voyelle brève :

la justice que vos juges vous ont rendue

mais

la justice que vous ont rendu vos juges
les vertus que vous avez entendu louer.

Ces alternances, réglées par des considérations phonétiques, étaient fondées sur l'usage de la prononciation dans la bonne société. En 1754, le grammairien d'Olivet propose d'y substituer une règle "générale" ne prenant plus en compte que la fonction de l'élément préposé :

Si le participe est précédé du nom qu'il régit, il s'accorde avec lui en genre & en nombre".

Féraud (1761) se rallie à la position de d'Olivet d'autant plus volontiers qu'à son avis les considérations phonétiques ne permettent pas de régler les cas ambigus, tels que *c'est une ville que le commerce a rendu (rendue ?) puissante*.

"Dans la conversation des personnes qui parlent le mieux, il est difficile que l'oreille la plus attentive distingue parfaitement si l'on prononce rendu ou rendue, lorsqu'il n'y a point de repos entre le participe & l'adjectif suivant" (article PARTICIPE).

Nous pouvons donc mesurer la "modernité" de l'orthographe d'accord des rédacteurs et déterminer si leur emploi des participes reflète une prononciation réglée par l'opposition des longues et des brèves ou s'il s'appuie sur la règle "grammaticale" de l'abbé d'Olivet. Nous avons relevé tous les participes susceptibles de s'accorder (féminin, féminin pluriel et masculin pluriel) apparaissant dans les textes en indiquant chaque fois le contexte de façon à vérifier si la présence d'un sujet inversé ou d'une complémentation influait sur l'accord.

2.3.1. Participes employés comme adjectifs

♦ *Délibérations de Martigues*

ACCORD

faits ci après détaillés
laquelle requisition faite

(Gassen, 12 ventôse, p. 5)
(Ferrandy, 19 octobre, p. 12)

le citoyen ferrie [...] et le citoyen thiberge [...] envoyes par la convention
 (Ferrandy, 19 octobre, p. 12)
 la motion mise a la discussion (Ferrandy, 19 octobre, p. 13)
 Daprès la Denonce contenue ci Dernier (sans date, sans nom, p. 30)
 une citoyenne apellée françoise Silvestre animée (Vidal, 19 ventôse, p. 40)
 des tels propos tenus (Vidal, 19 ventôse, p. 40)
 une lettre des representants du peuple [...] aux autorités constituées adre-
 cées au comite (Vidal, 19 ventôse, p. 40)
 des deux temoins par lui indiqués (Bertrand, 7 messidor, p. 44)
 les menaçes et les injures proférées (Bertrand, 8 messidor, p. 45)
 les osties consacrées (Gassen, 22 germinal, p. 54)
 les nommés jean baptiste gide et dastre [...] dénoncés
 (Gassen, 18 thermidor, p. 69)

ABSENCE D'ACCORD

Ellargi citoyens (Dol-fils, 23 octobre, p. 22)

Ce seul cas d'absence d'accord concerne une antéposition du participe.

♦ *Demandes d'élargissement et attestations de bonne conduite*

signatures avouées (p. 6)
 lois émanées (p. 63)
 La Société populaire informée (p. 75)

♦ *Lettres envoyées à la police de Marseille*

Les lettres sont relativement brèves; il y a ici beaucoup moins d'exem-
 ples et les fautes sont nombreuses. Rien d'étonnant à cela puisque le texte
 qui contient des participes provient du contrôleur de l'armée d'Italie dont
 nous avons déjà repéré les difficultés. Celui qui écrit :

que nos haines sa pessantisses contre ceux qui voule lan ciens regime

ne règle pas mieux les délicats problèmes de l'accord du participe.

ACCORD

une femme [...] qui a d'enfans établis
 (I.7, femme détenue au corps de garde, 27 octobre 1790)
 Les dits vollontaire (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2)

ABSENCE D'ACCORD

aux nommé pierre olivier et Charles Brun
 (I.5, Guillaume vieux citoyen actif, 1790)
 ma fille nommé anne Dumoulin
 (IV.15, Dumoulin de Lyon, 14 pluviôse an III)
 toute ses eglise remplie de bled
 (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

2.3.2. Avec l'auxiliaire être

♦ *Délibérations de Martigues*

ACCORD

- lecture a été faite de ce rapport et il a été délibéré
(Ferrandy, 19 octobre, p. 13)
- la requisition a été remise par deux commissaires
(Ferrandy, 19 octobre, p. 14)
- les fonctions qui leur Seront Confiées (Dol, 22 du mois d'octobre, p. 18)
- son Epouse ayant ette interpelée de Dire vrai (Dol fils, 24 frimaire, p. 26)
- la Deliberation qui Fut prise à ce sujet (Dol fils, 20 Nivôs, p. 29)
- la seance a été levée et le président a signé (Gassen, 1 ventôse, p. 36)
- la seance a été ouverte a deux heures (Gassen, 3 ventôse, p. 36)
- tous autres qui pourroient être indiqués Seront assignés
(Vidal, 19 ventôse, p. 40)
- la seance a été levée a huit heures du soir et signée par le president
(Bertrand, 7 messidor, p. 44)
- ses reponses ont ete ecrites par le secretaire (Bertrand, 8 messidor, p. 45)
- les d. caudiere, Bouis [...] seront traduits demain a marseille et adressés a
l'accusateur (Mandine, 15 germinal an 2, p. 50)
- les volontaires qui avoient été levés pour marcher a paris
(Mandine, 15 germinal an 2, p. 50)
- la seance a été levée et le president a signé
(Mandine, 15 germinal an 2, p. 51)
- les mandats d'arret ont été expediés à l'officier de garde
(Gassen, 22 germinal, p. 57)
- plusieurs meme Sont enrollés dans des compagnies
(Gassen, 22 germinal, p. 57)
- les mandats seront envoiés par un gendarme (Gassen, 22 germinal, p. 58)
- les d. detenus seront transférés des demain (Gassen, 18 thermidor, p. 67)
- la municipalité sera invitée de donner les ordres
(Gassen, 18 thermidor, p. 68)
- gide et dastre sont prevenus d'etre les principaux auteurs
(Gassen, 18 thermidor, p. 68)
- les d. gide et dastre seront egalemt traduits a Salon
(Gassen, 18 thermidor, p. 68)
- la commission qui leur a été confiée (Gassen, 28 thermidor, p. 71)
- la reponse a été redigée de suite (...) elle a été unanimement approuvée et
signée de tous les membres (Gassen, 28 thermidor, p. 72)

ABSENCE D'ACCORD

- nous sommes soussigné
pdt SIBILLE GAUTIER VIDAL GIRAU pierre SIMON GASSEN sre¹⁵
(Gassen, 13 ventôse, p. 8)

Dol est capable d'accorder comme le montrent deux exemples :

¹⁵. Plusieurs ont signé, mais il n'y a qu'un secrétaire, Gassen.

son Epouse ayant été interpellée de Dire vrai (Dol fils, 24 frimaire, p. 26)
 la Délibération qui Fut prise à ce sujet (Dol fils, 20 Nivôse, p. 29)

Mais sa connaissance de la norme est fragile. En particulier, il n'a pas accordé quand il y avait inversion du sujet; il hésite sur l'identification du sujet le 21 nivôse : *les attributs* ou une *espèce de trophée* ?

les démarches qui ont été faites hier 23 frimaire (Dol fils, 24 frimaire, p. 26)
 Se sont présentés les citoyens Rolland et Magnan Membres (Dol fils, 20 Nivôse, p. 29)
 les attributs de liberté qui se trouvaient dans une espèce de trophée qui
 étaient placés sur la tribune (Dol fils, 21 Nivôse, p. 3)

Vidal a peut-être été gêné par la longueur du groupe sujet le 19 ventôse :

de tels propos tenus devant tous un public sont *faits* pour décourager
 (Vidal, p. 40)

Il échoue aussi sur le problème très classique de la reconnaissance d'un sujet impersonnel :

demande qu'il lui soit donné très promptement des renseignements
 (Vidal, 19 ventôse, p. 40)

♦ *Demandes d'élargissement et attestations de bonne conduite*

ACCORD

la lecture qui fut faite à la Convention (p. 1)
 Ils ont été enlevés de leurs Corps respectifs (p. 13)
 Les Citoyens [...] ont été enveloppés lors de l'attrouplement (p. 75)

ABSENCE D'ACCORD

Ils sont encore privés du plaisir de marcher (p. 13)
 Que l'innocence et la vertu soit compromise (p. 75)

♦ *Lettres envoyées à la police de Marseille*

ACCORD

après [...] être obligée de prendre (I.1, religieuse d'Apt 1790)

2.3.3. Avec l'auxiliaire avoir

ACCORD

On peut regrouper les formes selon le contexte de droite.

1) Participe en position finale

lesquels faits il a affirmé être tels qu'il les a déclarés et a signés
 (Sibille, 12 prairial, p. 8)

ayant entendu la lecture de ces deux lettres et les ayant méditées et attendu que l'agent national demande qu'il lui soit donnés ...

(Vidal, 19 ventôse, p. 40)

2) Participe + complément pris dans la rection du verbe

la requisition faite, deux de nous Lont remise au citoyen Bonhomme

(Ferrandy, 19 août, p. 12)

ABSENCE D'ACCORD

1) Participe en position finale

les quels faits le dit citoyen ville neuve a afiéré être tel qu'il les a déclaré

(Gassen, 12 ventôse, p. 5)

2) Participe suivi d'un complément dans la rection du verbe

plus de 200 cartes qu'on a otté à ces brigand (Dol fils, 21 Nivôse, p. 33)

Il y a peu d'exemples; mais ils nous orientent vers l'hypothèse d'une absence d'influence de la prononciation. La même complémentation en *a* entraînant l'accord pour Ferrandy et l'absence d'accord pour Dol-fils dont l'orthographe d'accord est moins sûre, comme le montrent ses erreurs du participe avec *être*, ainsi qu'un dernier exemple où il semble avoir accordé le participe avec le pronom *leur* :

le peuple Leur avoient *confiés* l'administration de la municipalité

(Dol fils, 23 du mois d'octobre, p. 21)

♦ *Lettres envoyées à la police de Marseille*

FAUTE D'ACCORD

la Promesse que vous m'avez *fait* (I.3, maire de Pertuis, 18 mars 1790)

la juste demande que nous avons *fait*

(I.3, maire de Pertuis, 18 mars 1790)

Nous ne professerons d'autres principes que ceux que vous nous avez toujours *connu*

(II.1, Jean Conte, lieutenant volontaire de Mazargue, 3 germinal an 2)

Il faut mettre à part les accords aberrants du contrôleur de l'armée d'Italie :

Vous devait avoir rien *vue* de mes lettres

(II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

Je les ay *veut* nos brave marins

(II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

♦ *Demandes d'élargissement et attestations de bonne conduite*

ACCORD

On les a *vus* à paris

(p. 6)

Des campagnes qu'il annonce avoir *faites* et dans lesquels y s'y est comporter (p. 11)
 La conduite vraiment républicaine qu'il a toujours *tenue* (p. 26)
 La justice qu'il a toujours *aimée* (p. 30)
 Les petits services que j'ai *rendus* à la République p. 36)

ABSENCE D'ACCORD

Des autres attestations qui lui ont été *Delivrée* par les brigadiers (p. 2)
 La Curiosité les avait *porté* au lieu de la foule (p. 6)
 La Necessité où il était de retirer le payement de viande qu'il avait *livré* à un Citoyen (p. 71)

2.3.4. Verbes pronominaux

les personnes qui ne Seraient pas *munis* de passeports (masculin pluriel.
 La faute vient peut-être du sens de personne) (Ferrandy, 19 août, p. 12)
 ils se Sont *présenté* à la municipalité (Dol, 22 du mois d'octobre, p. 18)
 ils se Sont encor *Reuni* au lieu de ses séances
 (Dol, 22 du Mois d'Octobre, p. 18)
 Se sont *assemblé* l'après-midi les membres
 (Dol fils, 23 du mois d'octobre, p. 22)
 lassemblée Settant *formée* il foula (Mandine, 21 Nivôse, p. 34)
 une citoyenne Se *permise* de dire en promenade
 (Vidal, 19 ventôse, p. 40)
 les prêtres ne se sont jamais *montrés* les amis de la revolution
 (Gassen, 22 germinal, p. 54)

Première constatation : on observe une diminution des réussites lorsqu'on passe des adjectifs à l'auxiliaire *être*, puis *avoir*, les verbes pronominaux formant une sous-classe particulièrement compliquée. Ceci fait penser que l'existence d'accords toujours audibles en provençal dans les mêmes constructions ne semble pas exercer d'influence décisive. Si les rédacteurs "traduisaient", ils pratiqueraient l'accord dans tous les cas. En fait, ils ont les mêmes difficultés que les francophones natifs; ils accordent donc plus difficilement ce qui met en jeu des règles complexes.

Il n'y a pas non plus d'indice d'une opposition longue/brève qui aurait dû entraîner l'absence d'accord dans la phrase

L'ont remise au citoyen Bonhomme.

et c'est bien ce que disait Féraud, un Méridional, affirmant que l'on n'entendait pas cette opposition. Mais nos données sont trop peu nombreuses et demandent à être complétées sur ce point.

À l'exception de quelques lettres de particuliers présentant des formes très défectueuses, on a affaire à des gens relativement instruits qui maîtrisent au moins en partie un des aspects les plus complexes de l'écriture du français.

3. LA PONCTUATION

3.1. UN ÉTAT DE NORME DIFFÉRENT : PAS DE PONCTUATION DANS LE DISCOURS DIRECT

Le discours direct n'est pas démarqué du discours introducteur par des signes de ponctuation, doubles points, guillemets ou même ponctuation forte; les prises de parole ne sont indiquées que par les verbes; dans le système de ponctuation classique du dictionnaire de l'Académie, les deux points servaient à marquer le milieu d'une période, l'endroit où l'on reprenait haleine en marquant une pause nette. À la même époque, l'usage des éditeurs est encore très variable. Dans l'*Abailard supposé ou le sentiment à l'épreuve* publié à Amsterdam en 1780, le discours direct s'insère sans marque :

Madame d'Olnange qui étoit la cause de son malheur en ressentoit toute l'amertume. Qu'ai-je fait, s'écria-t-elle, en laissant accoutumer nos cœurs à tant de biens dont la perte est horrible ?

En 1791, une édition bon marché des *Études de la Nature* de Bernardin de Saint Pierre ponctue de façon moderne :

Virginie attendrie disoit à Paul : "Oh, mon ami ! Jamais Dieu ne laisse un bienfait sans récompense" (*Étude de la Nature*, impr. de Monsieur, p. 34)

En 1820 encore, un roman de Florian, édité chez Renouard à Paris, *Gonzalve de Cordoue*, n'a aucun signe de démarcation du discours direct.

À Martigues, pendant la période révolutionnaire, les rédacteurs s'en tiennent à l'indication sémantique fournie par les verbes de parole :

♦ *Délibérations de Martigues*

alors le denonçan lui replicat quel âge avez-vous
le dit Cornand lui repondit 63 (12 ventôse I, p. 5)
et lui denonçant lapella encore et lui dit dou vient que vous navez pas de
cocarde et elle repondit je lai au côté (13 prairial an 2, p. 8)

Les changements d'interlocuteurs ne sont pas signalés par la ponctuation :

le dit ville-neuve disait j'ai soixante Six ans et le deposant moi je n'En ai
que Soixante (12 ventôse an I, p. 5)

Il n'y a pas non plus de point d'interrogation dans ces fragments de discours rapportés :

pourquoi donc nedesirez vous de ne vivres que jus'En mille sept cent
nonante neuf (12 ventôse an I, p. 5)
dou vient que vous navez pas decocarde (13 prairial an 2, p. 8)

♦ *Lettres conservées à la police de Marseille*

je les au fait crie vive la republique
(II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)
Vous avez arrêté le nommé jean codox Serrurier de notre commune Bonne
prise (II.5, comité de Surveillance de Salon, an 2)

3.2. DES PRATIQUES VARIÉES SELON LES LOCUTEURS :
LES VIRGULES ET LES POINTS

♦ *Délibérations de Martigues*

La virgule est souvent absente, surtout lorsqu'elle a une fonction parenthétique :

est compâru le citoyen louis cattelin marin de cette commune temoin appelé
(Gassen sec., 13 ventôse an I, p. 6)
Se sont présenté les citoyens Rolland et Magnan Membres du comité
deSurveillancedela Société populaire (s.n. de secrétaire, 20 nivôse, p. 29)

La virgule qui intervient à l'intérieur d'énumérations manque moins souvent

présents les citoiens vial president, gautier, vidal, giraud, sibille, bertrand,
simon et gassen secretaire tous membres du comité
(Gassen secrétaire, 1 ventôse an II, p. 36)

On peut opposer *vial président, gassen secrétaire, tous membres du comité*, sans virgule, aux démarcations à l'intérieur de la série.

Le point peut manquer lorsqu'il y a d'autres marques de démarcation, comme le passage à la ligne.

♦ *Lettres envoyées à la police de Marseille*

Les usages des rédacteurs sont extrêmement variés et révèlent ici aussi une maîtrise du code graphique beaucoup plus incertaine que celle que manifestent les secrétaires de Martigues ou les prévenus de Marseille. Certains n'emploient aucun signe de ponctuation et écrivent de façon

compacte à l'exception de l'en-tête; d'autres ignorent complètement la virgule, d'autres démarquent avec le point des groupes de mots sans que cela corresponde à une organisation quelconque sur le plan grammatical.

jeme fais encore l'honneur. de vous adresser la Presente. pour vous prier.
de réchef.davoir la Bonté. de nous faire avoir un peu de paille.

La ponctuation est certainement une des acquisitions les plus fragiles et les plus tardives.

3.2.2. Les majuscules

Les grammairiens présentent une doctrine relativement proche de nos usages avec une zone d'emploi bien définie et des extensions un peu floues. En 1761, Féraud écrit :

CAPITAL, ale [...]"

N.B. On appelle lettres capitales ou majuscules les grandes lettres. Elles se mettent toujours, 1° au commencement de chaque phrase; 2° à la tête des noms propres de Dieu, d'anges, d'hommes, de royaumes, provinces, villes, bourgs, mers, fleuves & rivières; 3° les noms de dignité & de qualités s'écrivent aussi avec des capitales, quand on en fait l'application à quelque sujet particulier, comme quand on dit Le Roi, c'est-à-dire le Roi de France, l'Empereur de la Chine, le Duc d'Orléans, le Prince de Conty, le Comte de Toulouse &c; 4° les majuscules se mettent au commencement des noms de tribunaux, d'arts, de sciences, de professions &c.

♦ *Délibérations de Martigues*

Nous avons noté l'absence fréquente de majuscule en début de paragraphe (cette remarque rejoint celle qui concerne l'omission du point lorsqu'il y a passage à la ligne).

landune de la republique [...], S'est présenté ...

(Gassen secrétaire, 12 ventôse 93, p. 5)

le dit citoyen ville neuve a dit que

(*idem*, 12 ventôse)

— Beaucoup de noms propres sont dépourvus de majuscules, par exemple la plupart des noms des membres du comité :

présents vial president, gautier, mandine, gassen, bertrand, pascalis,
maurel, vial

Mais lorsqu'on introduit un nouveau personnage à l'aide de la tournure juridique *la nommée*, *le dit*, le groupe peut porter une majuscule :

la Nommée pistoye, le Nommé louis puech;

(20 nivôse)

leDit paillet [à trois reprises] (21 nivôse)

— Certains mots “importants” ont une majuscule :

Delibération, Délibéré, Motion, Membre, Surveillance, République, au
Nom du comité (texte du 20 nivôse, p. 29)

et si l'on admet que le groupe porte la majuscule :

la Ditte petition, Les citoyens

D'autres graphies sont plus surprenantes :

— La majuscule apparaît comme une graphie initiale de mot; ainsi les *S* de la lettre du 20 nivôse (p. 29) sont toujours écrits avec majuscule en tête de mot :

Se Sont présenté, la Normmée pistoye Se presenta ou encore Sur le Bureau,
ont Signé, aceSujet, comite delaSociete (secrétaire Magnan)

— Il faut souligner l'extrême variété des habitudes; certains scribes emploient beaucoup de majuscules, d'autres peu.

CONCLUSION

Deux orientations de travail peuvent être dégagées de cette enquête.

a) l'évaluation du savoir des scribes

Variable selon les individus, il est globalement élevé. La plupart des textes témoignent d'une maîtrise assez grande, ils reflètent bien l'orthographe du temps y compris dans ses zones d'instabilité. Ceci conduit à supposer une alphabétisation dissociée de l'expérience révolutionnaire. Nos premiers résultats recoupent donc l'enquête de F. Furet et J. Ozouf (1977) qui montrait que les villes de la fin du XVIII^e siècle avaient connu une large alphabétisation masculine. Bien sûr, nos remarques sont à relativiser; il faudra examiner beaucoup d'autres textes. Il faudra surtout sortir de la ville et recueillir des textes de la campagne; les lettres de soldats constitueront un matériel privilégié pour l'enquête que nous pensons poursuivre dans les zones rurales.

b) La diffusion des normes

Un début de travail sur l'influence de la prononciation a montré surtout les difficultés de l'entreprise et les limites strictes à l'intérieur desquelles on peut expliquer un écart graphique par un trait de prononcia-

tion. Il est en revanche plus aisé de travailler sur les zones d'instabilité du système graphique. Nos "résultats" sont à considérer comme un simple programme de travail puisque le nombre des échantillons étudiés est limité; mais nous avons remarqué des convergences qui conduisent à s'intéresser aux rythmes de diffusion des nouvelles normes. Apparemment, les innovations dans le système d'accentuation ont atteint la région méridionale avec beaucoup de lenteur alors que la règle "syntaxique" d'accord du participe passé est déjà appliquée (même si elle comporte beaucoup de ratés). Nous pouvons résumer la situation dans le tableau ci-joint. Nous n'évoquerons que les textes de Martigues et de Marseille, la bigarrure des situations des rédacteurs privés rendant illusoire des conclusions générales.

	MARTIGUES	MARSEILLE
découpage en mots	moderne	moderne (sauf 3e ardt)
accents	usage assez ancien – aigu surtout sur e final – très peu d'usage du grave – circonflexe à la voyelle û finale	la même chose (plus archaïque pour
participes	règle de d'Olivet, pratiquée une fois sur deux	peu d'exemples
ponctuation du DD	usage traditionnel	pas d'exemples
majuscules	usages variables selon les scripteurs	la même chose

Des études ultérieures permettront de voir s'il s'agit de "tendances" générales, ou même régionales, ou si nous sommes renvoyés à des choix particuliers et aléatoires.

Sonia BRANCA-ROSOFF
Christine GUIRAND
Nathalie SCHNEIDER



BIBLIOGRAPHIE

- BALIBAR, Renée et LAPORTE, Dominique, 1974, *Le français national, politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution*, Paris, Hachette-Littérature.
- BESLAIS, A., 1966, *Rapport sur les modalités d'une simplification éventuelle de l'orthographe française*, élaboré par la Commission ministérielle d'études orthographiques sous la présidence de M. Beslais, Paris, Didier.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia, 1988, "Modèles rhétoriques à l'œuvre dans un corpus de français non conventionnel", Colloque *La Révolution française et les processus de socialisation de l'homme moderne*, Rouen, 13-16 octobre 1988.
- 1989, "Vue d'en bas : des écrits malhabiles pendant la période révolutionnaire", *Langage et Société*, Paris, MSH.
- BRUN, Auguste, 1927, *La Langue française en Provence, de Louis XIV au Félibrige*, Aix-en-Provence.
- BRUNOT, Ferdinand, rééd. 1967, *Histoire de la langue française*, tomes IV.I, IX et X, Paris, A. Colin.
- CATACH, Nina et GRUAZ, Claude, 1983, "La mise en place de l'accentuation moderne dans l'orthographe du français (1694-1762)", *Congrès de linguistique et de philologie romanes*, Aix-en-Provence.
- DOMERGUE, Urbain, 1796, *La Prononciation française déterminée par des signes invariables*, Paris.
- FÉRAUD, Jean-François, 1761, *Dictionnaire grammatical de la langue françoise contenant toutes les Règles de l'Orthographe, de la Prononciation, de la Prosodie, du Régime, de la Construction, &c. avec les Remarques & Observations des plus habiles Grammairiens*, Paris, Delalain.
- 1787-1788, *Dictionnaire critique de la langue française*, J. Mossy, Marseille.
- FURET, François et OZOUF, Jacques, 1977, *Lire et écrire, l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, éd. de Minuit.
- GUILHAUMOU, Jacques, 1988, "Langue et discours pendant la Révolution française", *Mots* n° 16, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- PASQUES, Liselotte, 1986, "La conception orthographique de Féraud du *Dictionnaire grammatical* (1761) au *Dictionnaire critique* (1787)", in *Autour de Féraud*, Paris, ENS, n° 29, p. 5-17.
- SEGUIN, Jean-Pierre, 1986, "Journal de ma vie de J.-L. Ménétra", *Mélanges de langue et de littérature française offerts à Pierre Larthomas*, ENS de Jeunes Filles, n° 26, p. 438-450.
- STAES, Jacques, 1979-1983, "Lettres de soldats béarnais de la Révolution et du Premier Empire", *Revue de Pau et du Béarn* n° 7, 1979, p. 173-189; n° 8, 1980, p. 151-165; n° 9, 1981, p. 135, 159; n° 10, 1982, p. 185, 199; n° 11, 1983, p. 153-166.
- THUROT, Charles, 1881-1883, rééd. 1966, *De la Prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle, d'après le témoignage des grammairiens*, Genève, Slatkine Reprints.

**L'INSÉCURITÉ LINGUISTIQUE
DES FRANÇAIS
À TRAVERS LE COURRIER
DES LECTEURS DE *LA CROIX*
(1952-1982)**

Dans cette étude, portant sur le courrier des lecteurs adressé de 1952 à 1982 au chroniqueur de langue du journal *La Croix*, j'aimerais montrer ce que sont les préoccupations linguistiques des Français. Les chroniques de langue sont en effet le seul lieu où des non-spécialistes peuvent s'exprimer avec l'assurance d'être reconnus comme des interlocuteurs. Spontané, anonyme si les correspondants le désirent, le courrier des lecteurs représente un discours sur la langue plus authentique que celui qu'induisent les enquêtes ou les questionnaires. Enfin, le volume de lettres reçues à *La Croix*, 3000 environ, permet une analyse quantitative des attitudes linguistiques des correspondants, à travers les questions et les thèmes abordés.

I. LE CHRONIQUEUR ET SES LECTEURS

♦ **UNE RELATION DIFFICILE**

Dans le dialogue entre le chroniqueur et ses lecteurs, ce sont ces derniers qui mènent le jeu. En amont, ils sollicitent le chroniqueur, déterminant la plupart des sujets abordés. En aval, ils contestent, interrogent, discutent ce qui a été écrit. La constance de leurs préoccupations explique que les chroniques de langue de tous les journaux aient si souvent ressassé les mêmes thèmes, engendrant d'ailleurs la lassitude du chroniqueur :

Félicien Mars, chroniqueur de *La Croix*, définit ironiquement son rôle :

Rassurer des lecteurs hantés par la peur des fautes, et toujours exposés à céder aux délices ambiguës de la comptabilité dans la culpabilité.

(chronique du 01.2.76)

♦ FÉLICIEN MARS¹

La personnalité de Félicien Mars mérite qu'on s'y arrête. Ni homme de lettres, ni linguiste comme la plupart de ses confrères, Félicien Mars est docteur en théologie et professeur de lettres classiques. Lorsqu'il prend, en 1952, la succession de son ami Paul Cazin à la rubrique de langue de *La Croix*, son expérience d'enseignant et *Le Bon Usage* de Grevisse constituent son seul bagage. Cependant, au fil des chroniques, le discours de Félicien Mars s'enrichit. Il se forge une culture variée et étendue, faisant de lui

un vieux renard engraisé par la lecture d'ouvrages linguistiques.

(chronique du 17.06.73)

Enthousiasmé par la découverte de Gustave Guillaume — “le linguiste le plus génial que la France ait jamais connu” (chronique du 24.05.70) —, il sera dès lors un guillaumien convaincu, auteur de chroniques remarquables sur le verbe ou sur la langue et le discours². Cependant, il faut bien satisfaire le lecteur et répondre aux questions récurrentes sur les difficultés traditionnelles.

♦ LES CORRESPONDANTS

La Croix est un quotidien catholique à diffusion nationale. Les correspondants écrivent de la France entière, même si près d'un quart du courrier provient de la région parisienne. Les hommes constituent 80% des correspondants. Leur appartenance socio-professionnelle ne nous est connue que dans 50% des cas. On ne s'étonnera pas de trouver des prêtres, des enseignants, des médecins, des officiers, des cadres ... bref des personnes auxquelles la société reconnaît un niveau culturel certain.

1. Félicien MARS est le pseudonyme de Gaëtan MONFET.

2. F. Mars a fait don au GARS de la collection complète de ses rubriques et du courrier des lecteurs.

II. LES PRÉOCCUPATIONS DES CORRESPONDANTS

♦ QUELLE LANGUE LES INTÉRESSE ?

L'expression écrite cesse d'être un point de référence et l'ensemble paraît se dégrader d'une manière lamentable.

Cette remarque navrée d'un correspondant exprime bien l'importance que les lecteurs de F. Mars attachent à l'écrit. 62% des lettres ne portent que sur l'écrit, et même celles qui portent sur l'oral envisagent le plus souvent la langue parlée dans son rapport à l'écrit :

- les questions sur la prononciation sont posées par rapport à l'orthographe
- l'écrit sert de référence à la qualité de l'oral.

Un lecteur va jusqu'à parler de "fautes d'orthographe, même en parlant".

♦ LA LANGUE DE LA PRESSE

L'écrit est d'abord celui de la presse : seuls 12% des correspondants s'intéressent à leurs propres productions ou à celles de leur entourage. Près de 35% des lettres concernent la langue de la presse. Les fautes nombreuses que suscite le mode de fabrication des journaux peuvent partiellement justifier cet intérêt. Mais la taille de la rubrique nous semble aussi s'expliquer par le rôle que jouent les journaux : dans l'esprit des correspondants, ils incarnent désormais l'écriture. On doit confronter les 35% de questions sur la presse aux 6% de relevés sur l'écriture littéraire, au chiffre infime des références aux manuels scolaires et à l'absence totale des grammaires pour adultes. Évidemment, on pourrait conclure qu'il n'y a pas de remise en question des normes scolaires; mais il n'y a pas plus de références positives à ces "autorités". Le journaliste, même contesté, est une référence disponible alors que les Français ne semblent pas consulter souvent leurs grammaires !

Enfin, la proportion d'occurrences concernant l'écrit reste stable entre 1952 et 1982. Dans ce domaine, les représentations n'évoluent pas.

♦ LES RUBRIQUES

1. Le lexique

Avec 45% des occurrences, il vient en tête des préoccupations des correspondants. On peut opposer la curiosité des uns, leur demande de renseignements sémantiques ou étymologiques, au désir des autres d'être rassurés sur l'emploi "correct" du lexique.

L'intérêt pour la néologie est faible. Même en 1964, date de parution de *Parlez-vous franglais* d'Étiemble, et bien que le chroniqueur s'intéresse au problème et y consacre des chroniques, il y a peu de questions sur les anglicismes. S'agit-il d'une querelle de spécialistes, étrangère aux préoccupations linguistiques des utilisateurs de la langue ?

2. La syntaxe et la morpho-syntaxe

Ces rubriques constituent 35% des questions.

— Les correspondants s'intéressent surtout aux accords graphiques :

Une exposition comme vous n'en avez jamais vue : le participe me paraît fautif. Pourriez-vous donner des règles.

Certaines âmes tels (ou telles ?) des oiseaux : quelle est la plus justifiée manière d'écrire ?

Elle s'est laissée tomber du haut de la Tour Eiffel : la règle à suivre est-elle celle du verbe réfléchi, ou celle du participe passé suivi d'un infinitif ?

— Les correspondants refusent les tolérances :

Je me range dans la catégorie de ceux qui boudent les tolérances, non par purisme, mais par souci d'acuité pour l'esprit.

— Ils refusent ce qu'ils ne peuvent analyser :

Une réforme que je pense qui sera efficace : avant même de tenter cette impossible analyse, le moins instruit des lecteurs sent bien combien cette phrase est incorrecte.

— Les constructions ambiguës les inquiètent :

L'accumulation des négations rend parfois la pensée difficile à saisir parce qu'il faut les compter.

— Le verbe, enfin, est au centre des préoccupations, qu'il s'agisse des formes verbales, des auxiliaires, du passif, du passé surcomposé, mais aussi des valences verbales :

Vêtement prêts à porter : formule incorrecte, il faudrait employer le passif, le français n'a pas le sens du passif.

Je me rappelle fort bien de cette partie ... Comment se fait-il que tant de gens instruits et de journalistes chevronnés fassent des fautes pareilles, ignorant que *se rappeler* demande un complément direct ?

J'ai vu à deux reprises dans la presse, qui n'est certes pas un maître pour le bien parler, que le verbe *augurer* était employé intransitivement. Ne doit-on pas dire *augurer l'avenir* ?

3. La question de la graphie

Elle représente environ 5% des occurrences dont à peine 1/4 pour la réforme de l'orthographe. Les travaux de la Commission Beslais commencent en 1961, le projet Thimonnier date de 1971. Là encore, ces "débat de spécialistes n'éveillent guère d'écho chez les usagers.

Peu de lettres s'interrogent sur l'orthographe d'usage : les dictionnaires sont sans doute utilisés et considérés comme satisfaisants dans ce domaine, alors même qu'ils ne "suffisent" pas sur le plan sémantique. Les correspondants s'inquiètent davantage de la ponctuation et des majuscules (près de la moitié des questions sur la graphie).

4. La prononciation

Cette rubrique concerne 8% des lettres, et les questions sont souvent posées par rapport à l'orthographe. On peut faire une mention spéciale des questions sur les liaisons : les liaisons non obligatoires ne sont-elles pas un signe de distinction sociale ?

En revanche, il n'y a pas de lettre qui se préoccupe des accents régionaux.

5. Le style

3,5% des lettres seulement s'intéressent à cet aspect. Même lorsque le correspondant est capable de les analyser, les lourdeurs, les tournures maladroites ne donnent guère lieu à commentaires.

III. POURQUOI ÉCRIVENT-ILS ?

Plus de 60% des lettres font référence à la norme, tandis que 37,5% expriment des motivations "linguistiques" et ces tendances puristes s'accroissent au fil des années. Le tableau I précise cette répartition :

MOTIVATIONS	ANNÉES							Courrier non daté
	1952 à 1954	1955 à 1959	1960 à 1964	1965 à 1969	1970 à 1984	1975 à 1979	1980 à 1982	
MOTIVATIONS = NORMATIVES								
Interrogation sur la norme	108	89	106	90	73	61	7	30
Défense de la norme	30	28	22	22	5	9	2	—
Pointage de "fautes"	60	65	92	63	39	51	25	13
Discussion sur la norme	24	16	25	54	29	29	3	4
Pureté de la langue	7	8	8	3	—	—	3	—
Total / période	229	206	253	232	146	150	37	47
Total des occurrences de la période	441	347	448	387	236	239	57	81
MOTIVATIONS = LINGUISTIQUES								
Exposit des faits de langue	66	38	69	28	13	14	4	9
Propositions ou discussions	43	28	67	59	49	41	5	12
Réponses argumentées à F. Mars	44	17	17	1	—	5	—	—
Total / période	153	83	153	88	62	60	9	21
Questions : lexique	30	27	14	24	11	16	2	7
Étymologie	14	8	6	11	3	3	2	3
Syntaxe	3	14	4	3	2	1	2	1
Total / période	47	49	24	38	16	20	6	11
Demande de bibliographie	—	—	—	5	3	2	—	1

Le tableau a été établi à partir des motifs "conscients" des rédacteurs; il fait apparaître la part importante des préoccupations normatives et le rôle du chroniqueur que l'on traite en "directeur des consciences linguistiques"³. Cependant, le souci normatif va bien au-delà; nous pouvons saisir le pouvoir qu'il exerce sur les Français en analysant les associations lexicales fréquentes où s'expriment leurs conceptions de la norme.

IV. ÉTUDE QUALITATIVE DU COURRIER

J'ai relevé dans l'ensemble des lettres les contextes les plus fréquents de mots significatifs comme *règle*, *faute* ou *charabia*; d'après ces relevés, on voit que la règle linguistique reçoit plusieurs séries de qualificatifs qui en éclairent les différentes acceptions. Dans l'idéal, elle doit être *simple*, *précise*, *rigoureuse*; mais, dans les usages, elle est régulièrement *violée*. Mieux que les argumentations des correspondants, ces simples associations révèlent les points de fixation de leurs inquiétudes. Je propose, dans un deuxième temps, un regroupement par thèmes qui complète cet inventaire de l'inconscient linguistique des correspondants.

IV.1. ÉTUDE DES CONTEXTES D'EMPLOI DES TERMES LES PLUS SOUVENT RENCONTRÉS

A. LE MOT *RÈGLE*

a) Adjectifs employés

simple	fixe
précise	générale
rigoureuse	commune
	autre
subtile	nouvelle
suprêmes	périmée
divines	
violée	
violée de façon beaucoup moins logique	

3. Selon le mot de Jacques Cellard.

b) Règles sur ?

un point
différentes constructions
d'accord du participe passé
l'énoncé graphique et oral des noms de voies publiques
la grammaire

le bien-dire
le beau langage
le vrai langage.

c) La règle

a cours
change
préside à
passe avant
s'apparente à

d) Les "rôles" (actants)

j' | apprends
| applique
dois-je | abandonner ?

Ils | en prennent à leur aise.

Grevisse | donne
le chroniqueur | donne
un grammairien | formule

Le rapport grammatical des éléments de la phrase | fonde
l'emploi fréquent | crée
l'usage | doit faire
les opinions | remplacent les absences de règles.

- e) Règles d'usage = tolérance
Règle suprême = usage des gens cultivés

B. LE MOT FAUTE**a) Adjectifs employés**

vraie

habituelle

grosse

courante
usuelle

grossière	généralement commise
	généralisée
grave	très fréquente
choquante	extrêmement fréquente
d'autant plus choquante que ...	multiples
	trop de
= vulgarité	
= prétention collective	
= non-sens	jolie

b) Fautes contre

— la concordance des temps	
— le Français	
— le pur français	<i>DE</i>
	— d'orthographe même en parlant
	— de français
	— de langue française

c) Ce qui est faute

écrire (une telle phrase)	
employer	la confusion de
	enfreindre une loi

d) Les actants

je		tiens pour	
		trouve	
		relève	
		souffre de	
		crains de faire	
		(On	dit sans)
des jeunes pas incultes		font	
tant de gens instruits		<i>font</i>	
les meilleures plumes		commentent	
même les gens cultivés			
la plume de journalistes pressés			
la plupart des bons auteurs contemporains			
l'oreille		s'habitue à	
ils		apprennent leurs	
les enfants		comprennent leurs	
l'usage		admet	
la R.A.T.P.		tolère	
la généralisation		ne légitime pas.	

la faute			est		courante
			devient		usuelle
			se répand		
			se multiplie		fatalement
la faute de langage			décèle		une faute de français
		m'	exaspère.		

C. LE MOT *ABUS*

a) Les caractérisations

L'abus est de plus en plus fréquent
 ont tendance à se généraliser
 fait fureur
 horripile.

b) Abus

= mésusage
 = signe d'appauvrissement de la langue

c) Abus

du mot ...
 de la reduplication de ...
 de ... employé pour ...
 du verbe ...
 du participe présent
 dans l'utilisation des clichés

d) Les "rôles"

je | trouve que c'est un abus
 l'abus m' | horripile ?
 vous | stigmatisez.

D. LE MOT *CHARABIA*

a) Les caractérisations

publicitaire
 anglo-américain
 élémentaire
 d'où les nuances sont exclues
 désarticulé
 pour cerveaux sous-développés

b) Ce qui est un *charabia*

l'expression "battre son ..."
 les anglicismes
 l'anglomanie

c) Les actants

La Croix nous inonde de ...
 la radio fait entendre du ...
 il faut lutter contre
 il faut nous débarrasser
 le charabia des clercs n'aide pas au royaume de Dieu

IV.2. LES INQUIÉTUDES DES LECTEURS

Comme on le voit, le discours des correspondants n'est pas un discours serein; le lexique employé traduit une inquiétude agressive, formulée en termes d'excès. Il a paru intéressant d'en faire un relevé et de le regrouper par champs notionnels.

♦ **Le lexique de la justice; il a une haute fréquence**

alerter qui de droit
 légitimer
 pas droit de cité
 loi
 enfreindre impunément
 litige
 verdict
 fulminer une condamnation
 il récidive
 droit d'arbitrage
 procès sémantique
 outrage

♦ **Il est souvent fait référence à la morale et à la religion :**

scandaleux
 dévergondage général
 vicieux, vicieuse
 corruption
 me tentent ... succomber
 décadence
 déchéance
 relâchement

hérésie linguistique
accuser d'idolâtrie
stigmatiser
permutation des valeurs morales
grâce d'état
consécration suprême

♦ **Le vocabulaire excessif et violent,
rapporté à l'attitude des correspondants :**

angoisse
révolte
cris d'horreur
horrifier
exaspérer
faire hurler
m'a hérissé
hurler de désespoir
c'est à désespérer
me terrifie

♦ **Les métaphores guerrières abondent :**

lutte
conflit (de prépositions)
braver (la syntaxe)
menacer
volontaires pour sa défense
ennemis
bras vengeur
pourfendre
heurt (de deux métaphores)
crimes (épargnez-nous)
pénétration anglo-saxonne
limiter l'invasion
ennemi numéro un
barbare
partir en guerre
criminel
forteresse inattaquable
massacrée
invasion qui menace
cramponnons-nous
le péril serait écarté !

♦ **Le lexique de la maladie est important :**

erreur contagieuse, contagion
 incurable
 prurit
 me rendent malade
 je souffre
 souffrir en silence
 épidémie
 malaise
 évolution fatale
 la maladie n'épargne personne.

♦ **Le thème de "l'anormal" nous mène aux monstres :**

monstre
 anormal
 grammaire contre nature
 mots dénaturés
 union incestueuse du grec et du latin
 nouveau-né mal conformé
 affreux bâtard
 viscosité verbale
 charabia désarticulé

♦ **Enfin, le thème de "tout s'écroule" :**

débâcle
 catastrophe
 un vrai raz de marée
 signe avant-coureur de la fin du monde.

Les correspondants de Félicien Mars représentaient un échantillon partiel des Français : celui des classes supérieures éduquées. Mais leur inquiétude était sans doute représentative de celle de l'ensemble des Français. Comment comprendre leur si grande insécurité, qui se montre à travers l'agressivité du vocabulaire ?

On pourrait avancer quelques raisons : les dictionnaires sont toujours en retard sur l'usage; les grammaires et autres ouvrages de vulgarisation manquent de clarté et sont peu utilisables; il n'existe plus de modèle littéraire de référence. Rien n'assure de repères; les chroniqueurs de langue étaient donc sommés de se prononcer sur la norme puriste dans laquelle les correspondants semblent chercher refuge, refusant "la liberté de choix contenue dans les potentialités de notre langue"⁴. N'a-t-on pas

4. F. MARS, chronique du 12.08.73.

vu, ces dernières années, quand les chroniques de langue des journaux ont évolué vers un travail de vulgarisation linguistique, les championnats d'orthographe de Bernard Pivot prendre en quelque sorte le relais et connaître un succès populaire frappant ?

Claude HAEZEBROUCK



CONSTRUCTIONS VERBALES “EN INCISE” ET RECTION FAIBLE DES VERBES

Les constructions “en incise” ont surtout été étudiées en tant que particularités des verbes de “discours direct”. Ces verbes peuvent se placer linéairement avant le “discours”,

1. Il m'a dit : “je viens”

ou après, avec une intonation particulière d'incise,

2. “Je viens”, il m'a dit (m'a-t-il dit).

Les deux constructions ne sont pas équivalentes; l'incise ne diffère pas de l'autre seulement par un changement linéaire dans l'ordre des constituants; elle a des restrictions de modalités très particulières qui en font une tournure uniquement assertive. Dans les deux constructions, un verbe comme “dire” semble avoir un statut spécial, qui n'est pas celui d'un verbe recteur plein, comme il l'aurait avec une “que-phrasé” : “il m'a dit qu'il viendrait”.

On retrouve les deux constructions, avec des particularités semblables, pour une classe de verbes apparemment différents, par exemple “je crois bien” dans 3 et 4 :

3. je crois bien que c'était jeudi
4. c'était jeudi, je crois bien.

Je propose d'appeler “recteurs faibles” les verbes de ce type (que Cornulier 1978 appelait “d'incise progressive”).

Avec la construction en incise (2 et 4), le verbe “dire” et le verbe “croire” se trouvent dans une situation linéaire et intonative proche de

celle que nous avons identifiée pour les dispositifs binarisés¹, comme en 6 :

5. elle avait des trésors
6. des trésors elle avait.

Il est intéressant d'examiner les relations entre ces trois couples de constructions. Cette confrontation peut aider à dégager un statut syntaxique pour les verbes de discours directs et les recteurs faibles, qui nous ont souvent embarrassés dans les analyses de productions orales².

1. L'INCISE DES DISCOURS DIRECTS

1.1. LA PLACE DES CONSTITUANTS

Je prendrai pour exemple uniquement des énoncés qui comportent, dans le discours direct, des constructions verbales, comme dans :

7. le comptable m'a dit : "il faut savoir combien ils veulent"
(Maçon, 20, 3)

Il y a incise quand le groupe "sujet + dire" se met après le syntagme qui lui sert apparemment de complément :

8. "Il faut savoir combien ils veulent", le comptable m'a dit,

ou à l'intérieur de ce syntagme complément :

9. "Il faut savoir", m'a dit le comptable, "combien ils veulent".

Le sujet peut être indifféremment antéposé ou postposé au verbe, qu'il soit un pronom clitique ("dit-il") ou un syntagme nominal ("dit le comptable"). À partir d'un exemple comme :

10. "J'en suis donc à quatorze leçons", il me dit (II, 229, 16),

on peut donc prévoir quatre réalisations pour le sujet :

1. Le dispositif binarisé a été présenté dans Blanche-Benveniste et alii, 1984, p. 147.

2. J'ai décidé de transcrire ici les exemples de français parlé avec une ponctuation conventionnelle. Nous ne le faisons jamais dans les transcriptions des corpus du GARS, et nous avons expliqué pourquoi, en particulier dans Blanche-Benveniste et Jeanjean, 1986, pp. 138-143. Il m'a semblé que pour étudier les phénomènes apparentés au discours direct, et particulièrement pour des exemples comme 22 : *elle me le disait son "moi c'est moi"*, je créerais une difficulté de lecture supplémentaire si j'omettais les guillemets : *elle me le disait son moi c'est moi*. Les guillemets ont entraîné le reste de la ponctuation.

11. j'en suis donc il me dit à 14 leçons
 cet ami me dit
 me dit-il
 me dit cet ami

La postposition du sujet (pronom et syntagme nominal) est beaucoup plus fréquente qu'on ne le croirait dans les productions de français parlé (cf. P. Cappeau³). En voici un exemple :

12. "je tuerai un membre de sa famille", entend l'un (Tschar 10, 10).

1.2. LE STATUT DE VERBE RECTEUR

Nous avons utilisé, pour les autres types de verbes, le critère du recours aux pronoms : pour vérifier si un verbe régit une séquence qui pourrait être son complément, nous avons regardé si cette séquence pouvait être équivalente à des pronoms. Le critère est facile à appliquer lorsque le verbe régit une "que-phrasé"; on peut vérifier qu'il y a une bonne équivalence entre la que-phrasé et le pronom *le* pour un exemple comme :

13. il m'a expliqué *qu'il en était à 14 leçons* / il me l'a expliqué.

Les deux réalisations, que-phrasé et pronom *le*, peuvent se manifester conjointement dans un même énoncé (double marquage) :

14. il me l'a expliqué, *qu'il en était à 14 leçons*.

Le recours aux pronoms est beaucoup plus délicat pour les verbes de discours direct. Notons tout d'abord qu'il est impossible lorsque les verbes en question n'ont aucun pronom disponible pour marquer leur apparent complément; c'est le cas pour "soupirer", par exemple :

15. il a soupiré : "je regrette"
 16. ? il l'a soupiré
 ? il a soupiré ça

Pour des verbes comme "murmurer" ou "insister" :

17. il a murmuré : "je regrette"
 il a insisté : "je regrette",

on dispose de pronoms compléments ("murmurer cela", "insister là-dessus"), mais l'équivalence entre ces pronoms et les "paroles rapportées" n'est guère satisfaisante :

³ Je remercie Paul Cappeau de m'avoir fourni de bons exemples et de m'avoir aidée à délimiter les problèmes de postposition du sujet.

18. ? il l'a murmuré : "je regrette"
 ? il a insisté là-dessus : "je regrette".

Le verbe "dire" peut nous fournir des cas d'équivalence entre le pronom "le" (ou "ça") et des paroles rapportées :

19. il me l'a dit : "j'en suis donc à 14 leçons"
 il m'a dit ça : "j'en suis donc à 14 leçons".

Je n'en ai pas trouvé d'exemple attesté; je n'ai trouvé que des traces indirectes de l'équivalence entre "le" et des paroles rapportées, lorsque "le" fait référence à un discours direct précédent :

20. Elle me disait : "moi c'est moi et toi tais-toi; tu fais ce que je te dis". Et si c'était pas elle qui *le* disait, c'était sa marraine ou ma grand-mère
 (Baral, 19, 5).

Ces exemples de référence par "le" à des paroles rapportées sont suspects : on sait qu'on peut faire référence, par le moyen de "le", à une partie de l'énoncé antérieur; il n'est donc pas certain que "le" vise particulièrement les paroles rapportées en tant que telles, "moi c'est moi ...". Si l'on tentait de faire ici un double marquage :

21. elle me le disait : "moi c'est moi",

on aurait l'impression d'une sorte de distorsion sémantique par rapport au procédé de "style direct"; il ne s'agit plus de paroles rapportées en tant que telles, mais d'un syntagme qui est pris au titre d'un complément "ordinaire", équivalent à :

22. elle me le disait, ce truc-là
 elle me le disait, son "moi c'est moi".

La possibilité de mettre un prédéterminant devant une portion de paroles rapportées, comme dans *son "moi c'est moi"* évoque les syntagmes qui sont adoptés dans les dictionnaires au titre de "locutions", comme *le qu'en dira-t-on*. Les exemples de double marquage que je signale ne fournissent pas des locutions du même type; mais le prédéterminant fait que les paroles rapportées peuvent être traitées provisoirement, au fil du discours, comme si elles constituaient dans cet emploi un syntagme appartenant à une catégorie nominale, situé dans la valence complément de "elle me disait", et analogue à un pronom *le*.

En l'absence d'une relation avec un pronom, le discours direct ne représente aucune catégorie grammaticale; il est, du point de vue grammatical, "informe"; on sait qu'il est possible d'y mettre des constructions

verbales, des adjectifs, des interjections, et même des séquences qui ne représentent pas des mots de la langue :

il a soupiré : "je regrette"
 il s'est exprimé : "inouï"
 elle a fait : "pff !"
 il a dit : "I can't".

On peut y mettre aussi l'indication d'un geste :

il a fait : (haussement d'épaule).

C'est cet ensemble hétérogène que Cornulier nommait "mimiques". Ces mimiques, sauf indication contraire, ne sont pas façonnées comme des catégories grammaticales.

Il faudrait poser qu'on dispose de deux sémiologies distinctes : celle de la mimique, qui ne peut pas correspondre à une réaction grammaticale, et qui constitue en quelque sorte le style direct "pur", et celle des paroles rapportées qu'on traite comme un syntagme, en leur donnant un statut grammatical, par exemple celui d'un complément de "elle me disait"; il s'agit alors de discours direct domestiqué par la grammaire. Le style direct est, de ce fait, ramené au statut de simple syntagme nominal; comme le verbe "dire" peut parfaitement construire un syntagme nominal proportionnel à un pronom :

23. elle me dit sa phrase préférée / elle me la dit,

il est concevable qu'on puisse trouver des exemples de double marquage, alors que ce n'est pas possible pour d'autres verbes de discours direct comme *soupirer*, qui n'a pas cette possibilité. Le cas de "dire" (et d'autres verbes qui ont un complément possible sous forme de syntagme nominal) est donc particulier; c'est un verbe qui a deux constructions, souvent difficiles à distinguer. Dans l'une, il régit un complément : "elle me le dit"; ce complément peut avoir la forme d'un pronom, et ce pronom peut à la rigueur représenter une portion de "paroles rapportées" ramenée au statut de syntagme nominal. Par ailleurs, il a, comme "soupirer", une construction de style direct, dans laquelle il ne semble pas régir les paroles rapportées à la façon des verbes recteurs forts que nous connaissons.

Dans l'incise, aucune représentation par pronom n'est possible, et le double marquage donne des résultats inacceptables; à partir de 24, on ne peut pas forger 25 :

24. "je regrette", m'a dit mon ami
 25. * "je regrette", me l'a dit mon ami
 * "je regrette", me l'a-t-il dit.

De ce point de vue, il semble que l'incise opère un tri : elle ne laisse passer que les constructions de style direct "pures", et bloque les possibilités de l'autre construction de "dire". Dans l'incise, nous n'avons plus de critère qui permette de dire que le verbe serait recteur.

1.3. LES RESTRICTIONS DE MODALITÉS

Comme pour les pronoms, la construction en incise bloque des possibilités de modalités qui apparaissent dans la non-incise.

Lorsque le verbe se situe devant les paroles rapportées, il peut avoir des modalités assertive, négative ou interrogative, surtout s'il s'agit d'un verbe comme "dire" :

26. sa mère lui disait : "c'est bien"
 sa mère ne lui disait pas : "c'est bien"
 sa mère lui disait-elle : "c'est bien" ?
 qui lui disait : "c'est bien" ?

Nous en avons des exemples attestés, pour "dire" ou "écrire" :

27. elle n'avait pas écrit : "nous viendrons lundi" mais "il est possible que nous venions lundi" (CM3 03)
 28. est-ce qu'elle t'a dit aussi "c'est bien" ou elle t'a dit autre chose ? (CF 34)
 29. il n'a pas dit "les chiffres ont grimpé" mais "les grimpes ont chiffré" (CL 14 2).

Les exemples se trouvent presque toujours dans des situations de contraste; on remarque que, à chaque fois, lorsque les modalités négative et interrogative sont possibles, le pronom l'est aussi :

30. elle ne l'a pas écrit "nous viendrons lundi"
 est-ce qu'elle te l'a dit, "c'est bien" ?
 il n'a pas dit ça, "les chiffres ont grimpé".

Dans tous les cas où ces modalités sont possibles, le verbe dispose d'une construction où il peut régir un syntagme nominal ordinaire : "dire une chose", "écrire une chose". Ce n'est pas le cas pour des verbes comme "soupirer" ou "insister", pour lesquels il serait difficile de produire :

31. il n'a pas soupiré : "je regrette"
 il n'a pas insisté : "je regrette".

On peut en conclure que les verbes de style direct n'ont pas de modalités négative ni interrogative; lorsqu'on trouve ces modalités, c'est en raison

du croisement avec une autre construction du verbe, celle d'un syntagme nominal.

Dans l'incise, les modalités sont bloquées (cf. Cornulier 1973 et 1978). On ne peut pas trouver :

32. * "c'est bien", ne lui disait pas sa mère
 * "les chiffres ont grimpé", n'a-t-il pas dit
 * "l'espoir fait vivre" a dit qui ?
 * "nous viendrons lundi" elle n'avait pas écrit.

Il faut cependant signaler une série d'exemples qui pourraient faire confusion. On rencontre des modalités négatives et interrogatives dans une construction qui ressemble à l'incise, principalement pour des verbes comme "dire" ou "demander" :

33. – y a-t-il quelque chose que le petit ne voulait pas dire ?
 – oui, "j'ai eu tort", il ne voulait pas dire.
 34. – tu lui as demandé tout ce que tu voulais ?
 – non, seulement "quand partez-vous" je lui ai demandé.

Ici, les paroles rapportées sont équivalentes à un syntagme nominal, et on aurait une bonne équivalence avec un pronom :

35. cela, il ne voulait pas dire
 rien que cela, je lui ai demandé.

Il s'agit bien de l'emploi de "dire" et "demander" en tant que verbes recteurs forts; ces verbes sont engagés dans le dispositif que nous avons nommé "de binarisation", dont je parlerai plus loin. On vérifie qu'il ne s'agit pas de l'incise par le fait que la postposition du sujet clitique est ici impossible :

36. * cela ne voulait-il pas dire
 * cela lui ai-je demandé.

Nous avons pu avoir l'impression que les verbes "dire" et "demander" avaient des modalités négatives et interrogatives en incise; mais il ne s'agit pas de l'incise ici; c'est un nouvel exemple du croisement entre les deux constructions dont ces verbes sont capables.

L'examen des modalités confirme ce que nous révélait déjà le recours aux pronoms : il faut distinguer deux constructions qui se confondent parfois sous l'étiquette de "discours direct". Dans l'une, le verbe introduit des "paroles rapportées", ou plus exactement des "mimiques", au sens où l'entendait Cornulier 1978; la relation entre le verbe introducteur et la "mimique" est originale; on ne peut pas la ramener à une relation de

rection. Cette relation est uniquement assertive; on ne peut ni la nier ni l'interroger. Le verbe introducteur peut se placer soit avant la mimique rapportée, soit après, dans la position d'incise. Son sujet, nominal ou pronominal, peut être postposé.

Dans l'autre construction, attestée pour des verbes comme "dire", "demander" ou "écrire", il s'agit d'une relation de rection où les paroles rapportées sont traitées comme un syntagme nominal, et non comme une "mimique". Dans un exemple comme :

37. est-ce qu'elle te le disait, à toi, "c'est bien" ?,

le "c'est bien" que nous écrivons entre guillemets est une sorte de nominal fabriqué dans le cours du discours; la parole rapportée est ici transmuée en élément syntaxique; ce n'est pas le cas pour la "mimique" rapportée par l'incise. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, un verbe comme "dire" n'est pas un représentant prototype de ce qu'on appelle ordinairement les verbes de discours direct; il offre deux constructions qui peuvent aisément se confondre.

2. LES VERBES RECTEURS FAIBLES

2.1. DÉFINITION

Je définirai la classe des "verbes recteurs faibles" par la double possibilité de construction qu'ils ont; on peut les trouver en tête de la construction, suivis d'une que-phrase qui a les apparences d'un complément :

38. *je crois bien* que c'était signalé dans le journal,

ou en incise, après la séquence à apparence de complément (ou à l'intérieur de cette séquence) :

39. c'était signalé dans le journal, *je crois bien*
c'était, *je crois bien*, signalé dans le journal.

On peut parler d'"incise" au même titre que pour les incises du discours direct, dans la mesure où on y retrouve les mêmes caractéristiques; en particulier, le sujet du verbe en incise peut être postposé, qu'il soit constitué d'un pronom clitique ou d'un syntagme nominal :

40. il y a un peu de tout, elle a l'impression
il y a un peu de tout, a-t-elle l'impression
il y a de tout, Marie a l'impression
il y a de tout, a l'impression Marie

La ressemblance avec les incises du discours direct est si grande que l'on peut parfois hésiter pour le classement. Pour un exemple comme :

41. par là on arrive, *prétend Wilson*, à expliquer des phénomènes
(Lic 86 C7 11)

je choisirai de classer "prétendre" parmi les recteurs faibles, dans la mesure où l'ensemble me paraît avoir une bonne relation d'équivalence avec la que-phrase correspondante :

42. *Wilson prétend que* par là on arrive à expliquer des phénomènes.

J'accepterai moins aisément de faire une relation avec un discours direct :

43. Wilson prétend : "par là on arrive à expliquer des phénomènes".

Cette double construction est une propriété caractéristique; il est facile de vérifier que tous les verbes qui ont l'incise n'ont pas la que-phrase; un verbe comme "soupirer" en fournit un bon exemple :

44. "je regrette", a-t-il soupiré
* il a soupiré que je regrette.

Inversement, tous les verbes qui ont une que-phrase n'ont pas l'incise, comme le montre le verbe "prouver" :

45. je vous ai prouvé que c'était dans le journal
* c'était dans le journal, je vous ai prouvé.

Les autres propriétés se dégagent en comparant les recteurs faibles et les recteurs forts : ce n'est pas la même relation avec les pronoms qui permettent de repérer les éléments régis, et ce n'est pas le même usage des modalités.

L'analyse est compliquée par le fait que de nombreux verbes ont les deux comportements, recteur faible et recteur fort, avec la même apparence lexicale.

2.1. RECTEURS FAIBLES ET RECTEURS FORTS

Les verbes recteurs forts utilisent la que-phrase comme un complément qu'ils régissent; on peut le vérifier en faisant ressortir la proportionalité entre cette que-phrase et un pronom, par exemple pour le verbe "empêcher" :

46. Les événements n'empêchent pas *qu'on parte* /
les événements n'empêchent pas *cela*,

ou pour le verbe “prouver” :

47. je vous ai prouvé *que c'était dans le journal* /
je vous l'ai prouvé.

Avec un recteur faible, cette équivalence est impossible, ou du moins très difficile. Ainsi le verbe “empêcher” a un fonctionnement de recteur faible dans l'exemple suivant :

48. ça n'empêche qu'on pouvait poser des questions (Misoffe 8/1/9),

qui peut être mis en relation avec une incise :

49. on pouvait poser des questions, *ça n'empêche*.

Il n'y a ici aucune équivalence entre : “ça n'empêche qu'on pouvait poser des questions” et “ça n'empêche pas cela”, ou “ça ne l'empêche”.

Certains verbes ne connaissent qu'un fonctionnement de recteur faible, comme “il paraît que” ou “on dirait que”; en ce cas, on ne peut pas envisager une forme de pronom complément.

50. on dirait qu'elle a des poux (Galan 28, 442)
? on le dirait, ? on dirait cela
51. il paraît qu'il est malade
? il le paraît, ? il paraît cela.

Pour un verbe comme “croire”, le recours aux pronoms fait bien ressortir la différence sémantique qui s'attache aux deux fonctionnements, recteur fort et recteur faible. Lorsqu'il s'agit de “croire” en tant que verbe recteur fort, la que-phrase accepte facilement une équivalence avec un pronom, et c'est le sens de “accorder sa croyance” qui se dégage :

52. je crois qu'il est innocent, je le crois.

Lorsque “croire” est utilisé en tant que recteur faible, ce qui est net pour “je crois bien”, l'équivalence avec le pronom n'est pas bonne, et le sens est celui de “à mon avis” :

53. je crois bien qu'il va pleuvoir
il va pleuvoir, je crois bien
? je le crois bien.

C'est encore plus net avec le double marquage, qui est très naturel pour le recteur fort, et presque impossible pour le faible :

54. je le crois, qu'il est innocent
55. * je le crois bien, qu'il va pleuvoir.

Voici deux exemples attestés pour chacun de ces deux sens :

56. je crois enfin que, pour le travail qu'on fait, c'est important de le prévoir (Baral, 57, 11)
57. j'avais relevé dans un journal, je crois que c'est dans le *Provençal*, une photo qui avait été prise pendant qu'ils étaient sur le toit (Baum 45 1).

On trouverait la même différence pour "je dois dire". Dans un emploi faible, où "je dois dire que" est équivalent à l'incise "je dois dire", on a le sens de "je reconnais" :

58. mais je dois dire que l'association, c'est quelque chose de très important (Baum 60 16)
mais l'association, c'est quelque chose de très important, je dois dire.

Ici, le recours au pronom "le" changerait le sens : "je dois le dire". En revanche, dans un exemple comme :

59. il devra leur dire que c'est important,

où se dégage le sens de "obligation de dire", le recours au pronom est très naturel :

60. il devra le leur dire, que c'est important.

Je dirai que, dans les emplois de recteurs faibles, le verbe ne régit pas vraiment la séquence qui suit. Il garde des apparences de verbe recteur, mais il est dépourvu d'une des caractéristiques essentielles des verbes recteurs forts.

Les verbes qui commandent le subjonctif n'ont pas ces emplois de recteurs faibles, et on ne les trouve pas en incise. Le verbe "regretter", qui commande nécessairement le subjonctif,

61. je regrette qu'il ne vienne pas,

ne peut pas se trouver en incise après ce subjonctif :

62. * il ne vienne pas, je regrette.

Dans les cas où on le trouve en deuxième position, suivant un verbe à l'indicatif, comme dans :

63. il ne vient pas, je regrette,

il s'agit d'un verbe autonome, qui n'a pas l'intonation caractéristique de l'incise, et qui ne régit pas le précédent. Un verbe comme "souhaiter", qui exige le subjonctif, et qui ne peut s'employer comme verbe autonome sans son élément régi, ne se prête ni à l'incise ni à la position seconde :

64. je souhaite qu'il vienne
 * il vienne, je souhaite
 * il vient, je souhaite.

Pour les verbes qui commandent aussi bien le subjonctif que l'indicatif, on remarque que, avec l'incise, seul l'indicatif peut se manifester :

65. il semble qu'il était content
 il était content, il semble
 66. il semble qu'il soit content
 * il soit content, il semble
 * qu'il soit content il semble.

Je dirai que la construction avec le subjonctif est toujours l'indice d'une réaction forte. Pour les verbes qui régissent le subjonctif et l'indicatif, le fonctionnement et le sémantisme de la réaction faible ne s'exercent que sur la construction à l'indicatif.

Les productions de français parlé permettent d'observer une différence phonique dans la forme des *que*-phrases, selon qu'il s'agit de réaction forte ou faible; il ne s'agit sans doute que d'une tendance, mais elle est assez frappante. Le *que* des recteurs forts se réalise comme une syllabe pleine, /kə/, même devant une voyelle :

67. il nous a dit que il est venu à la retraite [...] et que il souffre des
 douleurs (Albert 17, 12).

Ce *que* est éventuellement suivi d'une pause. Il semble tenir le rôle de premier élément de la séquence régie par le verbe. En revanche, les *que* des recteurs faibles ont tendance à se réaliser comme une consonne /k/, affixée au verbe : "on dirait-k", "j'ai l'impression-k" :

68. on dirait qu'elle a des poux Galan 442
 69. j'ai l'impression qu'il y a un peu de tout (Bus B45).

Ce /k/ suffixé est du reste parfois difficile à percevoir; les transcrip-teurs bien entraînés à l'écoute du français parlé prennent soin de noter qu'ils hésitent entre "je crois qu'il faut" et "je crois il faut" :

70. enfin je crois /qu'il faut, il faut/ être spontané (Baral 11, 6).

Or les recteurs faibles sont caractérisés par la double construction, avec *que*-phrase, et en incise; dans l'incise, ils perdent ce *que*. On pourrait penser que ce *que* qui se perd dans l'incise est déjà un *que* très affaibli dans la construction à *que*-phrase. Si l'observation pouvait être renforcée par de très nombreux exemples, cela tendrait à montrer qu'il existe une

esquisse de différenciation morphologique entre les que-phrases des recteurs faibles et forts.

2.3. LES RESTRICTIONS DE MODALITÉS

On retrouve, comme pour les verbes de discours direct, des restrictions de modalités qui caractérisent les emplois de recteurs faibles. Mais la question ne se pose pas dans les mêmes termes.

Il existe des recteurs faibles assertifs et d'autres qui sont négatifs. Comme négatif, je citerai "il n'empêche" (qui se trouve aussi sous la forme "ça n'empêche", "ça n'empêche pas") :

71. il n'empêche qu'on était malheureux
on était malheureux, il n'empêche.

Par ailleurs, les verbes comme "je crois bien", "je pense bien", "je sais bien", "je vois bien", ont un "bien" assertif qui les fixe dans cette modalité :

72. je vois bien qu'il est fou
il est fou, je vois bien.

La restriction vient de l'impossibilité d'opposer les modalités; si un verbe est fixé sur l'une, alors il ne peut pas en avoir une autre. Ainsi, on ne peut pas avoir "il n'empêche" avec une modalité assertive, et "je vois bien" n'a pas de correspondant négatif qui garderait la valeur de recteur faible⁴ :

73. * il empêche qu'on était malheureux
* je ne vois pas qu'il est fou.

Cette fixation sur une modalité est aisée à vérifier pour les verbes qui ne connaissent que le statut de recteur faible. Par exemple, pour "il paraît", on ne dispose d'aucune forme négative :

74. il paraît qu'elle a des poils dans le nez (Galan 28, 442)
* il ne paraît pas qu'elle a des poils dans le nez.

L'impossibilité de négation est bien illustrée par l'exemple suivant; un locuteur veut réfuter un "paraît-il" qui a été émis par son interlocuteur. Comme il ne peut pas lui appliquer une négation, il en vient à produire : "c'est pas paraît-il" :

4. On rencontre certains jeux de modalités en incise, pour des tours un peu particuliers comme : *il est fou, il est vrai et il est fou, n'est-il pas vrai ?* Il semble que l'interrogation seule ne soit pas possible : *il est fou, est-il vrai.* Je traiterai ce genre d'exemples comme des tournures figées.

75. – l'atmosphère s'est dégradée, paraît-il.
 – non, c'est pas paraît-il; c'est qu'il s'est dégradé (Navale 1, 2).

Il se manifeste d'autres blocages qui portent sur des marques d'énonciation : dans beaucoup de cas, les personnes et les temps sont bloqués. Un verbe comme "je crois bien", dans son emploi de recteur faible, est bloqué sur la personne "je". "Je crois bien qu'il pleut" n'a pas pour équivalent : "tu crois bien qu'il pleut", ni "il croit bien qu'il pleut". "Croire" est ici restreint à la fois dans sa modalité assertive, dans sa personne et dans son pouvoir rectionnel. L'affaiblissement du sens, qui est très perceptible entre le sens de "accorder sa croyance" et "avoir l'impression que", est solidaire de ces blocages. Pour "on dirait", "on aurait dit", le choix des personnes semble limité à "on", "tu" et "vous"⁵.

76. et elle, on aurait dit qu'elle sortait de Buchenwald (Albert 2, 4);

le seul temps possible est le conditionnel (accompli ou inaccompli); dans cet emploi de recteur faible, qui se manifeste en incise :

77. elle sortait de Buchenwald, on aurait dit,

le verbe "on aurait dit" est totalement débranché du sens du verbe "dire".

Enfin ces verbes ont souvent des sélections sémantiques qui n'ont rien à voir avec le comportement des recteurs forts. Le verbe "trouver", dans

78. je trouve que la maison est bizarre
 la maison est bizarre, je trouve,

sélectionne une valeur évaluative dans le verbe qui l'accompagne, comme l'a bien montré Ducrot (1980); on dira "je trouve que la maison est bizarre", avec une évaluation indiquée par "bizarre", alors qu'on ne dira pas : "je trouve que la maison est là", "là" ne fournissant pas d'indice évaluatif⁶. Les verbes recteurs forts n'exercent pas ce type de sélection

5. Un verbe comme *on dirait* est bloqué dans ses sujets mais non dans ses modalités. Il est possible d'avoir :

on dirait qu'il a été prisonnier
 on ne dirait pas qu'il a été prisonnier.

Avec une modalité négative, ce verbe semble tolérer le pronom :

on ne le dirait pas, qu'il a été prisonnier.

Cet emploi ne passe pas en incise :

* il a été président, on ne dirait pas.

6. *Trouver* accepte les jeux de modalités :

je ne trouve pas qu'il est intelligent.

Cet emploi n'a pas d'équivalent en incise :

sur les verbes qu'ils régissent; ils sélectionnent leurs modes, leurs aspects, ou leur temps, mais pas ce type de caractéristique sémantique.

L'examen des modalités, comme celui du recours aux pronoms, nous montre la ressemblance entre les verbes de style direct et ces recteurs faibles. Dans les deux cas, on a affaire à des verbes qui ne valent pas par leur pouvoir rectionnel mais par leur position énonciative.

Les productions orales font apparaître une autre ressemblance. Les verbes de style direct, comme les recteurs faibles, sont souvent utilisés dans une disposition "en écho", une fois en position de tête et une fois en incise :

79. *je dis* : "cherchez", *je dis* (Mar/haf 156)
 80. alors *je lui dis* : "ah dis, moi je lave le linge à personne", *je lui dis*
 81. *je crois qu'on* a fait beaucoup de progrès dans ces dans ce domaine, *je crois* (Haez 666).

Cette répartition en écho fait ressortir, dans les deux cas, le caractère "adjonctif" de ces verbes, qui semblent se surajouter aux constructions verbales qu'ils accompagnent, comme pour préciser leur statut énonciatif. C'est un comportement radicalement différent de celui des verbes recteurs forts.

2.4. DÉLIMITATION DE LA CLASSE DES RECTEURS FAIBLES

Il est évident que l'on ne peut pas donner une liste de lexèmes verbaux qui correspondraient à ce fonctionnement; il s'agit d'emplois de verbes, souvent figés sur une modalité, un temps ou une personne, et non d'unités lexicales de verbes. Ce sont les modalités et les valeurs énonciatives dont le verbe est le support qui semblent constituer l'essentiel de son sémantisme dans ces emplois.

De ce fait, les recteurs faibles se rapprochent des éléments que l'on a parfois appelés "adverbes prédicatifs", comme "heureusement que, peut-être que, bien sûr que". Ces adverbes ont la double construction caractéristique : avec que-phrase et en incise :

* il est intelligent, je ne trouve pas.

Lorsqu'il est négatif et suivi d'une que-phrase, il sert de support à cette modalité négative qui porte en fait sur la que-phrase; *je ne trouve pas qu'il est intelligent / il n'est pas intelligent, je trouve.*

82. oh, peut-être qu'ils sont comme ça (Mir 220)
ils sont comme ça, peut-être
83. heureusement qu'à cette époque-là euh l'électricité, c'était du cent-
dix (Chalard 6,1)
à cette époque-là, l'électricité, c'était du cent-dix, heureusement.
84. – tu lui as apporté le bouquet ?
– bien sûr que je lui ai apporté le bouquet (Baral 15, 4)
je lui ai apporté le bouquet, bien sûr.

Ces adverbess sont suivis d'une que-phrase qui ne saurait être considérée comme un complément régi. Le *que* de cette que-phrase est très souvent réalisé comme un /k/ suffixé : "heureusement-k". Par bien des aspects, ils ressemblent aux verbes recteurs faibles comme "on dirait que", qui sont totalement débranchés du sens et du fonctionnement du verbe fort "dire". Je proposerai de les nommer également "recteurs faibles"⁷.

4. LA COMPARAISON AVEC LE DISPOSITIF BINARISANT

Nous avons identifié un "dispositif binarisant"⁸, dans lequel un élément régi, distingué de tous les autres, est placé en tête de la construction verbale, avec une intonation caractéristique :

85. dix-sept ans, il a (AG 43 19)
86. un petit mouton, il va m'acheter (Agen Gr 3 6)
88. pas tout le monde s'appelle Paul Newman (AG)
89. Le blé d'hiver, ça s'appelle (d'Or 122).

C'est une tournure que l'on trouve à l'écrit comme à l'oral :

90. Treize ans elle avait (Giono, cité par Grevisse)
91. Bien des malheurs ils avaient eux (Duras, *id.*)

7. L'analogie n'est pas totale. Les adverbess "prédicatifs" suivis d'une que-phrase peuvent difficilement se trouver enchâssés dans une autre construction, alors que les recteurs faibles le peuvent :

- c'est un livre qu'on aurait dit qu'il avait écrit
(?) c'est un livre qu'heureusement qu'il avait écrit
(?) c'est un livre que bien sûr qu'il avait écrit
tu as vu comme on dirait qu'il a eu peur ?
(?) tu as vu comme bien sûr qu'il a eu peur ?

Il semble que le type *heureusement que* ait pour obligation de se trouver en tête d'un énoncé verbal. Je ne dispose pas de suffisamment d'exemples pour me prononcer nettement.

8. Pour ce dispositif, voir le passage déjà cité de Blanche-Benveniste et alii, 1984, p. 147.

92. Un grand troupeau de pleumicheurs ils formaient (Céline, *id.*).

Nous avons cru pouvoir déceler les particularités de l'intonation qui accompagne ce dispositif : l'élément régi de tête porte une intonation de fin d'énoncé, qui peut être montante ou descendante, selon les cas. Elle est descendante dans une assertion comme :

93. dix-sept ans,

elle peut être montante dans une question :

94. dix-sept ans,

L'important est que cette intonation ne peut pas contraster avec celle du reste de la construction verbale; le groupe verbal qui suit a une intonation prolongeante plate :

95. dix-sept ans il a.

Pour faire sentir la solidarité entre ce dispositif et l'intonation prolongeante, je prendrai l'exemple d'un verbe comme "se rendre", qui a deux constructions et deux sens bien différents : dans "se rendre à Nantes", avec "à Nantes" comme locatif régi par le verbe, on peut le gloser par "aller"; dans "se rendre", sans locatif, il peut être glosé par "capituler". Si on place "à Nantes" en tête de construction, on peut obtenir deux sens. Avec une intonation de fin d'énoncé sur cet élément de tête et une intonation prolongeante sur le verbe, on obtient le sens de "aller"; si l'on donne à "à Nantes" une intonation montante et au verbe une intonation contrastée descendante, on obtient le sens de "capituler" :

96. à Nantes il s'est rendu
à Nantes il s'est rendu.

Dans le cas où le verbe a son intonation prolongeante, il est toujours interprété comme étant présupposé; c'est très visible dans les échanges de question et réponse :

97. où s'est-il rendu ?
à Nantes, il s'est rendu.

Une réponse par "à Nantes", avec intonation de fin d'énoncé, suffirait; le verbe est présupposé; si on le fournit, c'est comme en rajout sur la réponse.

On retrouve la même intonation prolongeante pour les verbes en incise, lorsqu'ils se trouvent en position finale :

- 98. "il est parti", me dit-il
- 99. "je suis parti", il m'a dit
- 100. elle est partie, il paraît
- 101. c'est fini, je crois bien.

C'est également la même pour les éléments comme "heureusement" :

- 102. elle est partie, heureusement.

Cette similitude des schémas intonatifs ne signifie pas que les relations syntaxiques sont identiques. Dans le dispositif binarisant, comme "dix-sept ans, il a", l'élément de tête est régi par le verbe qui le suit; ce n'est pas le cas pour les verbes de style direct ni pour les recteurs faibles, pour lesquels j'ai essayé de montrer qu'il n'y avait pas de relation de rection. D'autre part, le sujet du verbe, dans le dispositif binarisant, ne peut pas être librement postposé; on peut difficilement le postposer s'il s'agit d'un syntagme nominal :

- 103. ? un petit mouton va m'acheter *mon père*,

ou s'il s'agit d'un pronom clitique :

- 104. * un petit mouton va-t-il m'acheter,

sauf dans une syntaxe archaïsante, comme chez La Fontaine encore :

- 105. Peu de prudence eurent les pauvres gens
Une chose ai-je à dire
- (cité par Grevisse, p. 476),
(cité par Haase).

Dans le dispositif, le verbe peut utiliser plusieurs modalités; on peut avoir une négation, comme dans :

- 106. à Nantes, il ne s'est pas encore rendu

Toutefois, on note un blocage intéressant pour des verbes comme "appeler", "s'appeler" ou "nommer" : on peut dire "le blé d'hiver, ça s'appelle", mais non :

- 107. * le blé d'hiver, ça ne s'appelle pas.

Le refus de négation n'est sans doute pas dû aux relations syntaxiques qui entrent en jeu, mais au rôle métalinguistique qu'assure un verbe comme "s'appeler". Ici, la restriction rejoint celle que nous avons constatée pour

les verbes qui rapportent des paroles : ce type de verbes ne peut être qu'assertif. On a donc ici un croisement entre les propriétés syntaxiques et la valeur énonciative du verbe, ce qui confirme les observations que nous avons faites sur les recteurs faibles.

La comparaison entre les verbes de style direct, les recteurs faibles et le dispositif binarisant nous montre que l'intonation identique peut recouvrir des mécanismes syntaxiques différents. Ce qu'il y a de commun dans ces trois manifestations, c'est que le verbe placé sous cette intonation est considéré comme un ajout du point de vue informatif; ce statut d'ajout n'implique pas à tout coup un rôle syntaxique secondaire.

5. CONCLUSION

La construction en incise, couplée avec d'autres constructions, semble pouvoir éclairer certains phénomènes délicats de "pseudo" rection verbale. Dans les deux cas étudiés, verbes de discours direct et recteurs faibles, elle sélectionne un statut où le verbe a perdu ses capacités rectionnelles et ses jeux de modalités. Elle permet par là de mieux comprendre les emplois qui, en non-incise, sont ambigus. En particulier, elle permet de trier les cas où une que-phrase n'est pas, malgré les apparences, un complément régi.

Une forme de que-phrase peut cacher des relations syntaxiques différentes; une intonation "en prolongement" peut recouvrir des fonctionnements différents; un même lexème verbal, pris dans la même chaîne linéaire, peut avoir des comportements radicalement opposés. Pour qu'une analyse distributionnelle puisse être utile, face à ce genre de problème, il me semble qu'elle ne peut pas se limiter à calculer ce qui vient "avant" et "après"; elle doit utiliser une dimension paradigmatique, et prendre en charge les équivalences entre constructions.

Pour l'analyse des productions orales, je proposerai de traiter les emplois de verbes en incise (et ceux qui sont équivalents à des verbes en incise) comme des supports d'énonciation ou de modalisations, au même titre que les adverbes comme "heureusement" ou "bien sûr". Je ne les traiterai pas comme des verbes recteurs. La différence n'est pas toujours aisée à établir, mais il me semble qu'elle doit rendre service pour rendre compte de l'organisation syntaxique de grands morceaux de textes.

Claire BLANCHE-BENVENISTE

recteurs forts

- ◆ pronom je l'ai dit, qu'il est venu
- ◆ +/- subjonctif je le souhaite, qu'il vienne
- ◆ modalités libres je ne dis pas qu'il est venu

recteurs faibles

- ◆ – pronom je crois bien qu'il vient
- ◆ – subjonctif on dirait qu'il vient
- ◆ modalités bloquées il paraît qu'il vient

il vient, je crois bien
il vient, on dirait
il vient, il paraît

incises

cf. heureusement qu'il vient

il vient, heureusement

verbes directs

il leur dit : je viens

je viens, il leur dit
leur dit-il



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARALLIER, Claudette, 1984, *La Notion de discours direct et de discours indirect dans un corpus de français parlé*, 100 p., mémoire de maîtrise, Département de linguistique française, Université de Provence.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire, DEULOFEU José, STÉFANTINI Jean et VAN DEN EYNDE Karel, 1984, *Pronom et syntaxe : l'approche pronominale et son application au français*, Paris, SELAF.
- BLANCHE-BENVENISTE Claire et JEANJEAN Colette, 1986, *Le français parlé. Transcription et édition*, Paris, Didier-Érudition.
- CAPPEAU, Paul, *Étude des postpositions de sujet en français parlé*, thèse en cours, Université de Provence.
- CORNULIER, Benoît de, 1973, *Considérations illustrées de quelques arbres et enrichies de plus de mille exemples sur les incises en français contemporain*, thèse de troisième cycle, Université de Provence.
- 1978, "L'incise, la classe des verbes parenthétiques et le signe mimique", *Cahiers de Linguistique de l'Université du Québec*, n° 8, *Syntaxe et sémantique du français*.
- DELOMIER Dominique et MOREL Mary-Annick, 1986, "Caractéristiques intonatives et syntaxiques des incises", *DRLAV*, n° 34-35, pp. 141-160.
- DUCROT, Oswald, 1980, *Les Mots du discours*, Paris, Minuit, pp. 57-92.
- GREVISSE, Maurice, 1987, *Le Bon Usage*, douzième édition refondue par André Goosse, Gembloux, Duculot.
- GROSS, Maurice, 1975, *Méthode en syntaxe*, Paris, Hermann.



EXAMEN DE LA STRUCTURE DES ENCHAÎNEMENTS DES VERBES MODAUX

Dans la syntaxe française, les verbes ne jouent pas toujours un rôle identique. Outre des verbes constructeurs dont les exigences sémantico-syntaxiques sont la clef pour expliquer l'organisation des énoncés verbaux, nous constatons fréquemment qu'il y a dans ces énoncés des verbes qui jouent un autre rôle. Par exemple le verbe *va* dans l'énoncé suivant :

(1) Il va rentrer tout de suite.

Bien que ces verbes possèdent peu de marques morphologiques *ad hoc*, selon leur position et leur fonction syntaxique, nous croyons pouvoir postuler qu'il y a une sous-classe de verbes modaux en français.

L'existence des verbes modaux a été reconnue par de nombreux linguistes et grammairiens; mais il n'y a jamais eu de consensus sur la délimitation de cette sous-classe. Une définition dont l'idée remonte assez loin (cf. Damourette et Pichon, t. 5; Langacker 1978 entre autres) établit que les verbes modaux sont ceux qui servent à exprimer le rapport entre le locuteur et son énoncé, plutôt que le rapport entre le sujet et le prédicat. Dans les analyses d'orientation plus syntaxique (cf. M. Gross 1968; Cl. Blanche-Benveniste et al. 1984), l'absence de contraintes exercées par ces verbes sur l'élément sujet est présentée comme le critère définitoire de cette sous-classe.

1. CRITÈRES DE RECONNAISSANCE DES VERBES MODAUX

En tenant compte de ces analyses, nous avons utilisé, dans Chu 1987, deux critères, à savoir les verbes impersonnels et les permutations pronominales, pour déterminer le statut de verbe modal.

Nous constatons que dans les énoncés où s'emploie un verbe modal, comme (1), le sujet est en relation avec le deuxième verbe de l'énoncé et que la présence du verbe modal *va* n'a pas d'influence sur le choix de l'élément sujet. Cette caractéristique du verbe modal se manifeste très clairement dans les exemples suivants :

- (2)a Il neige.
* Je neige.
(2)b Il va neiger.
* Je vais neiger.

Ainsi, les verbes impersonnels comme *neiger* nous ont servi de critère pour définir les verbes modaux. De plus, nous voyons que si on peut établir une relation de proportionalité¹ entre (3) et (4)

- (3) Il souhaite y aller à pied.
(4) Il le souhaite,

la même relation ne pourra pas s'établir entre

- (1) Il va rentrer

et

- (5) * Il le va.

ou

- * Il y va.

Nous appuyant sur ces caractéristiques, nous sommes arrivés à présenter comme verbes modaux en français² les treize verbes suivants (cf. Chu, 1987, ch. 2) :

aller, cesser de, commencer à, continuer à, devoir, être en train de, avoir failli de, finir de, paraître, pouvoir, risquer de, sembler, venir de

2. LES ENCHAÎNEMENTS DE VERBES MODAUX

2.1.

L'une des caractéristiques de ces verbes modaux est que, employés dans des constructions verbales, ils peuvent se succéder en formant des enchaînements :

1. Cela signifie une relation grammaticalisée, dans une structure donnée, entre les représentations d'un même terme réalisé selon différentes catégories grammaticales (cf. Blanche-Benveniste et alii. 1984, I.2.3. et I.2.4.

2. Nous ne considérons pas cette liste comme close; elle pourrait être prolongée par d'autres termes. Dans nos recherches précédentes, aussi bien que dans cet article, nous nous sommes limité à ces 13 verbes parce qu'ils montrent les caractéristiques les plus typiques.

- (6) Il va devoir rentrer tout de suite.

En d'autres termes, entre l'élément sujet et le verbe constructeur, il peut y avoir non pas une position de verbe modal mais en fait plusieurs positions. Il s'agit ici, bien évidemment, de positions syntaxiques ayant une place à définir dans la structure de langue. Les quelques positions de verbes modaux que nous proposerons ci-dessous ne sont donc pas nécessairement réalisées dans les énoncés et ne sont pas toujours directement observables dans l'usage du français. Ainsi avons-nous dû faire appel, dans notre étude, à des exemples fabriqués.

2.2.

Pour fournir une description adéquate des verbes modaux, nous avons intérêt à examiner combien de positions de verbes modaux peuvent exister pour une construction verbale donnée.

Nous examinons d'abord la possibilité de l'emploi dédoublé de *devoir* et *pouvoir*, possibilité refusée par E. Benveniste (1965) mais acceptée par H. Huot (1974). N'en trouvant pas d'emplois spontanés dans les corpus, nous avons testé auprès de nos informateurs francophones des énoncés fabriqués comme les suivants :

- (7) S'il n'y a personne, c'est que Jean a dû devoir rentrer.
 (8) Tiens il n'est pas là, il a dû devoir prendre l'avion en catastrophe hier soir.

Nos informateurs les ont acceptés, même si c'était avec hésitation. Ils sont aussi d'accord pour dire que dans ces énoncés le premier *devoir* (*a dû*) signifie une probabilité et le deuxième *devoir* (*devoir*) indique une obligation, ce qui est très significatif pour nos analyses ultérieures.

Le dédoublement de *pouvoir* suscite beaucoup moins de controverses.

- (9) Comment Sarah a-t-elle bien pu pouvoir demander son chemin en chinois ?

Tout en acceptant ces emplois dédoublés, nous sommes très conscient de leur caractère marginal. Mais il nous semble nécessaire d'envisager dans nos recherches ces cas limites qui nous permettent de mieux saisir les propriétés de ces verbes.

Dans ces cas de dédoublement, il est reconnu généralement qu'il ne s'agit pas de dédoublement d'un même morphème *devoir* et *pouvoir*, mais de l'emploi successif de deux verbes différents (cf. Huot, 1974; Sueur, 1979). Les faits qui distinguent les deux *devoir* et les deux *pouvoir* sont nombreux; nous n'en signalerons que deux ici.

Premièrement, ils sont sémantiquement distincts : le *a dû* signifiant “probabilité” et le *a pu* signifiant “possibilité” dans (7) et (8) respectivement, appartiennent à un champ sémantique généralement nommé “épistémique”; tandis que le *devoir* qui a le sens “d’obligation” et le *pouvoir* qui exprime “la capacité” dans les mêmes exemples appartiennent à un autre ordre de sens, souvent appelé “radical”.

Deuxièmement, ils ont des comportements distributionnels différents : avec la forme infinitive de *devoir* et *pouvoir*, on ne peut pas avoir le sens dit “épistémique”.

Si l’hypothèse des deux *devoir* et des deux *pouvoir* est admise, nous pouvons en tirer la conclusion qu’il doit y avoir, devant le verbe constructeur et après l’élément sujet, deux positions, chacune ayant son paradigme constitué de différents verbes modaux. Dans l’une des positions, qui est immédiatement après le sujet, *devoir (1)* et *pouvoir (1)* trouvent leur emploi modal et dans l’autre qui suit, *devoir (2)* et *pouvoir (2)* font valoir leur sens dit radical.

2.3.

Si l’on adopte le postulat des deux positions, la deuxième distinction citée plus haut pour les deux *devoir* et les deux *pouvoir* (c’est-à-dire la restriction morphologique pour le *devoir* et le *pouvoir* épistémique d’apparaître à l’infinitif) n’est qu’une conséquence de leur position relative.

L’accord entre l’élément sujet et le verbe immédiatement à sa droite, verbe auxiliaire, verbe modal ou verbe constructeur, est un fait fondamental de la syntaxe française. La position de *devoir (1)* et de *pouvoir (1)* se situe à gauche de la position de *devoir (2)* et de *pouvoir (2)* et donc dans le voisinage immédiat de l’élément sujet. Ils doivent par conséquent paraître sous une forme conjuguée exigée par l’accord. De plus, du fait qu’ils ne peuvent pas s’employer dans la seconde position à droite dans l’enchaînement, ils sont privés de forme infinitive. En revanche, *devoir (2)* et *pouvoir (2)* peuvent paraître aussi bien sous la forme conjuguée que la forme infinitive. Ce phénomène vient de ce que les deux positions de verbes modaux ne sont pas nécessairement présentes dans des constructions réalisées. De ce fait, quand il n’y a qu’un *devoir* ou un *pouvoir* dans un énoncé on ne sait pas de quelle position il s’agit. D’où l’ambiguïté dont on parle souvent dans les études concernant *devoir* et *pouvoir* : l’absence de la première position fait que les verbes modaux de la deuxième position doivent apparaître selon le principe de l’accord,

sous une forme conjuguée tout comme les verbes modaux de la première position.

2.4.

Les deux positions de verbes modaux étant ainsi définies, nous pouvons postuler au moins une troisième position à la droite de ces deux premières.

Voyons l'exemple suivant :

- (10) Il doit pouvoir commencer à comprendre ça.

En fait, avec un verbe constructeur bien choisi, toute une série de verbes modaux, tels qu'on les a définis plus haut, peuvent occuper la place à droite de la combinaison "peut / doit + devoir / pouvoir" :

doit + pouvoir + cesser de
 commencer à
 continuer à
 finir de

En revanche, à part *paraître* et *sembler* dont nous discuterons plus tard, aucun autre verbe modal de notre liste ne pourra s'employer à la suite de cette combinaison de trois verbes modaux. Nous posons donc une structure de trois positions pour rendre compte de la combinatoire des verbes modaux. En vérifiant dans les exemples recueillis au cours de notre enquête, nous avons constaté que la combinaison de deux verbes modaux n'a déjà pas une fréquence notable. La combinaison de trois verbes modaux est la suite la plus longue qu'on a pu trouver dans les exemples réels. Voici un exemple où l'on voit la réalisation des trois positions :

- (11) Il *devrait pouvoir continuer* à siéger au gouvernement.
(France-Inter, 18.02.1985).

Nous savons que, par leur nature, les verbes modaux n'entretiennent pas de rapport de sélection avec l'élément sujet. C'est plutôt le verbe constructeur qui impose des contraintes sur le choix des verbes modaux (M); il nous paraît donc plus raisonnable de calculer les trois positions à partir du verbe constructeur :

Sujet + M3 + M2 + M1 + verbe constructeur.

2.5.

En explorant les possibilités de combinatoire des verbes modaux, nous sommes amené à voir que la longueur des enchaînements n'est pas théoriquement limitée à trois positions. Bien que très rarement — sinon

jamais — utilisée dans les énoncés réels, il existe une possibilité d'établir une combinaison de quatre ou même plus de quatre verbes modaux.

(12)a Il va *devoir paraître pouvoir* faire ça.

L'allongement des enchaînements de verbes modaux est rendu possible par deux verbes modaux assez particuliers : *paraître* et *sembler*. Ces deux verbes peuvent s'intercaler entre M1 et M2, ou entre M3 et M2, ou entre M1 et le verbe constructeur, mais jamais entre M3 et l'élément sujet. En plus, du fait que les contraintes sur la combinatoire des verbes modaux ne s'exercent pas au-delà d'une combinaison à deux verbes modaux (cf. Chu 1987, ch. 4), l'intervention de *paraître* et *sembler* a pour effet de rendre la combinatoire récursive, c'est-à-dire de faire apparaître les positions antérieures. Nous pouvons donc avoir des combinaisons comme :

(12)b Il va *commencer à paraître pouvoir* faire ça
 – M3 + M1 + paraître + M2 –

Plutôt que de renoncer à l'idée des trois positions proposées ci-dessus, nous expliquerons la complexité apparente de ce genre de combinaison par la position flottante de ces deux verbes modaux. Cette particularité fait que la longueur des combinaisons de verbes modaux est théoriquement illimitée. Nous devons donc modifier notre présentation des positions de la manière suivante :

Sujet + M3 + (A) + M2 + (A) + M1 + (A) + verbe constructeur

où "A" représente les deux verbes modaux *paraître* et *sembler*.

3. PROPRIÉTÉS SÉMANTIQUES DES TROIS PLACES DE VERBES MODAUX

3.1.

Les verbes modaux qui appartiennent à ces trois positions possèdent des traits sémantiques en commun. Pour les verbes modaux en position M1 : *cesser de*, *continuer à*, *commencer à*, etc. nous pouvons dégager un trait "processus". Les verbes modaux en position M2, par exemple *devoir* (2) et *pouvoir* (2) dénotent tous une estimation de la part du locuteur sur une condition de la réalisation de ce qui est signifié par le verbe constructeur. Enfin, les verbes modaux en position M3 expriment

tous une supposition du locuteur sur l'éventualité du fait désigné par le verbe constructeur.

D'un point de vue plus abstrait, nous pouvons postuler que ces traits sont caractéristiques de ces positions. Le phénomène de deux *devoir* et de deux *pouvoir* peut donc être vu comme un effet de l'infléchissement du sémantisme de ces verbes dans les différentes positions qui font ressortir ces traits sémantiques. Les deux *aller* sont produits de la même façon : nous ne pouvons avoir *va* au sens du futur que dans la position M3, avec le trait "supposition". Par conséquent, ce verbe modal n'a pas de forme infinitive, la forme infinitive étant exclusivement réservée aux positions M2 et M1. Un cas similaire est celui du verbe modal *risquer de*, qui signifie une éventualité, sans jugement de valeur. Cet emploi modal de *risquer de* est condamné par les puristes, à cause de son étroite parenté avec l'emploi non modal où *risquer de* signifie *courir le risque de*, seul sens correct aux yeux des puristes.

La plupart des grammairiens déplorent ce glissement de sens

signale Grevisse (1986, § 791, j). Or nous nous apercevons que l'emploi modal de ce verbe ne s'explique pas seulement par une "évolution" sémantique. La structuration syntaxique entre aussi en jeu ici : quand ce verbe se trouve en position M3, il signifie une "éventualité" :

- (13)a Il risque de gagner
 (13)b Il risque de tomber malade, etc.

Mais quand il s'emploie en position M2, il prend davantage le sens de *courir le risque de* :

- (14)a Il peut risquer de tomber malade
 (14)b ? Il peut risquer de gagner.

Vu ces rapports constants entre les traits sémantiques et les positions, nous pouvons représenter les trois positions de verbes modaux de la façon suivante :

Sujet + S + E + P + verbe constructeur
 S = "supposition"
 E = "estimation"
 P = "processus".

3.2.

Nous constatons que de S (supposition) à P (processus) en passant par E (estimation), nous avons affaire à un schéma qui part du "+ subjectif" vers le "- subjectif" ou, inversement, du "- objectif" vers le "+ objectif".

Sujet + S	+ E	+ P	+ verbe constructeur
	+ subjectif	- subjectif	
	- objectif + objectif		

Si l'on prend le sujet parlant et son énoncé verbal comme deux facteurs principaux de l'acte de parole, alors la place des verbes modaux, entre l'élément sujet et le verbe constructeur, constitue un champ qui relie ces deux facteurs et qui va d'une prise en charge du sujet parlant jusqu'à l'énoncé objectivé. Ainsi, les verbes tels que *va*, *devoir (1)*, *pouvoir (1)*, qui sont fortement imprégnés de subjectivité, ne peuvent que se situer le plus loin possible du verbe constructeur dans la position toute proche de l'élément sujet. En revanche, les verbes modaux comme *cesser de*, *commencer à*, *continuer à*, *finir de*, *être en train de*, désignent un état dans lequel l'action ou le processus se trouve : ils sont très ancrés dans l'objectivité et souvent, dans les emplois réels, il est difficile de déterminer s'il s'agit d'un *commencer à* modal ou d'un *commencer à* verbe constructeur. Quant aux verbes modaux qui s'attachent à la position E, par exemple *devoir (2)*, *pouvoir (2)*, *avoir failli de*, *venir de*, etc. ils se situent au milieu du schéma. Exprimant une estimation de la part du sujet parlant, donc encore assez subjectifs, ils s'établissent pourtant à partir d'indices objectifs. Avec ces verbes modaux, il y a pour ainsi dire un équilibre en ce qui concerne le +/- subjectif et le +/- objectif.

3. VÉRIFICATION DU MODÈLE. LA COMBINATOIRE RÉDUITE DES CORPUS

3.1.

Nous allons maintenant examiner les places que les treize verbes modaux doivent occuper dans l'enchaînement des trois positions. En d'autres termes, nous allons essayer d'établir un paradigme pour chaque position décrite ci-dessus. Pour ce faire, nous avons procédé à une enquête auprès de locuteurs francophones sur la combinatoire de ces treize verbes. Les résultats de l'enquête sur toutes les combinaisons possibles, douteuses ou inacceptables de deux verbes modaux ont été exposées en détail dans Chu 1987.

3.2.

En nous appuyant sur ces résultats, nous pouvons arriver à un classement de ces treize verbes. Nous avons cherché à les répartir en suivant leur appartenance à des positions syntaxiques. D'après le principe selon lequel les termes d'un même paradigme ne peuvent se manifester dans un même syntagme et en utilisant les indices fournis par les combinaisons refusées, nous parvenons au classement suivant :

1. *va, devoir (1), pouvoir (1), risquer de*
2. *devoir (2), pouvoir (2)*
3. *avoir failli, venir de*
4. *cesser de, commencer à, continuer à, finir de, être en train de paraître, sembler.*
- 5.

3.3.

Ces cinq groupes appartiennent chacun à une position. Nous pouvons les présenter comme suit :

Sujet + S	+ (A)	+ E	+ (A) + P	+ (A) + V.C.
<i>va</i>	<i>paraître</i>	<i>devoir (2)</i>	<i>cesser de</i>	
<i>devoir (1)</i>	<i>sembler</i>	<i>pouvoir (2)</i>	<i>commencer à</i>	
<i>pouvoir (1)</i>		<i>avoir failli</i>	<i>continuer à</i>	
<i>risquer de</i>		<i>venir de</i>	<i>finir de</i>	
			<i>être en train de</i>	

La constitution de ces paradigmes demande quelques explications. *Risquer de* peut apparaître dans d'autres positions que S. Mais, nous pensons que c'est seulement dans cette position, donc sous une forme conjuguée, que ce verbe a l'emploi typiquement modal où il exprime la pure supposition d'une éventualité, sans jugement de préférence, comme sa racine *risque* pourrait nous le suggérer.

Avoir failli et *venir de*, bien que groupés avec *devoir (2)* et *pouvoir (2)*, en sont très différents. Notre enquête nous a révélé que les verbes modaux de la position E ne se combinent pas avec *venir de*, et quant à *avoir failli*, il n'est pas compatible avec *va* et *risquer de*. Mais du fait que *devoir (1)* et *pouvoir (1)* peuvent précéder *avoir failli*, nous préférons classer *avoir failli* et *venir de* dans la position E, et expliquer les impossibilités de combinaison entre ces verbes modaux par les incompatibilités de leur sémantisme.

En fait, quand ces treize verbes modaux entrent en combinaison, leur sémantisme particulier entraîne souvent des complications supplémentaires. Les interférences des sémantismes aboutissent soit à des interdictions de combinaison (**va + venir de*, **risquer de + avoir failli* n'étant que

ces cas évidents), soit à des combinaisons irrégulières selon notre modèle, par exemple *commencer à + pouvoir*, *cesser de + continuer à*, etc. Expliquer ces cas nécessitera des études approfondies sur le sémantisme de chaque verbe. De toute manière, il ne s'agit que de quelques exceptions qui, vues dans la perspective de notre modèle qui rend compte de la majorité des combinaisons étudiées, devraient être considérées comme des emplois marqués.

Nous pouvons vérifier notre modèle sur les exemples d'enchaînements de verbes modaux que nous avons relevés dans une grande quantité de corpus de français parlé. Tous ces exemples en confirment la validité.

- (15) S + E
S E
 alors évidemment les gens *vont pouvoir* se reporter à votre livre
 (Tricon 83, 7/13-14)
- (16) un cheval qui a du pied c'est un cheval qui a de la corne que tu
S E
dois pouvoir couper pour pouvoir le trav'
 (Poux PEF 83-A, 6/10-12)
- (17) E + P
E P
 après ça Madame on peut on *peut commencer* à monter des murs
 (Neuvent, PEF 83 A, 4/13-16)
- (18) E P
 avant 1930 je *pouvais* entrer en classe et *commencer* euh à lire
 euh à mes élèves et on comprenait ce français (Tricon 83, 46/4-6)
- (19) E P
 si on se mariait on ne *pourrait pas continuer* à enseigner
 (Tricon 83, 42/13-14)

4. CONCLUSION

Les exemples ci-dessus nous révèlent un décalage important entre la longueur très réduite des combinaisons de verbes modaux attestées dans l'usage réel et la dimension assez étendue que donne notre modèle d'enchaînement des verbes modaux. Les raisons en sont multiples. Outre le fait qu'un modèle de structure syntaxique doit être en principe plus complet que les emplois particuliers dans les énoncés, ce décalage s'explique par la nature accessoire des verbes en question. Le verbe modal est un élément syntaxiquement facultatif dont l'absence ne rend pas l'énoncé agrammatical. Ainsi la rareté des combinaisons de verbes modaux n'est

pas un phénomène inattendu, et encore moins leurs combinaisons longues. Comme le montre notre modèle, l'établissement d'une longue combinaison dépend presque uniquement de l'intervention de deux verbes modaux particuliers, *sembler* et *paraître*. De plus, la combinaison des verbes modaux des positions S et E subit diverses contraintes. *Avoir failli* et *venir de* apparaissent rarement sous la forme infinitive précédée d'un autre verbe modal de la position S, et le dédoublement de *devoir* et de *pouvoir* n'est pas fréquent. En tenant compte de toutes ces limitations et en écartant *sembler* et *paraître*, nous pouvons donc dégager un autre schéma de combinaisons, plus restreint :

Sujet + Position 1	+ Position 2	+ Verbe Constructeur
<i>aller</i>	<i>être en train de</i>	
<i>avoir failli</i>	<i>cesser de</i>	
<i>devoir</i>	<i>commencer à</i>	
<i>pouvoir</i>	<i>continuer à</i>	
<i>risquer de</i>	<i>finir de</i>	
<i>venir de</i>		

Ce schéma, à la différence du modèle qui rend compte du potentiel théorique de combinaisons, est très conforme à l'usage réel. Il n'est cependant pas contradictoire avec notre modèle. Nous rappelons que, dans ses cours, G. Guillaume disait :

Ce qui fait la phrase, ce n'est pas le système, mais l'exercice du système.
(G. Guillaume, p. 180)

En fait, dans le discours, le locuteur emploie toujours une sous-partie des possibilités que fournit le système de la langue. Ce que nous avons proposé dans cet article constitue, toujours en termes guillaumiens, "un comprendre au plus haut degré" du problème des enchaînements des verbes modaux en français³

Xiao-quan CHU
Université de Shanghai



³. Je remercie Cl. Blanche-Benveniste et S. Branca-Rosoff pour leurs conseils et pour les critiques très précieuses qu'elles m'ont communiqués au cours de la rédaction de cet article.

BIBLIOGRAPHIE

- BENVENISTE, Emile, 1965, "Structure des relations d'auxiliarité", in *Problèmes de linguistique générale II* (1966), Paris, Gallimard.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire, DEULOFEU, José, STÉFANINI, Jean, VAN DEN EYNDE, Karel, 1984, *Pronom et syntaxe; l'approche pronominale et son application au français*, Paris, Sela.
- CHU, Xiao, 1987, *Étude sur les verbes modaux en français contemporain*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Provence.
- DAMOURETTE, J. et PICHON, E., 1911-1930, *Des Mots à la Pensée : essai de grammaire de la langue française*, t. 5, Paris, Édition d'Artrey.
- GREVISSE, Maurice, 1986, *Le bon Usage*, Paris, Gembloux, Duculot.
- GROSS, Maurice, 1968, *Grammaire transformationnelle du français; syntaxe du verbe*, Paris, Larousse.
- GUILLAUME, Gustave, 1973, *Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume*, Paris, Klincksieck; Québec, Presses de l'Université Laval.
- HUOT, Hélène, 1974, *Le Verbe devoir. Étude synchronique et diachronique*, Paris, Klincksieck.
- LANGACKER, R.W., 1978, "The form and meaning of the English auxiliaries", *Language*, v. 54, n° 4, pp. 853-882.
- SUEUR, Jean-Pierre, 1979, "Une analyse sémantique des verbes *devoir* et *pouvoir*", *Le Français Moderne*, 47, 2, pp. 97-120.



LE QUANTIFIEUR QUANTIFIÉ :

VERS UNE SÉMANTIQUE PRIMITIVE DU COMPTAGE EN FRANÇAIS

I. AMBIGUÏTÉS AUTOUR DES UNITÉS DE COMPTE

Cette étude d'un aspect de la quantification part de l'observation de propriétés syntaxiques. Quand on s'intéresse aux procédés de comptage du français, et plus particulièrement aux structures syntaxiques qui s'y rattachent, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de difficultés qui tournent autour de la notion d'**unité de compte**.

♦ Il existe des unités de compte complètement familières et qui ne donnent lieu à aucune ambiguïté chez les adultes :

1. j'ai acheté *10 francs de sucre d'orge*
2. j'ai déjà financé *15 pour cent de ma retraite*

Ici, la quantité de sucre d'orge et de retraite est comptée respectivement en francs et en pour-cents :

j'en ai acheté *combien*, de sucre d'orge
j'en ai acheté 10 francs
j'en ai financé *combien*, de ma retraite
j'en ai financé 15 pour cent.

Il n'y a pas d'autre interprétation possible.

♦ Il existe des unités de compte plus "douteuses"; elles sont le lieu d'ambiguïtés relevées depuis longtemps par les pédagogues de l'enseignement des mathématiques. Ainsi, D. Guégan (1988) remarque :

Il existe un problème sérieux posé par l'utilisation de l'argent dans les textes d'exercices durant les premières années d'enseignement de l'école primaire. Nous voulons parler de l'utilisation de "dala" chez les Haoussa, de "doromer" chez les Bambara, de "duram" chez les Wolof.

Cette utilisation semble occulter beaucoup de problèmes :

— la non-acquisition du mécanisme opératoire tant que l'on maintient l'enfant dans la situation artificielle (situation de marché) consistant à utiliser de façon permanente "dala",

— la confusion entre le calcul sur des nombres (*des cardinaux*) et celui sur des unités de mesures¹

— l'idée que "dala" n'est pas une mesure : l'enfant qui compte avec des "dala" pense-t-il à la pièce jaune de 5 FCFA ou à la quantité monétaire de cette pièce, qui est elle-même fluctuante ?

On retrouve le même genre d'ambiguïté dans un exemple comme :

3. elle a 3 sacs de perles

Cette structure syntaxique peut correspondre :

- 1) à un "comptage" par sacs — c'est le fonctionnement de l'unité de compte vu en 1. et 2. :

des perles, j'en ai *combien*
beaucoup
3 sacs

- 2) à un "dénombrement" de sacs contenant des perles :

des sacs de perles, j'en ai *combien*
contenant des perles beaucoup
3

- 3) ou même à un "dénombrement" de sacs composés de perles :

des sacs de perles, j'en ai *combien*
faits en perles beaucoup
comme ça 3

Il faut bien distinguer le "comptage par unité de compte" (dans ce cas, on compte les perles en sacs) du "dénombrement d'objets concrets" (on compte alors les sacs); et c'est cette distinction qui poserait problème aux enfants qui apprennent les mathématiques.

♦ Il existe enfin un troisième type de quantification : on a une unité de compte complètement lexicalisée, qui finalement ne "compte" plus rien du tout. On n'a en effet plus aucune intuition de "comptage de loterie" dans un exemple comme :

4. j'ai acheté 3 dixièmes de loterie

1. Les italiques sont de moi.

On va voir que ce découpage intuitif des procédés de comptage du français recoupe des réalités syntaxiques différentes. On va voir aussi que l'analyse syntaxique distributionnelle des différentes formes de comptage nous en apprend assez long sur les procédés sémantiques mis en œuvre.

II. ANALYSE SYNTAXIQUE

II.1. DÉLIMITATION DU CHAMP :

Cette étude sur la quantification est une prolongation de ma thèse sur le groupe nominal, *Analyse syntaxique des formes en "Nom1 de Nom2"*. Lors de ce travail, qui était une description des différentes relations syntaxiques qu'on peut trouver dans un groupe nominal de forme "Nom1 de Nom2", j'ai relevé dans les corpus une centaine d'exemples ayant trait à la quantification. Tous ces exemples, que je réutilise pour la présente étude, sont par conséquent de forme "Nom1 de Nom2".

Pour délimiter, à l'intérieur des groupes nominaux en "Nom1 de Nom2" ceux qui ont un réel statut de "valence quantifiante", j'ai utilisé le test du [EN] de *syntaxe première*.

On observe en effet qu'il existe deux [EN] différents en français :

- Un [EN]² qui semble à la disposition de tous les locuteurs et qui pose rarement de problèmes d'acceptabilité. C'est justement le [EN] des valences quantifiantes³ :

j'ai acheté un tas de charbon
 j' [EN] ai acheté un tas
 j'ai eu 4 jours de vacances
 j' [EN] ai eu 4 jours
 j'ai perdu 27 pour cent de mes économies
 j' [EN] ai perdu 27 pour cent

- Un [EN] qui appartient à un niveau de langue plus contrôlé et pose souvent des problèmes d'acceptabilité; c'est le [EN] "adnominal", que j'écarte complètement de cette étude :

je vois le toit de l'usine
 j' [EN] vois le toit

2. C'est le *en* que j'appelle de "syntaxe première"; il est acquis très tôt.

3. Ce test ne sélectionne que les quantifieurs en position P1.

les résistants ont sabordé la flotte de la marine française dans la rade de Toulon
 *?! les résistants [EN] ont sabordé la flotte dans la rade de Toulon

II.2. TROIS TYPES DE COMPTAGE

Pour cerner les différents fonctionnements de ces valences quantifiantes, j'utilise deux outils de description mis au point dans ma thèse : le parenthésage des unités syntaxiques et les "vidages lexicaux".

Le parenthésage est un test couramment utilisé en syntaxe; il se calcule à partir des "dislocations" possibles sur un énoncé :

j'en ai un, de sac de farine
 j'en ai un sac, de farine

Ce test a été utilisé par plusieurs auteurs.

La notion de "vidage lexical" est directement issue de l'Approche Pronominale. C'est elle qui permet, à partir des énoncés lexicaux réalisés, de "remonter" au niveau semi-lexical, puis pronominal. Le vidage lexical opère différemment suivant la place du nom auquel on l'applique. Quand on "vide" le contenu lexical d'un Nom1, on tombe sur une réalisation \emptyset caractéristique du syntagme "à tête nominale" :

j'aime uniquement la soupe de ma mère
 j'aime uniquement celle \emptyset de ma mère

soupe est tête nominale du syntagme *la soupe de ma mère*; un Nom1 non vidable n'est jamais tête.

Quand on "vide" un Nom2, on débouche sur une réalisation "+ PRO", c'est-à-dire sur une liste ouverte de réalisations pronominales (comparable à ce qu'on trouve pour une valence de verbe) :

une société a annoncé la mise au point de l'anticorps monoclonal
 de quoi
 de ça
 du monoclonal⁴
 de celui-là

Je ne parlerai pas de "tête nominale" pour *mise au point* qui a plutôt un comportement de "nom recteur".

4. Comme Denis CREISSELS (1979), j'étends la notion de "réalisation pronominale" à tous les "substituts nominaux".

L'utilisation systématique du parenthésage et des vidages lexicaux nous permet de distinguer trois groupes.

1. Le comptage par unité de compte

On a ici un seul parenthésage possible : (UN N1) (de N2). Le contenu lexical du Nom1 n'est pas vidable; N1 n'est pas "tête" du syntagme nominal. Le lexique du Nom2 est vidable et de nature "+ PRO" (c'est-à-dire qu'on a ici un paradigme ouvert de "choses comptées", et dans ce paradigme ouvert, on peut parfaitement avoir du singulier) :

- j'ai dépensé 75 pour cent de mon salaire
- a. j'en ai dépensé 75 pour cent, de mon salaire
 - * j'en ai dépensé 75, de pour cent de mon salaire
 - b. * j'en ai dépensé 75 de mon salaire
 - c. j'ai dépensé 75 pour cent de mon salaire
des revenus annuels de la fac
de ceux-là
de quoi
de ça

2. Le comptage par "nombrant"

Il y a ici deux possibilités.

On peut avoir un parenthésage unique, du type (UN N1) (de N2) et on a un Nom1 non vidable :

- j'ai attrapé un tas de maladies tropicales
- a. j'en ai attrapé un tas, de maladies tropicales
 - * j'en ai attrapé un, de tas de maladies tropicales
 - b. * j'en ai attrapé un de maladies tropicales

le Nom2 est "restreint" : il n'appartient pas à un paradigme ouvert de réalisations lexicales ou pronominales; on a un pluriel obligatoire :

- c. j'ai attrapé un tas de maladies tropicales
de trucs
- * un tas de ça
- * un tas de cette maladie
- ...

On peut aussi avoir des exemples qui relèvent de l'autre type de parenthésage :

- j'ai acheté 3 dixièmes de loterie
- a. j'en ai acheté 3, de dixièmes de loterie
- * j'en ai acheté 3 dixièmes, de loterie

Les deux schémas relèvent du même type de fonctionnement : le “nombrant” est réalisé soit par *un tas de*, soit par le numéral; c'est ce qui permet finalement les deux parenthésages, mais il n'y a jamais de choix possible à l'intérieur d'un même exemple. On remarque que l'élément situé immédiatement à droite du “nombrant” (c'est-à-dire le “compté”) présente la même restriction de **pluralité obligatoire** :

maladies tropicales
dixièmes de loterie.

3. Le comptage par “Spécificatif”

C'est le croisement des deux précédents, ou ce que j'appelle le jeu du “quantifieur quantifié”. Pour tous ces exemples, on a deux interprétations possibles :

— Une interprétation où le Nom1 est le quantifieur du Nom2, et le Nom2 prend un statut de “quantifié tout-terrain” (on a aussi bien du pluriel que du singulier et aucune restriction de vidage) : on tombe sur le fonctionnement d'unité de compte, comparable à ce qu'on a vu avec *pour cent*; la seule différence vient du Nom1 dont on peut vider le contenu lexical, et qui a donc un statut de “tête nominale” :

- elle a 3 sacs de perles
- a. elle en a 3 sacs, de perles
- b. elle en a 3 de perles (et 2 de graines de melon)
- c. elle a 3 sacs de perles
de ces perles
de quoi
de ce truc
de celui-là

On dispose d'une autre interprétation où le Nom1 est le “quantifié” du numéral de tête et il est de type “restreint” (obligatoirement pluriel); c'est alors à un fonctionnement par “nombrant” qu'on a affaire :

- elle a 3 sacs de perles
- a. elle en a 3, de sacs de perles

sacs est obligatoirement pluriel.

Cette double interprétation, qui croise un double parenthésage, est la caractéristique définitoire du “Spécificatif” : un Nom1 qui peut aussi bien *compter* qu’être *compté*.

N.B. : Il existe un “Spécificatif raté”, le Quantifieur Temporel. Il entre dans le jeu du “quantifieur quantifié”, mais le Nom1 n’est pas “tête” et le Nom2 quantifié est loin d’être “tout-terrain” : bien au contraire, il est obligatoirement lexical.

- j’ai eu 4 jours de congé
- a. j’en ai eu 4 jours, de congé
j’en ai eu 4, de jours de congé
- b. * j’en ai eu 4 de congé
- c. j’ai eu 4 jours de congé
4 jours de quoi
* j’ai eu 4 jours de ça
* 4 jours de celui-là
...

On observe chez ce type de quantifieurs la constitution d’un bloc lexical “Nom1 + Nom2” : *jours de congé, seconde d’inattention* ...

III. VÉRIFICATIONS

III.1. EXEMPLES LIMITES

Il y aurait donc une adéquation entre les propriétés syntaxiques des valences quantifiantes et les différents statuts d’unité de compte : l’unité de compte “canonique” compte mais n’est jamais comptée, alors que l’unité de compte “de tous les jours” (le Spécificatif) présente ce double jeu.

Pour vérifier cette hypothèse, il suffit d’examiner quelques exemples-limites :

- On peut tirer le fonctionnement de Spécificatif vers celui d’unité de compte. Il suffit de “débanaliser” le Spécificatif, de le rendre plus technique :

Spécificatif :
ils se sont enfilé 3 *assiettes de vache-qui-rit*
ils s’en sont enfilé 3, d’assiettes de vache-qui-rit
ils s’en sont enfilé 3 assiettes, de vache-qui-rit

Spécificatif "débanalisé" :

- ils se sont enfilé 3 *demi-assiettes de vache-qui-rit*
- ils s'en sont enfilé 3 *demi-assiettes, de vache-qui-rit*
- * ils s'en sont enfilé 3, de *demi-assiettes de vache-qui-rit*

- ♦ À l'inverse, l'unité de compte peut se banaliser dans certaines situations et devenir un Spécificatif :

Unité de compte :

- j'ai commande 3 *tonnes de bananes*
- j'en ai commandé 3 *tonnes, de bananes*
- ? j'en ai commandé 3, de *tonnes de bananes*

Unité de compte banalisée (pour un importateur de fruits exotiques) :

- *Combien* tu en as commandé, de *tonnes de bananes*, cette semaine ?
- J'en ai commandé seulement 3, de *tonnes de bananes*

III.2. DÉBOUCHÉS SÉMANTIQUES

L'analyse syntaxique distingue nettement deux fonctionnements différents : le modèle "tout-terrain" qui quantifie tout (le Nom2 est alors "+ PRO"); le modèle "restreint" qui quantifie uniquement la pluralité.

Ces deux fonctionnements syntaxiques ont des valeurs sémantiques distinctes :

- le premier correspond à un mode de **comptage par unité de compte** (le nombre peut être singulier ou pluriel)
- le deuxième correspond à un simple **comptage avec "élément nombrant"** (le nombre est nécessairement pluriel : c'est le type *un tas de*).

La notion syntaxique de "Spécificatif" et les deux types d'opération qu'elle recouvre explique quelques bizarreries dans l'acquisition du comptage par l'enfant. Anne Sinclair remarque, dans son travail sur l'acquisition de la notation numérique⁵ que les enfants passent par des étapes assez curieuses avant d'accéder à la notation orthographique habituelle "5 billes". Ces étapes se résument toutes par l'idée que l'enfant produit le même nombre de graphies que d'objets à compter : au niveau de la représentation "picturale", comme au niveau de la représentation par signe, "5 billes" devient ou "1, 2, 3, 4, 5 billes"
ou "5, 5, 5, 5, 5 billes".

5. Anne SINCLAIR (1988).

On peut dire qu'ici, le fonctionnement du Spécificatif est étendu au numéral : le chiffre "5" **compte** les billes, mais il est lui-même **compté** en même temps.

On peut donc affirmer que ces problèmes d'acquisition qu'on constate chez (certains ?) enfants sont tout à fait prédictibles : cette double interprétation de la valence quantifiante — suivant le modèle du "Spécificatif" — est une possibilité marquée dans la langue. Au niveau strictement morphologique, on voit qu'on a dans la structure de "comptage par unité de compte" tout comme dans la structure de "Spécificatif" le même enchaînement d'un numéral, d'un Nom1 "restreint" et d'un Nom2 "tout-terrain". Les adultes sérieux n'envisagent pas d'étendre ce double jeu à des Nom1 que les mathématiques ont spécialisés comme unités de compte.

Christine ROUGET



BIBLIOGRAPHIE

- CREISSELS, Denis, 1979, *Unités et catégories grammaticales*, Publications de l'Université des langues et lettres de Grenoble.
- GUEGAN, D., 1988, *Enseignement des mathématiques en langues africaines*, Publications de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.
- ROUGET, Christine, 1988, *Application de l'Approche Pronominale à la syntaxe du nom - Analyse syntaxique des formes en 'Nom de Nom2'*, Thèse nouveau régime, Université de Provence.
- SINCLAIR, Anne, 1988, "La notation numérique chez l'enfant", in SINCLAIR, H., *La Production de notations*, Paris, P.U.F.



LES RÉALISATIONS EN *ET TOUT (ÇA)* À L'ORAL

Dans l'oral de conversation, *et tout ça* est très fréquent¹; il nous paraît intéressant de voir quel statut nous pouvons donner à ce syntagme récemment étudié par M.-N. Roubaud dans un travail de DEA sur *L'Approximation lexicale*. Notre analyse s'est appuyée sur les nombreux exemples qu'elle a minutieusement relevés et classés.

I. CADRE D'ANALYSE

Nous interprétons une partie des "coordinations" en français comme étant *la répétition de la réalisation lexicale d'un terme* de la construction; dans l'énoncé suivant² :

nous on a le carton le liège le fer (Fdt)

nous dirons que la liste des éléments lexicaux : *le carton, le liège, le fer* est la manifestation de plusieurs lexicalisations possibles d'une seule et même unité syntaxique : la valence complément du verbe *avoir*; cette place syntaxique pourrait être représentée, ici, par la forme pronominale *ça*.

nous on a ça

Au niveau de la structure, il n'y a qu'un seul élément; mais au niveau de la réalisation plusieurs lexicalisations peuvent apparaître.

1. Nous avons pu noter lors de nos lectures des corpus que certains locuteurs utilisaient plus fréquemment que d'autres cette tournure, un peu comme si celle-ci était un "tic" de langage. D'autre part, cette tournure n'est pas réservée à l'oral, Grevisse la mentionne dans *Le Bon Usage* et en donne des exemples écrits.

2. Cf. notamment Mireille BELGER (1985).

Ces lexicalisations seraient alors à concevoir sur un axe paradigmatique, que nous disposons verticalement ainsi :

nous on a le carton
le liège
le fer

L'approche pronominale³ nous permet d'avoir une solution qui évite les notions d'effacement du verbe ou de transformation par réduction. Le verbe est considéré comme une unité lexicale fixe qui définit la forme des éléments construits, posés comme des variables abstraites ayant pour représentation prototypiques des pronoms, et pouvant virtuellement être représentés par toutes les formes lexicales proportionnelles aux pronoms. On peut facilement énumérer plusieurs formes lexicales appartenant à un même paradigme.

Je pense à Luc, à lui, à elle ...

On peut répéter le même élément pronominal, qu'il ait des références distinctes ou non :

Je pense à ça, à ça, à ça ...

de même si c'est un élément lexical :

Je pense à lex 1, lex 2, lex 3 ...

Au lieu de supposer que l'on réédite chaque fois l'ensemble de la relation, on pose que l'on ne réitère qu'une forme de réalisation de l'élément abstrait, sans réitération du verbe; on interprète de la même manière une liste du type *a, b, c* et une liste du type *(et) a et b*; la liste en *a, b, c* représentant une simple suite chronologique de références, alors que la liste en *(et) a et b* représente une suite avec, cette fois, un effet possible de distributivité.

Je pense (et) à Luc, et à lui et à elle.

Dans le cas où la coordination se situe entre deux lexèmes verbaux (ou plus), nous proposons le même type d'analyse⁴. Quand la coordination se situe entre plusieurs verbes constructeurs, un certain nombre d'éléments peuvent être mis en facteur commun; ces éléments appartiennent à ce que l'on pourrait appeler la zone pré-verbale; la valence sujet :

3. Cf. Cl. BLANCHE-BENVENISTE, José DEULOFEU, Jean STÉFANINI et Karel VAN DEN EYNDE (1984).

4. Nous renvoyons à Mireille BILGER (1984).

- a. il (écrit une lettre et l'enverra à Luc)

l'auxiliaire d'aspect et éventuellement une valence complément clitique :

- b. il a (écrit et envoyé une lettre à Luc)
c. il la lui a (écrite et envoyée)

le verbe modal :

- d. il peut (l'écrire et la lui envoyer)

les diverses modalités (affirmative, négative et interrogative) peuvent être mises en facteur commun avec les modaux et les auxiliaires :

- il ne la lui a pas écrite ni envoyée
- la lui a-t-il écrite et envoyée ?
- il pouvait la lui écrire et la lui envoyer
- il pourra la lui écrire et la lui envoyer.

Ces réalisations liées par *et* répètent un bloc verbal (constitué du lexème verbal avec sa valence complément) (cf. les énoncés a, b et d); ou le traitent comme un composé lexical (cf. notre énoncé c); dans ce dernier cas, le terme constructeur est représenté formellement par l'auxiliaire, et c'est la partie lexicale qui est répétée :

écrite et envoyée,

ce qui produit un effet de verbe "couple", comme dans le cas de *dire et redire*, où l'on ne trouve aucune contrainte pour les mises en facteur commun de la valence complément clitique. On peut avoir sans problème :

Je le lui dis et redis

alors que l'on ne pourrait avoir :

- * Je le lui écris et envoie
- * Je le lui écris et dis

Ainsi, en aucun cas nous n'avons affaire à deux constructions verbales coordonnées; au niveau de la structure, il n'y a place que pour un seul terme constructeur; c'est seulement au niveau de la réalisation que plusieurs lexèmes verbaux vont pouvoir apparaître. La réitération se situe au niveau lexical et non au niveau syntaxique. On pourrait étendre ce que disait G. Guillaume au sujet de l'auxiliaire à l'ensemble de cette zone pré-verbale; celle-ci serait en quelque sorte "une forme en attente de matière ayant une fonction 'morphologique' essentiellement verbale". Ceci nous

permettrait d'expliquer la limite que l'on note dans la construction verbale qui répartit d'un côté la valence sujet, l'auxiliaire d'aspect, les modaux, les modalités et de l'autre le bloc verbal constitué du lexème verbal et de sa valence complément.

Cette répartition en zones⁵ :

Pré-Verbe / lexème verbal particulier

se voit d'autant mieux que la séquence verbale est plus développée, avec l'auxiliaire d'aspect ou les modaux.

II. LES DIVERS STATUTS ET PORTÉES DE *ET TOUT (ÇA)*

a) Il est facile de donner un statut à un type de *et tout (ça)* qui se retrouve à la fin d'une énumération explicite :

1. Vous croyez qu'elle a le temps de s'ennuyer de s'occuper de sa maison d'aller bavarder avec les voisins et tout et tout (MB)
2. il est contre archi-contre et tout et tout (MB)

Au même titre que *etc.*, cette réalisation termine l'énumération sans la clore vraiment.

b) Dans certains énoncés, *et tout ça* peut être interprété selon le schéma de liste du type *a et b*, avec effet de sens additif :

3. Comment ils font pour avoir leur soucoupe et tout ça (Fdt)

dans cette interprétation, chacun des éléments *leur soucoupe* et *tout ça* pourrait à lui seul assurer la valence du verbe *avoir* :

- Comment ils font pour avoir leur soucoupe
- Comment ils font pour avoir tout ça

Autre exemple :

4. On voit tout le monde la famille et tout (la 87)

c) *Tout ça* entre également dans une liste de type *a, b, c* :

5. dites voir *tout ça faire des gâteaux faire des crêpes acheter des bonbons* moi je pourrais le faire (MB)
6. J'ai eu la charge *des autres canaux du canal de Craponne canal St-Julien tout ça* (MB)

5. Cette rupture dans la construction verbale a déjà été vue ailleurs, de même que l'importance des zones pré-verbales et post-verbales pour rendre compte de la portée des formes telles que *ne ... que*, *ne ... pas*, *plus ... que*.

Dans ce cas, *tout ça* peut être interprété comme une sorte d'“apposition” qui engloberait les réalisations lexicales précédentes (cf. 6) ou postérieures (cf. 5). Celles-ci seraient alors interprétées comme une énumération résumée par cette forme globalisante *tout ça*.

Pour les exemples suivants :

- | | | |
|----|---------------------------------------|------|
| 7. | ça paye le facteur tout ça | (MB) |
| 8. | ils leur emmènent des cadeaux tout ça | (MB) |

nous pourrions avoir la même interprétation que précédemment; il suffirait de poser que *tout ça* clôt une énumération qui, cette fois, est de l'ordre de l'implicite.

L'élément lexical *facteur* ou *cadeaux* donnerait une information sur le champ sémantique auquel appartiendrait “cette liste” d'implicites, un peu à la manière d'un terme générique. L'exemple 7 pourrait être glosé par :

— ça paye le facteur, les caissiers ... bref les PTT en général

d) Nous avons des énoncés avec *et tout (ça)* auxquels ne convient pas la liste de ce type :

- | | | |
|-----|-----------------------------------|---------|
| 9. | ils s'amuse et tout | (MB) |
| 10. | on l'a tourné et tout | (MB) |
| 11. | ils commençaient à danser tout ça | (MB) |
| 12. | il venait à la maison tout ça | (Baral) |

Et tout (ça) n'occupe pas une place de paradigme de la valence ou de la rection du verbe; pourtant l'effet de sens global reste identique; cette forme est la marque d'une énumération d'implicite, dont il faut tenir compte. Cet effet de sens d'énumération apparemment interrompue ne concerne pas la zone pré-verbale; en sont exclus :

- la valence sujet
- les auxiliaires d'aspect,
- les modaux,
- les modalités,
- le temps.

L'énoncé 12, *il venait à la maison tout ça*, pourrait être glosé par

il venait à la maison, mangeait avec nous, discutait avec tous ... bref faisait partie de la famille.

L'effet énumératif ne touche pas la valence sujet, réalisée ici par *il*; on pourrait difficilement imaginer une autre référence à cette valence sujet⁶.

De même l'énoncé 10 :

On l'a tourné et tout

pourrait se gloser par

On l'a tourné, examiné ... bref regardé sous toutes les coutures.

La valence sujet (*on*), mais aussi l'auxiliaire (*a*) et la valence complé-
ment clitique (*l'*) branchée sur celui-ci ne sont pas touchés par l'effet de
sens d'énumération.

L'énoncé 11 :

Ils commençaient à danser tout ça

pourrait être glosé par

Ils commençaient à danser, rigoler, boire ... bref à bien s'amuser.

La valence sujet (*ils*) et le verbe modal (*commencer à*) sont exclus de la
réitération implicite.

Nous retrouvons pour ces énoncés les mêmes possibilités de mise en
facteur commun que dans une coordination de type *a et b* ou *a, b, c*
portant sur le syntagme verbal; ici aussi la rupture, déjà mentionnée anté-
rieurement dans la séquence verbale, fait apparaître nettement une répar-
tition en zones : pré-verbe / lexème verbal particulier. Cette répartition
rend compte du fait que *et tout (ça)* a une portée limitée à la zone con-
cernant le lexème verbal particulier : seul l'apport notionnel du verbe
importe.

L'effet de sens selon lequel une énumération a été interrompue ne con-
cerne que le lexique, pas la syntaxe, comme pour une simple coordi-
nation. Le lexème verbal réalisé dans ces énoncés en *et tout ça* ne
donnerait qu'une simple information sur le champ sémantique à inven-
torier.

6. À noter d'ailleurs que dans le cas où cette valence sujet n'est pas réalisée sous
un dispositif direct comme dans 12 mais sous un dispositif par extraction comme
dans : *il y a beaucoup de femmes qui font la cuisine et tout*, la rupture se fera à partir
de la particule *qui*. Cet énoncé pourrait être glosé par :

il y a beaucoup de femmes qui

font la cuisine
repassent
gardent les enfants
bref ... restent chez elles.

Pour l'énoncé suivant :

13. elles boivent le café et tout (MB)

il faut comprendre que *boire le café* peut signifier dans notre culture toute une série d'actions qui pourraient être énumérées, comme par exemple :

grignoter des gâteaux, discuter, papoter ... bref communiquer et partager du temps ensemble.

Et de fait, il semble bien que tout bloc verbal (le lexème verbal avec sa valence complément) puisse suggérer une série d'autres blocs verbaux appartenant ou renvoyant au même champ sémantique. D'ailleurs il serait difficile de brancher un *et tout (ça)* sur une construction verbale dont la partie notionnelle serait quasi nulle : nous n'avons trouvé aucun exemple du type :

- ?? il y en a et tout ça
?? tu l'étais et tout ça

alors que nous avons relevé les énoncés suivants :

14. elle était blonde et tout (MB)
15. ils doivent être contents tout ça (MB)

Cette forme en *et tout (ça)* est donc l'indice qu'il faut prendre en compte une énumération de lexèmes verbaux; que cette énumération soit de l'ordre de l'implicite importe peu; c'est le seul moyen de laisser ouverte et non déterminée cette place syntaxique occupée par le bloc verbal. Cela permet aussi d'être débarrassé des problèmes de mise en facteur commun liés à la répétition explicite de lexèmes verbaux.

L'emploi de cette forme ne signifie pas que le locuteur cherche ses mots ou qu'il lui manque du vocabulaire; cela signifie que le locuteur joue à créer, d'une certaine manière, des champs lexicaux ou sémantiques qui, en raison de leur nature pragmatique, ne seront jamais suggérés dans un dictionnaire.

Quand on dit :

16. Je connais un garçon il est pas marié il travaille et tout (LA 87)
17. les éducateurs [...] tu vois ils nous comprennent et tout (LA 87)

on signifie beaucoup plus que :

- Je connais un garçon il est pas marié il travaille

ou

– les éducateurs [...] tu vois ils nous comprennent.

Ce plus serait difficilement lexicalisable; une énumération explicite de blocs verbaux n'en rendrait pas totalement compte.

III. PROBLÈMES D'AMBIGUÏTÉ

Cette forme en *et tout (ça)* provoque un certain nombre d'ambiguïtés. Nous ne pouvons pas mesurer celles qui touchent au contenu : il nous paraît impossible de savoir si les locuteurs partagent la même amplitude d'implicites ou les mêmes stéréotypes, mais nous pouvons prévoir celles qui concernent sa portée⁷.

Si l'on reprend les énoncés 3 et 4 :

3. Comment ils font pour avoir leur soucoupe et tout ça
4. on voit tout le monde la famille et tout

ou encore l'énoncé 8 :

8. ils leur emmènent des cadeaux tout ça

nous prévoyons deux interprétations :

- 1°) La forme en *et tout (ça)* porte sur la zone post-verbale, ici le paradigme de valence complément; pour 3 et 4, nous avons parlé de coordination avec effet de sens additif; pour 8, d'apposition. Nous analysons cette forme en 2 ou 3 morphèmes distincts : *et tout*, *tout ça*, *et tout ça*; le morphème *tout* ou *ça* pouvant réaliser à lui tout seul la valence complément du verbe.
- 2°) *et tout ça* concerne le bloc verbal; dans ce cas nous ne la décomposons pas en morphèmes distincts.

Ainsi l'énoncé 8 peut être glosé soit par une répétition lexicale du type

ils leur emmènent des cadeaux, des bonbons, des livres ... bref tout ce qui peut leur faire plaisir (interprétation 1)

soit par une répétition de blocs verbaux

ils leur emmènent des cadeaux, les mènent au cinéma, leur téléphonent ... bref s'occupent d'eux (interprétation 2).

Dans les corpus, ces énoncés sont effectivement ambigus. Dans l'énoncé suivant :

⁷. Cf. M.N. ROUBAUD (1988).

18. il y a des grandes tours et tout (MB)

et tout n'est pas une coordination de type *a et b* comme pour les énoncés 3 et 4, et si nous considérons que ce *et tout* porte sur la zone du bloc verbal, aucun terme ne peut être mis en facteur commun; même problème pour un énoncé du type :

il a neigé et tout

Cela nous amène à supposer une énumération "implicite" de constructions verbales, comme par exemple :

il y a des grandes tours, *les maisons sont laides, les gens sont tristes ... bref c'est dur pour y vivre*

ou encore :

il a neigé, *la maison était froide, il n'y avait rien à manger ... bref c'était affreux.*

En fait, dans ces cas extrêmes, la forme en *et tout (ça)* pourrait n'être qu'une simple marque d'énumération au même titre que *etc.* (cf. l'analyse donnée pour les énoncés 1 et 2); la seule différence serait qu'avec *et tout (ça)*, l'énumération à imaginer est, de fait, orientée vers une série de stéréotypes, d'où sans doute la possibilité d'imaginer ici une clôture du type "dévaluatif" :

bref c'était dur d'y vivre ou bref c'était affreux

ce qui n'est pas le cas avec *etc.*, l'énumération à imaginer restant ouverte.

IV. EXISTE-T-IL UNE DISTRIBUTION ?

Nous avons parlé jusqu'ici de la forme en *et tout (ça)* par pure facilité; en fait, les énoncés nous fournissent soit *et tout* soit *tout ça*; et nous n'avons eu qu'une seule occurrence de *et tout ça*. Le problème est donc de savoir si elles sont équivalentes ou différentes.

L'effet de sens est identique : une liste de syntagmes verbaux implicite; mais il se pourrait que dans le cas de *tout ça* se conserve l'idée d'une "opposition", un peu comme si les lexèmes verbaux opposés devaient renvoyer de façon plus stricte au champ sémantique donné par la forme verbale réalisée; ce qui ne serait pas forcément induit avec *et tout* qui suggérerait une simple idée d'énumération.

Nous avons peu d'arguments pour étayer l'une ou l'autre proposition et pour décider si le locuteur qui a produit

19. l'église a sauté tout ça

aurait pu tout aussi bien produire

– l'église a sauté et tout ?

CONCLUSION

Rappelons les statuts donnés à cette forme *et tout (ça)* :

- 1) *et tout (ça)* peut être analysé comme une réalisation du type *etc.* : simple marque d'une énumération explicite interrompue qui peut porter aussi bien sur un paradigme de valence (ou de rection) :

vous croyez qu'elle a le temps de s'ennuyer, de s'occuper de sa maison, d'aller bavarder avec la voisine *et tout et tout*

que sur l'ensemble de la construction verbale :

il y a des grandes tours et tout

- 2) elle peut être analysée en termes de "coordination" ou d'apposition, chacun des éléments pouvant appartenir, dans ce cas, à un paradigme construit par le verbe :

comment ils font pour avoir *leur soucoupe et tout ça*
(coordination)

ça paye le facteur *tout ça* (apposition implicite)

- 3) Enfin, elle peut être analysée comme un indice d'énumération implicite de lexèmes verbaux :

ils s'amuse*nt et tout*
il venait à la maison *tout ça*.

Cette forme élimine donc les frontières de catégories; elle permet de mettre sur le même plan forme nominale et forme verbale (la partie notionnelle du verbe). Elle n'est pas qu'un indice discursif proche des phatiques puisque c'est apparemment la seule forme qui nous permette de laisser ouverte et non déterminée cette place syntaxique occupée par le verbe constructeur. Dans le cas des paradigmes construits par un verbe, nous disposons d'une série de formes signifiant que l'énumération a été interrompue : *et le reste, et tout ce qui s'ensuit, et tout le tremblement, et compagnie ...*

La forme en *ni rien* pourrait être considérée comme la version négative de *et tout (ça)* (cf. statut 3) dans des énoncés du type :

20. elle parlait pas ni rien (MB)

mais cette forme est nettement plus contrainte puisqu'elle ne peut apparaître que branchée sur une forme verbale négative, ce qui n'est pas le cas de *et tout (ça)* :

tu peux pas comprendre et tout (MB)
ça a pas marché et tout (Trico, 105)

d'autre part, dans l'exemple suivant :

21. Je me souviens pas de lui avoir sauté au cou à ma mère ni rien (Baral)

On voit que la forme en *ni rien* peut ne porter que sur la valence complément d'un verbe, ici *se souvenir*; l'énoncé 21 pouvant être glosé par :

– Je me souviens pas de lui avoir sauté au cou à ma mère⁸
ni de l' avoir embrassée
bref d' avoir eu des gestes de tendresse.

Ainsi cette forme en *ni rien* pourrait être aussi la version négative de *tout ça* (cf. statut 2) quand celle-ci renvoie à l'idée d'apposition.

Le fait que la portée de ces deux formes *ni rien / et tout ça* puisse être différente nous permet d'expliquer un énoncé du type :

22. j'osais plus lui parler ni rien à mon cousin et tout (Baral)⁹

ni rien porterait sur le paradigme de *lui parler*, serait en facteur commun de la réitération implicite *j'osais plu*, ce qui pourrait être glosé par :

j'osais plus lui parler à mon cousin
ni le regarder
ni le toucher
bref ... avoir des relations normales

8. *À ma mère* est un élément associé à *lui* dans *je me souviens pas de lui avoir sauté au cou à ma mère*; dans la réitération implicite, il reste disponible lexicalement pour tous les blocs verbaux qui pourraient être énumérés.

9. Dans cet énoncé, *j'osais plus lui parler ni rien à mon cousin et tout*, la place linéaire de *ni rien* et *à mon cousin* est très intéressante; on voit que *à mon cousin* reste extérieur à la réitération implicite, il reste donc disponible pour tous les éléments de la réitération; la préposition *à* étant liée au *lui* de *lui parler*.

et tout porterait sur le paradigme de *oser*; ne seraient donc mis en facteur commun que la valence sujet *je* et le temps, ce qui pourrait être glosé par :

J'osais plus lui parler ni rien à mon cousin
pouvais plus bouger
me sentais honteuse
bref ... j'étais pétrifiée.

Des analyses de l'oral un peu superficielles traiteraient ces *et tout, ni rien* comme de simples "phatiques", ce qui est presque l'euphémisme courant pour "chevilles". Il serait dommage de réduire ces éléments à fine distribution à un rôle aussi mineur.

Mireille BILGER



LISTES D'EXEMPLES EN *ET TOUT*

♦ Oral

1. ça a pas marché *et tout* (Trico 105)
2. quand on arrive *et tout* (La 87)
3. la femme se prépare *et tout* (La 87)
4. je connais un garçon il est pas marié il travaille *et tout* (La 87)
5. les éducateurs [...] tu vois ils nous comprennent *et tout* ouais ils marchent avec nous *et tout* (La 87 - Balan)
6. on les embrasse *et tout* (Baral 94)
7. on vous mitraillera tous *et tout* (LB 86)
9. moi je vais le dire à maman *et tout* (C. 28)
10. quand vraiment on se rebiffait *et tout et tout* (C. 28)
11. tu peux pas comprendre *et tout* (MB)
12. ils s'amusent *et tout* (MB)
13. tout le monde t'a compris *et tout* (MB)
14. on le tourne *et tout* (MB)
15. elles discutaient avec les bonshommes *et tout* (MB)
16. je le tiens pour quelqu'un de plus intelligent *et tout* (MB)
17. je reste là devant ma télé *et tout* (MB)

18. on tient un langage de spécialiste *et tout* (MB)
 19. on voit tout le monde la famille *et tout* (LA 87)
 20. il y a beaucoup de femmes qui font la cuisine *et tout* (MB)
 21. elles boivent le café *et tout* (MB)
 22. ils travaillent leurs discours *et tout* (MB)
- ◆ Écrit : exemples relevés dans GREVISSE, *Le Bon Usage* :
23. mais à quoi ça sert d'être célèbre *et tout* (S. de Beauvoir, *Les Mandarins*)
 24. on l'a fait baigner *et tout* (B. Vian, *L'Écume des jours*)
 25. c'est ce que je lui ai dit, ... que tu l'aimes *et tout* (Claudel, *Annonce ...*)
 26. moi qu'étais si heureuse, si contente *et tout* (Queneau, *Zazie ...*)

LISTES D'EXEMPLES EN *TOUT ÇA*

1. il venait à la maison *tout ça* (Baral)
 2. l'église a sauté *tout ça* (LB 86)
 3. plus rien ma fille il restait *tout ça* (LC 84)
 4. j'allais à Avignon *tout ça* (LC 84)
 5. ils commençaient à danser *tout ça* (MB)
 7. ça paye le facteur *tout ça* (MB)
 8. ils leur emmènent des cadeaux *tout ça* (MB)



BIBLIOGRAPHIE

- BILGER, Mireille, 1984, *Analyse distributionnelle de la coordination par et*, thèse de 3^e cycle, Université de Provence (non publiée).
 — 1985, "Et quoi de neuf ?", *Recherches sur le français parlé* 6, GARS, Université de Provence.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire, DEULOFEU, José, STÉFANINI, Jean, VAN DE EYNDE, Karel, 1984, *Pronom et syntaxe; l'approche pronominale et son application au français*, Paris, Selaf.
- ROUBAUD, Marie-Noëlle, 1988, *L'Approximation lexicale*, D.E.A., GARS, Université de Provence (non publié).



**LES COUPLAGES
DE CONSTRUCTIONS VERBALES
EN FRANÇAIS PARLÉ :
EFFET DE COHÉSION DISCURSIVE
OU SYNTAXE DE L'ÉNONCÉ**

**1. POSITION DU PROBLÈME :
LIMITES ENTRE SYNTAXE DE L'ÉNONCÉ
ET ORGANISATION DISCURSIVE**

La prise en compte des exemples rencontrés au fil de la lecture des corpus du GARS¹ nous amène à rendre leur importance à des faits syntaxiques que l'on pourrait croire marginaux ou tout au moins secondaires à ne considérer que notre compétence du français standard. Ainsi tous ceux qui travaillent sur l'oral sont une fois ou l'autre amenés à s'intéresser à des couples d'énoncés comme les suivants :

- (1a) mon père qui a une bonne voiture fait le trajet en deux heures
- (1b) il y a mon père — il a une bonne voiture — eh bien il fait le trajet en deux heures (Tomeï, 12,2)
- (2a) les quarts de finale de la coupe de France ont vu deux victoires des clubs visiteurs
- (2b) les quarts de finale de la coupe les clubs visiteurs ont gagné deux rencontres (TF 1, 2.4.80)
- (3a) ils dansaient d'une telle façon qu'on aurait dit des américains
- (3b) ils dansaient on aurait dit des américains (AZ; 12, 1)
- (4a) ils mangeaient à minuit
- (4b) je me rappelle quand elle sortait des moutons des fois ils mangeaient c'était minuit (AZ, 15, 3)

1. Dans ce qui suit les exemples attestés dans les corpus sont suivis de leur référence, les exemples entendus sont datés, les exemples fabriqués ne sont suivis d'aucune indication.

- (5a) ils ont un argot tel que on comprend rien
 (5b) eux ils ont un argot eh pétard on comprend que dalle (AG, 80, 17)
- (6a) je comprends pas qu'ils n'aient pas montré plus de sang
 (6b) ce que je comprends pas moi c'est qu'ils aient pas montré plus de sang dans ce film
- (6c) ce que je comprends pas moi ils auraient euh ce film comme ça — ils auraient dû montrer un peu plus de sang un peu plus d'horreur (AG, 87)
- (7a) il est arrivé tout déchiré
 (7b) il est arrivé il était tout déchiré (Trab, 16)
- (8a) l'hiver tout le monde partait sur le continent on se retrouvait tout seuls
 (8b) l'hiver tout le monde partait sur le continent on se retrouvait on était tout seuls (Perr, 15)
- (9a) il avait une tonsure on aurait dit
 (9b) il avait on aurait dit une tonsure là (Barrué, 17, 1)
- (10a) le genêt c'est pareil si tu le coupes aujourd'hui dans deux mois il repoussera et ça continuera comme ça
 (10b) Hé le genêt c'est pareil tu le coupes aujourd'hui dans deux mois il repoussera et ça continuera comme ça (Mike, 32, 15)

Les exemples (b) sont des exemples attestés en français parlé, les exemples (a) sont fabriqués. Ces paires d'énoncés frappent par le fait qu'ils présentent des formes différentes tout en constituant d'assez bonnes paraphrases. Cette intuition sémantique amène tout naturellement à se demander si le parallélisme sémantique a quelque reflet dans la syntaxe des énoncés. L'objet de cet article sera en fait de chercher à élucider la nature des relations qui sont à l'origine de l'intuition de "pseudo-subordination" que l'on peut mettre en avant pour rendre compte des énoncés (b). La conclusion à laquelle je voudrais aboutir passe d'abord par le refus de deux attitudes radicales.

L'une dirait que les énoncés (b) sont tout simplement des versions non marquées morphologiquement des constructions attestées en (a), par une sorte de réduction à zéro des morphèmes relateurs : il y aurait réaction asyndétique. Cette solution ne sera pas retenue, d'une part parce qu'elle se heurte à l'objection de principe contre l'utilisation des effacements irrécupérables, d'autre part parce que, comme on le montrera par la suite, les "subordonnées" sans marque n'ont pas les mêmes propriétés syntaxiques que leurs correspondants "marqués".

L'autre poserait que les énoncés (b) sont en fait des fragments de discours composés d'énoncés indépendants syntaxiquement, mais que des raisons de simple cohésion discursive obligent à mettre sémantiquement

en relation. Il s'agirait donc d'un cas banal d'analyse abusive où l'on s'autorise à poser une relation syntaxique entre deux unités sur la seule foi d'une relation sémantique.

Cette solution se heurte d'emblée aux cas où il est très difficile de considérer que la première construction verbale constitue une unité syntaxique indépendante. C'est évidemment le cas de (6). De même, si l'on considère l'énoncé (8a), on peut l'analyser comme une réalisation de la construction complexe du verbe *se retrouver* : "se retrouver comme ça, ainsi". Si l'on veut conserver cette analyse pour ce verbe dans (8b), ce qui est conforme à son interprétation en contexte, on voit qu'il faut considérer la deuxième construction verbale comme une réalisation de la place "comme ça". Si on posait deux constructions verbales indépendantes, on isolerait un énoncé : *on se retrouverait*, qui induit un sens tout différent pour le verbe (rencontre et non état). Le couple (9) amène à une conclusion identique : *il avait* ne pouvant constituer un énoncé à lui tout seul, on doit considérer que dans (9b) *on aurait dit une tonsure* est la réalisation du complément nécessaire de *avoir*.

Il y a donc bien des cas où une construction verbale sans marque morphologique doit être analysée comme régie par un verbe. J'en conclurai d'abord que pour ces cas-là au moins de la liste il faut supposer que la relation entre deux constructions verbales tensées en asyndète relève bien de la syntaxe de l'énoncé et non de simples enchaînements discursifs. Peut-on alors dire que si l'on doit en effet analyser ces exemples comme des types particuliers de valence que peuvent avoir certains verbes en français de conversation, tous les autres cas relèvent de l'organisation discursive et non de la syntaxe de l'énoncé ?

Signalons d'abord que l'on ne peut se contenter d'analyser *on était tout seuls* simplement comme une réalisation parmi d'autres de la place "comme ça" du verbe *se retrouver*. Cette réalisation n'apparaît en effet que dans des contextes linguistiques bien définis : elle ne se rencontre qu'à droite du verbe recteur et celui-ci doit être à la forme affirmative. Comparons :

- (11) tout seul je me suis retrouvé
- (12) ? j'étais tout seul je me suis retrouvé
- (13) heureusement je me suis pas retrouvé tout seul
- (14) ? heureusement je me suis pas retrouvé j'étais tout seul

Comment expliquer ces restrictions qui n'affectent que certaines seulement des réalisations possibles de la place de valence du verbe ?

Je propose de le faire en considérant que la construction *on était seuls* est en fait reliée par deux types de relations à la première construction : elle est d'une part régie par le verbe *se retrouver* et, d'autre part, constituée avec la construction *je me suis retrouvé* un couple sur le modèle de ce que l'on observe dans :

(15) notre mariage on était seuls

Cette structure de couple repose sur une relation de dépendance syntaxique d'un autre type que la rection et relevant du domaine de ce qu'on a désigné dans le cadre adopté par le GARS comme les constituants associés² ou de ce qu'on appelle parfois relations "énonciatives" en les opposant aux relations prédicatives.

Une partie des énoncés à effet de subordination de la liste pourra être analysée ainsi : comme des structures "mixtes" où un lien syntaxique est établi à la fois par une dépendance grammaticale et un lien d'association. Les propriétés de l'élément ainsi construit résultent donc de l'interférence entre les deux types d'organisation. Ces structures "mixtes" ne rendent cependant pas compte de tous les effets de subordination de la liste.

Dans certains cas en effet, il n'y a aucun indice que le premier verbe régisse la construction verbale qu'il précède. Les deux constructions sont autonomes du point de vue de la syntaxe grammaticale, mais elles peuvent être constituées en énoncé unique par une relation d'association. On peut imaginer des énoncés comme :

(16) Il a repris l'affaire < il y avait plus un sou en caisse > maintenant elle est cotée en bourse

Comme nous le confirme d'ailleurs l'énoncé (15), il y a bien des cas où la seule relation d'association par couplage peut constituer un lien syntaxique entre deux constituants de l'énoncé. L'effet de subordination provient alors d'une réinterprétation abusive de la dépendance non grammaticale qu'établit le couplage.

Il y a donc deux types de questions auxquelles il faut répondre pour décrire l'organisation syntaxique des "pseudo-subordinations" de la liste. D'une part, dans quelle mesure la deuxième construction dépend d'une catégorie grammaticale figurant dans la première. Et d'autre part par quel type de relation d'association elle est unie à l'ensemble de la première construction.

2. Voir Cl. BLANCHE-BENVENISTE [1981].

Le couplage n'est pas, en effet, la seule relation d'association qui peut produire l'impression d'une subordination. Je propose de le distinguer de deux autres types d'association : le cas de la "greffe" d'un énoncé sur un autre :

- (1b) il y a mon père — *il a une bonne voiture* — eh bien il fait le trajet en deux heures

et celui de la relation de "pseudo-corrélation" qui est à la base de (10b) :

- (10b) Hé le genêt c'est pareil *tu le coupes aujourd'hui dans deux mois il repoussera* et ça continuera comme ça

Je puis maintenant préciser mon objectif : analyser une des sources possibles des effets de subordination entre deux constructions verbales tensées : la relation de couplage et ses interactions éventuelles avec la réaction verbale.

Mon hypothèse centrale est que le couplage n'est pas une relation syntaxique totalement nouvelle qu'on introduirait un peu pour la circonstance : la relation de couplage entre deux constructions verbales peut être en fait considérée comme une extension du type de relations que l'on s'accorde à reconnaître entre le terme nominal et le terme verbal de (17) et que l'on retrouve aussi en (15) ou encore entre les deux constructions nominales de (18)³ :

- (17) les quarts de finale < les clubs visiteurs ont gagné deux rencontres >
 (18) et là un gros ennui < son cœur si faible >

L'extension consistera à considérer que cette organisation en couple peut aussi bien relier deux constructions verbales sans marque morphologique de dépendance qu'une construction nominale et une construction verbale :

- (19) et là on s'est retrouvé < on était tout seuls >
 et là il y a un gros ennui < il a le cœur malade >

Mon objectif est de proposer une typologie et une description syntaxique des couplages ainsi définis. En vue d'établir cette typologie, je donnerai deux types d'éclaircissements. Je justifierai d'abord le choix d'une approche descriptive de la question. Puis, dans ce cadre descriptif,

3. Comme il sera précisé plus loin cette relation est repérable par le schéma intonatif qui oppose un premier membre à intonation ouvrante (désormais notée <) et un second membre à intonation fermante (désormais notée >).

j'essaierai de préciser la notion d'énoncé fondé sur le couplage et celle d'énoncé "mixte" à travers l'examen des relations qui les constituent.

2. CHOIX D'UNE APPROCHE DESCRIPTIVE

Une façon largement acceptée de rendre compte de cette situation est de formuler le problème ainsi : il existe deux façons d'organiser les constituants pour construire les énoncés. La première, qui est strictement à l'œuvre dans les énoncés (a), fait appel aux relations de dépendance morphosyntaxiques. Il s'agit du domaine bien étudié des relations de rection donnant lieu aux formes syntaxiques canoniques de la langue. Par analogie avec la syntaxe de la logique, on parle d'organisation syntaxique prédicative, le verbe étant le prédicat par excellence.

Au-delà de ce domaine, on reconnaît qu'il existe d'autres principes structureurs de l'énoncé, mais tout se passe comme si, pour ce domaine, explication et description pouvaient coïncider. Le domaine des constructions grammaticales apparaît relativement autonome par rapport à leur interprétation sémantique : personne ne songerait à assimiler sujet à agent par exemple. En revanche pour le second domaine, certains diront qu'on est passé d'une organisation syntaxique à une organisation pragmatique (Givon 83), pour d'autres, on compose des relations prédicatives avec des relations énonciatives (Culioli [76], p. 230), enfin, dans la tradition de l'École de Prague, il s'agit là du domaine des relations qui "constituent l'énoncé comme message", pour reprendre la formulation de J. Perrot [65] (p. 402).

Ont été ainsi définis toute une série de concepts qui sont censés prendre le relais des termes désignant habituellement les relations syntaxiques. Pour décrire, par exemple, la relation entre les constituants de tête *les quarts de finale* ou *il y a mon père* et le reste des énoncés 1 et 2, on est tenté d'utiliser les notions de thème et de rhème ou d'énoncés à topic.

Une solution assez naturelle, dans ce cadre, au problème posé par les énoncés 2 à 9 et à leurs effets de "subordination" serait de dire qu'ils représentent une réalisation possible d'une configuration thème / rhème ou topic / comment, précisément dans le cas où la partie topic serait une construction verbale et non une construction nominale. Mon "couplage" serait donc un autre nom pour la relation qui unit un thème et un rhème.

Cependant l'enjeu n'est pas seulement terminologique. Si je m'efforce d'utiliser des termes qui renvoient à la seule forme des énoncés, c'est que

je redoute les pièges que peuvent constituer des notions qui se veulent directement explicatives. On ne doit pas supposer résolues des questions telles que : quels critères précis, au-delà d'une simple intuition sémantique, nous permettent d'identifier le thème et le rhème ? Quels rapports entretiennent-ils avec les unités dégagées dans l'analyse morphosyntaxique ?

À ces questions fondamentales complexes, on a souvent apporté des réponses à mon sens trop simples dont les présupposés méthodologiques reviennent en fait à admettre que le caractère directement explicatif ou fonctionnel des notions concernées dispense d'en donner une définition en termes formels. Si l'on se contente, pour analyser un énoncé en thème et rhème, d'une analyse de contenu, on a peu de chances de trouver un signifiant stable à associer à ces notions. Si l'on recherche le thème ou le topic en le définissant comme ce "qui fait l'objet du message", ou ce qui "répond à une question explicite ou implicite" du contexte précédent, ou encore ce qui "représente l'information connue", on ne pourra associer à ces signifiés aucun signifiant stable, aucun constituant repérable par des marques ou des propriétés formelles. Ce "thème" pourra certes être manifesté dans un constituant initial sans relations grammaticales avec ce qui suit, comme en 1b et 2b :

- (20) et les quarts de finale, qu'est-ce qui s'est passé ?
les quarts de finale les clubs visiteurs ont gagné.

Mais il pourra l'être tout aussi bien sous forme d'une portion quelconque de la construction verbale, sans que la "fonction de thème" reçoive une marque particulière :

- (21) Qui peut faire ce trajet en 4 h
mon père fait le trajet en 4 h (thème)
- (22) Combien il met ton père pour ce trajet
mon père (thème) fait le trajet en 4 h

Dans ce cas, le thème n'est pas défini comme une unité linguistique, c'est-à-dire en termes de signe. On a donc adopté une démarche qui revient à poser qu'au-delà des relations de dépendance morphosyntaxiques définies en termes sémasiologiques, on passe à un mode d'organisation totalement différent où les unités seraient définies de façon onomasiologique.

Le choix du terme couplage marque une volonté de rester sur le terrain sémasiologique lorsqu'on aborde la description de ces structures qui vont au-delà de l'organisation morphosyntaxique. L'organisation est sans

doute différente mais, si l'on veut rester dans une problématique linguistique, on doit pouvoir en caractériser les éléments en termes formels, en termes de signifiants associés de façon stable à des signifiés.

On pourrait penser éclairer le problème si, au lieu de parler en termes de constituants, on parle en termes des opérations sous-jacentes à ces unités. On parlerait ainsi d'opérations énonciatives qui seraient à la source des énoncés (b). Les énoncés (a) étant, eux, sous-tendus par une organisation prédicative dont le pivot serait évidemment le verbe constructeur.

Dans les termes de cette opposition, on pourrait présenter les différences entre les énoncés (a) et les énoncés (b) de façon assez satisfaisante intuitivement. Les énoncés (a) seraient des complexes de relations prédicatives pourvus globalement d'une modalité énonciative, au contraire les énoncés (b) seraient constitués d'un ensemble prédicatif de base organisé autour du premier verbe et fonctionnant comme repère constitutif par rapport auquel une relation énonciative introduirait un ensemble prédicatif indépendant. La relation énonciative fournirait un prolongement ou une extension à une des relations prédicatives dégagées par le verbe lorsqu'il y a effet de rection, elle constituerait le lien dans les autres cas.

En fait là encore la démarche me semble trop onomasiologique pour un objectif descriptif. Le repère constitutif de l'énoncé défini "en structure profonde" par un complexe d'opérations énonciatives, ne va pas recevoir de signifiant stable au niveau des formes de surface. Il pourra tantôt être une unité indépendante, tantôt se confondre avec l'élément qui constitue le point de départ de la relation prédicative (le sujet). Ainsi, là encore, la différence entre *Paul est venu* et *Paul il est venu* apparaîtra comme superficielle par rapport à la notion explicative d'opérations constitutives de repère. Ceci veut dire que ce type d'approche mettra plus l'accent sur l'articulation des opérations dans un modèle formel cohérent que sur l'examen des propriétés des énoncés attestés, qui sont vues comme de simples "traces" des opérations sous-jacentes.

Les pistes que nous ouvrent ces cadres explicatifs sont sans aucun doute suggestives, mais je considère que le domaine empirique qu'elles sont censées couvrir n'est pas encore assez précisément défini pour que la priorité soit à la recherche de l'explication. La description des traces laissées par le système des opérations énonciatives reste encore à faire sur bien des points pour le français parlé et c'est à ce niveau que je situerai mon travail.

De plus, une description me semble difficile à mener en utilisant d'emblée des cadres chargés d'intentions explicatives. C'est pourquoi j'ai choisi de situer mon étude en quelque sorte parallèlement à ces cadres, pour fournir à travers une approche descriptive de nouveaux éléments empiriques à la discussion. Je ne reprendrai donc pas leur terminologie, mais j'espère que cette mise en point permettra au lecteur de faire le lien entre une notion descriptive, comme se veut être celle de "couplage" et les notions de "thème", de "topic" ou de relation "énonciative".

3. STATUT SYNTAXIQUE DES ÉNONCÉS À COUPLAGE

Les énoncés à couplage sont au cœur d'un phénomène syntaxique très important mais aussi très difficile à cerner : celui de l'interaction des relations de rection et des relations d'association dans la constitution des énoncés. L'étude de cette interaction sera facilitée si l'on rappelle les propriétés prototypiques des structures que ces deux modes d'organisation peuvent constituer indépendamment l'un de l'autre. Il s'agit évidemment de situations idéales, puisque le plus souvent les deux modes sont intimement liés dans les énoncés attestés.

Je vais donc rappeler les propriétés des énoncés constitués seulement par des constructions verbales.

(23) je le lui ai donné

et les comparerai à celles des énoncés où ce n'est pas une construction verbale qui est responsable du lien syntaxique majeur de l'énoncé, mais bien une simple relation d'association, comme dans le deuxième énoncé de l'exemple suivant :

(24) ils discutaient au comptoir et moi <pas de demi>

Ces structures sont aux relations d'association ce que les constructions sont aux relations de rection. Je les désignerai par le terme de schéma d'énoncé. Les schémas seront distingués sur la base du type de relation d'association qui les constitue : couplage, greffe, pseudo-corrélation (voir 3.2).

Je n'examinerai des constructions et des schémas que les propriétés qui permettent de comprendre comment ces deux types de structures interagissent pour constituer les divers types d'énoncés.

3.1. LES DEUX MODES DE CONSTRUCTION DES ÉNONCÉS

3.1.1. Rectiion verbale et constructions

Dans un énoncé tel que :

(25) les quarts de finale ont vu la victoire de ces clubs >

on peut distinguer une marque modale assertive marquée par une intonation descendante (>) et une construction qui reçoit cette modalité : cette construction est organisée autour du verbe *voir*. Comment caractériser la relation entre le verbe et les éléments qu'il régit ? Sous sa forme prototypique, le principe de la rectiion met en jeu une double dépendance.

D'un côté le constructeur qui dégage les places syntaxiques dépend de l'élément qu'il construit, car sans cet élément il ne peut constituer un énoncé acceptable ou du moins équivalent à l'énoncé de départ :

(26) * les quarts de finale ont vu

De l'autre côté, l'élément construit présente de nombreuses contraintes par rapport à un énoncé indépendant qui sont des marques de sa dépendance au verbe recteur. Ainsi, une propriété essentielle du constructeur c'est qu'il fait entrer l'élément construit dans un paradigme de formes qui lui est propre. Ceci exclut que n'importe quelle catégorie puisse réaliser une place de construction donnée. Ainsi dans le paradigme résumé par *comme ça* défini par le verbe *rester* on ne trouvera pas d'interrogative indirecte, ni de que-phrase :

(27) il restait comme ça
 tranquille
 * à qui il faut parler
 * que sa mère lui tenait la main.

Cette contrainte en entraîne une autre : toute combinatoire d'éléments lexicaux qui pourraient être utilisés pour décrire "l'état dans lequel il restait" n'est pas possible. L'énoncé suivant n'est pas une forme possible de la construction *il restait comme ça* :

(28) ? il restait vous savez pendant des journées il était assis sans rien faire et il fallait lui donner à manger

Le point sur lequel j'insisterai ici concerne la relation entre la marque de la place syntaxique et la réalisation de cette place. Cette réalisation elle-même comportant deux aspects : le type de catégorie grammaticale

imposé par le verbe et la possibilité d'y placer des éléments lexicaux. Dans les formes les plus simples, les trois choses semblent se confondre :

(29) j'aime qu'il y ait un jardin

La *que-phrase* occupe une place de valence du verbe qui n'est pas marquée par ailleurs, comme ça pourrait être le cas avec une syntaxe de type calcul des prédicats, où les parenthèses ont cette fonction :

(30) j'aime (), j'aime (qu'il y ait un jardin)

La *que-phrase* constitue à la fois la réalisation grammaticale et l'apport lexical à cette place.

En fait, il existe des types de constructions où ces diverses composantes de la relation syntaxique sont distinguées. C'est ainsi que l'on peut considérer que dans :

(31) c'est moi qui aime le jardin

le (*qu*)-*i* est une marque de place sujet ne comportant aucune valeur catégorielle ni lexicale. C'est *moi* qui assure ces rôles. De même, dans le classique dispositif pseudo-clivé :

(32) ce que j'aime c'est qu'il y ait un jardin

On peut considérer, pour reprendre la formulation de Cl. Blanche-Benveniste ([86], p. 154), qu'il s'agit "d'une attestation de cette tendance du français à exprimer deux fois la valence d'un verbe en séparant d'une part la réalisation avec une pro-forme [ce que], de valeur grammaticale, et d'autre part la réalisation lexicale [qu'il y ait un jardin].

Cl. Blanche-Benveniste étudie des constructions de ce type où le rôle de la pro-forme est tenu par l'élément *une chose* :

(33) j'aimerais une chose c'est que tu me laisses aller

Elle soulève à propos de telles constructions deux problèmes. D'une part celui de la relation entre les deux réalisations de la place de construction. D'autre part, celui de la nature grammaticale de la deuxième construction verbale.

Sur le premier point, il est précisé (*loc. cit.*, p. 144) : "le syntagme à [pro-forme] est mis en équivalence avec une construction verbale". Quant à l'expression de cette relation d'équivalence, elle peut se faire "dans les cas les plus clairs" par l'intermédiaire du verbe *c'est* (cf. (33)). Dans d'autres cas, "l'intonation révèle un enchaînement particulier entre le [premier] syntagme et ce qui suit".

- (34) une chose paraît certaine on ne s'attendait pas à un pareil déferlement

Sur le second point, il est dit que lorsque la construction se fait par l'intermédiaire de *c'est*, la deuxième construction verbale comporte un certain nombre de contraintes imposées par le constructeur présent dans le premier terme. Cette question n'est pas approfondie pour le cas où *c'est* l'intonation qui marque la relation.

Je reprends volontiers cette analyse à mon compte. J'essaierai seulement de lui donner un prolongement en montrant que la relation qui unit les deux termes de ces constructions lorsqu'il n'y a pas de verbe *c'est* est en fait un cas particulier de couplage : un schéma de couplage peut mettre en relation une place syntaxique de constructeur avec sa réalisation lexicale.

Il s'agit donc d'énoncés "mixtes" où un constituant doit être à la fois considéré comme réalisation d'une place de construction et comme deuxième terme d'un schéma de couplage. On insistera sur le fait que ce type d'énoncé "mixte" permet de lexicaliser une place de construction avec une combinatoire lexicale d'une très grande liberté par rapport aux contraintes qui apparaissent dans les autres cas de réalisation des places syntaxiques. Soit le constructeur *il est bien français de* :

- (35) il est bien français de ne pas respecter les limitations de vitesse
 (36) * il est bien français qu'on respecte pas les limitations de vitesse
 (37) il y a une chose qui est bien française c'est de ne pas respecter les limitations de vitesse
 (38) ? il y a une chose qui est bien française c'est qu'on ne respecte pas les limitations de vitesse
 (39) ? il y a une chose qui est bien française c'est de ne pas respecter les limitations d'habitude mais de voir une voiture de gendarmes et de ralentir
 (40) il y a une chose qui est bien française on respecte pas les limitations de vitesse d'habitude mais on voit une voiture de gendarmes et on ralentit

Le schéma de couplage permet de donner à la lexicalisation la forme d'un ensemble d'énoncés constituant une manière de petit discours; on comparera avec les possibilités de lexicalisation dans le cas du dispositif faisant appel au verbe *c'est*.

Un autre type d'interaction concerne non plus la lexicalisation d'une place de construction du verbe, mais l'établissement du lien syntaxique lui-même entre les deux constructions verbales. En dehors du domaine de

la valence du verbe, et de quelques “compléments de temps et de lieu”, l'établissement du lien de rection semble supposer le relais par un élément de type préposition ou conjonction :

- (41) il danse d'une façon merveilleuse (rection en *comment*)
- (42) * il danse une façon merveilleuse
- (43) elle est partie à cause de son père (rection en *pourquoi*)
- (44) * elle est partie son père

Il n'y a pas de marqueur généralisé de dépendance qui indiquerait simplement une dépendance entre le verbe et un élément régi sans spécifier s'il s'agit de rection en *quand*, *comment*, *pourquoi* etc.⁴.

On observe cependant, là aussi, que cette contrainte peut être levée dans des formes particulières de réalisation de la place régie. Des usages non standard nous offrent des éléments régis sans préposition dans les extractions et les relatives⁵ :

- (45) c'est ça qu'il t'aboyait le pauvre
(entendu au sens de : c'est à cause de ça [ton chapeau] qu'il t'aboyait)
- (46) attention c'est la serviette que je me suis essuyé
(au sens de “avec laquelle”)

Je proposerai de considérer qu'une autre façon de constituer une rection “passe partout” non marquée par une préposition ou une conjonction consiste à utiliser une forme de couplage.

- (47) il a pris la parole < tout le monde hurlait >
(au sens de : “alors que tout le monde hurlait”).

Il serait vain de chercher à spécifier quelle place de rection particulière est ainsi réalisée par le couplage (*quand ?*, *comment ?*, *pourquoi ?*). Il s'agit d'une forme neutre de rection qui répondrait tout au plus à une question comme : *dans quelles conditions il a pris la parole ?* Dans ce cas, on peut donc dire que le schéma de couplage crée la relation en même temps qu'il la lexicalise, il ne met pas en relation une première réalisation de la place et la lexicalisation de cette place. Il faut cependant noter que là encore le recours au schéma permet d'échapper aux contraintes de réalisation qu'entraînerait la présence d'un joncteur morphologique correspondant aux divers types de rection : *quand*, *comment*, *pourquoi*, etc.

4. J'ai montré dans J. DEULOFEU [1988] que, contrairement à une opinion largement répandue, *que* ne joue pas en fait ce rôle de subordonnant universel.

5. Voir la discussion des cas de relatives dans J. DEULOFEU [1988] et des extractions dans ROUGET-SALZE [1986].

3.1.2. Association et schémas d'énoncé

Dans les cas étudiés jusqu'ici, je suis parti d'une construction verbale et j'ai suggéré qu'on pouvait en élargir les possibilités de réalisation par le recours à une relation d'association. Il faut maintenant préciser que cet élargissement se fait dans le cadre des contraintes propres imposées par les schémas d'énoncés que constituent les relations d'association.

Les relations d'association n'imposent pas le même type de contraintes que les relations de rection. Dans un schéma d'énoncé fondé sur une relation d'association, le lien entre les positions n'est pas créé par une catégorie constructrice, il n'y a donc pas de faits de rection et donc de contraintes sur les types de catégories grammaticales qui peuvent réaliser les positions d'un schéma : ces positions peuvent même être occupées par des éléments qui n'appartiennent pas à une catégorie grammaticale, comme le *bof* de l'énoncé qui suit :

(48) il m'a regardé et *moi* < *bof* >

Sous cette forme élémentaire, on peut mieux isoler les propriétés propres au schéma lui-même. Du point de vue de la forme, les divers schémas sont caractérisés avant tout par des critères prosodiques, chaque schéma possède sa courbe particulière. Et ce sont des contrastes d'intonation qui vont créer les dépendances entre les positions.

Outre l'intonation, ces schémas présentent aussi des particularités dans la distribution de certains éléments segmentaux. Il ne s'agit pas de restrictions portant sur les catégories grammaticales, mais bien sur les marqueurs de la structure modale.

Voyons quelques types de schémas d'énoncés qu'il nous sera utile de distinguer si nous voulons mieux cerner les propriétés du couplage.

3.2. QUELQUES TYPES DE SCHÉMAS

3.2.1. Le couplage

Il s'agit d'une organisation à deux positions dont on a déjà donné des exemples :

(49) moi < pas de demi

(50) moi < bof

(51) les quarts de finale < les clubs visiteurs ont gagné deux matches >

Cette relation a comme trace un schéma intonatif mettant en contraste les deux termes. Le premier terme est caractérisé par l'intonation ouvrante et par le fait qu'avec cette intonation ouvrante, il ne peut porter certaines marques modales : il ne peut, par exemple, être affecté ni de la négation ni de la restriction :

(52) * pas moi < un demi >

(53) * que les quarts de finale < les clubs visiteurs ont gagné deux matches

Le deuxième terme, porteur d'une intonation fermante, est aussi celui qui porte les contrastes de modalités :

(54) moi < pas de demi >

Un problème intéressant est alors soulevé par la réalisation en catégories grammaticales de chacune des places de ce schéma. Il y a une contradiction entre la théorie et la pratique des descripteurs.

En théorie, nous l'avons vu, tout type de réalisation semble possible. Cependant les exemples que l'on étudie le plus souvent sont ceux où le premier terme est réalisé par une construction nominale et le second par une construction verbale tensée.

On reconnaîtrait facilement qu'il y a des cas où la partie modalisée n'est pas une construction verbale :

(55) les quarts de finale < sensationnel / le bide / rien du tout

Mais c'est la première partie qui est intéressante. Un premier coup d'œil semblerait montrer qu'on y relève soit des groupes prépositionnels soit des groupes nominaux à un titre ou à un autre, éventuellement une construction verbale nominalisée à l'infinitif ou par *que*.

(56) randonner dans ces conditions < pas d'accord >

On ne cite jamais d'exemples comme (58) où le premier terme serait constitué par une construction verbale tensée non introduite par un connecteur :

(57) la rentrée < il pleuvait >

(58) on est rentré < il pleuvait >

Cette restriction sur les catégories grammaticales qui peuvent apparaître dans la position non modalisée de la configuration reste à expliquer. Si, comme je le prétends, les énoncés tels que :

(3b) ils dansaient on aurait dit des américains (Az, 12, 1)

(4b) ils mangeaient c'était minuit (Az, 15, 3)

relèvent du schéma à couplage, on voit ce que l'on gagne : d'une part, cette bizarrerie de distribution disparaîtra et il n'y aura plus à l'expliquer; et de l'autre, on aura un moyen pour analyser certains effets de subordination. Il faut cependant prendre garde que tous les énoncés comportant deux constructions verbales qui font un "effet de couple" ne sont pas des instances de ce schéma. Je vais donc distinguer du couplage deux autres schémas, qui doivent faire l'objet d'une étude distincte.

3.2.2. Pseudo-corrélation

L'énoncé en italiques dans l'exemple 10 de la liste fait un effet de couple, mais je ne l'analyserai pas comme un schéma de couplage :

(10b) Hé le genêt c'est pareil *tu le coupes aujourd'hui < dans deux mois il repoussera >* et ça continuera comme ça (Mike, 32, 15)

Il s'agit de deux constructions verbales unies par un schéma ouvrant fermant qui pourrait inviter à en faire un cas de couplage. Je préfère en faire un schéma autonome pour les raisons suivantes :

— le premier terme peut être négatif :

(59) tu le coupes pas < il repousse pas >

— Il y a ensuite des éléments de symétrie entre les deux termes qu'on n'observe pas dans les couplages proprement dits :

(60) *un il avait cassé la charrue ou il avait besoin de de chevaux
l'autre il disait ben aujourd'hui je m'en sers pas viens les prendre*
(AZ, 13, 5)

— la forme de couplage est plus facile à insérer sous un *comme* antéposé :

(61) comme tu arriveras ce sera fermé adresse-toi à côté

(62) ? comme tu le coupes pas ça repousse pas pas besoin de désherbant

— Enfin on ne peut marquer cette relation par un *que* comme c'est le cas pour les autres :

(63) * tu le coupes pas que ça repousse pas

(64) il est arrivé que c'était 8 h

Il existe un autre type d'énoncés voisin des couplages, mais que je propose de distinguer. Il s'agit d'énoncés qui se présentent indifféremment avec ou sans *que* et qui peuvent recevoir une négation dans leur premier terme :

- (65) il était pas encore arrivé (que) c'était déjà cinq heures
 (66) tu n'étais pas encore né (que) j'avais déjà fait deux guerres

Il s'agit là aussi d'un type de pseudo-corrélation qui se distingue des couplages. On peut donner deux arguments. Cette pseudo-corrélation est difficilement enchâssable sous un *comme* :

- (67) ? comme tu étais pas encore né j'avais déjà fait deux guerres tu devrais pas me contredire
 (68) ? comme il était pas encore arrivé c'était déjà cinq heures j'ai dû partir

Le deuxième terme de la corrélation ne peut être interrogé à la différence du couplage :

- (69) hier il est arrivé c'était quelle heure
 (70) ? hier il était pas encore arrivé c'était quelle heure

3.2.3. La greffe

Dans ce cas, nous ne sommes plus à l'intérieur d'un seul énoncé. Il s'agit de la mise en rapport de deux énoncés pourvus chacun de leurs modalités, certains diraient de deux énonciations. En apparence, on dépasse ici le niveau de la syntaxe pour arriver à celui de la simple cohérence discursive. Il est cependant possible de marquer formellement au moins un type de relation entre énoncés. On peut faire la différence entre le cas où il s'agit de la juxtaposition de deux énonciations indépendantes et le cas où on veut indiquer qu'un des énoncés doit nécessairement s'interpréter par rapport à l'autre. Je parlerai de schéma de greffe pour ce dernier cas.

De façon très générale, je désignerai par le terme de greffe tout schéma qui marque la mise en relation de deux unités significatives complètes. La première n'est pas nécessairement verbalisée sous forme de catégories grammaticales, il peut s'agir d'un cri, il peut s'agir d'une situation, d'une action. Si les deux unités concernées par la greffe sont à base de catégories grammaticales, chacune constitue un énoncé pourvu de ses modalités énonciatives.

Un cas particulièrement repérable de greffe est celui où un des deux énoncés pourvu d'un schéma intonatif plat et infra grave est inséré en incise au milieu de l'autre qui comporte des formes de reprises :

- (71) cette fois-là *on était allé voir* — on était encore à Toulon non —
on était allé manifester chez R. Barre > (Rich, 12, 1)

Remarquons que la greffe en incise est affectée d'une modalité interrogative tandis que l'énoncé de premier plan est assertif : non seulement chaque construction verbale est modalisée, mais les deux modalités sont indépendantes.

Ce type d'organisation est responsable de l'effet de subordination observé en (1b) :

- (1b) il y a mon père — il a une bonne voiture — il fait le trajet en deux heures

La greffe d'un énoncé pourvu de toutes ses modalités sur un autre s'accompagne en effet le plus souvent d'un décalage intonatif qui donne à l'élément greffé un statut d'"arrière-plan" par rapport au premier plan constitué par l'autre énoncé. Cet effet d'arrière-plan, combiné avec une relation anaphorique, est à l'origine de l'effet de "relative appositive" observé dans (1b).

Je ne poursuivrai pas ici l'étude de cette forme de dépendance, je l'isole simplement des autres types, puisqu'il n'apparaît aucune contrainte de quelque sorte que ce soit sur les deux énoncés de la greffe.

Je donnerai seulement un autre exemple pour montrer que les schémas de greffe ne sont pas limités à la création d'incises : on retrouve dans l'exemple qui suit un énoncé pourvu d'une intonation assertive descendante suivi d'un autre qui possède l'intonation plate et infragave. Ce schéma induit une interprétation explicative : on paraphraserait volontiers la construction greffée par une "subordonnée de cause".

- (72) après aucun rapatrié n'est retourné en Algérie > — *ils nous*
avaient pris les appartements — c'était fini quoi enfin hein voilà
on a continué à travailler (Morag, 16, 1)

Voilà donc cerné le domaine de la relation de couplage. Je vais utiliser les résultats précédents pour proposer une typologie des cas où le couplage intervient entre deux constructions verbales dont aucune ne porte de marques morphologiques de dépendance. La grande distinction qui ressort oppose le cas où le schéma de couplage intervient entre un constructeur et une forme de lexicalisation d'une de ses places et le cas où le schéma contribue à créer une relation de rection "passe partout".

4. TYPES D'ÉNONCÉS À COUPLAGE DANS LES CORPUS

4.1. RAPPEL DES PROPRIÉTÉS DE L'ENSEMBLE DE LA CLASSE

Je reprends ici les principaux exemples de couplage qui figurent dans la liste introductive :

- (3b) ils dansaient on aurait dit des américains
- (4b) (je me rappelle quand elle sortait des moutons) des fois ils mangeaient c'était minuit
- (8a) (l'hiver tout le monde partait sur le continent) on se retrouvait on était tout seuls
- (9b) il avait on aurait dit une tonsure là

Dans tous ces énoncés :

- la première construction a une intonation ouvrante contrastant avec l'intonation fermante de la seconde.
- La première construction ne peut pas être négative.
- La deuxième construction ne peut être antéposée.

Ces propriétés justifient que l'on pose une relation de couplage entre les deux constructions verbales pour l'ensemble de ces cas.

Les sous-types seront déterminés par le degré d'intégration de la deuxième construction par rapport à la syntaxe du premier verbe. On distinguera le cas d'intégration forte où la construction couplée est une lexicalisation d'une place de construction de la première et celui où elle peut être interprétée comme une forme "étendue" de rection verbale.

4.2. COUPLAGE PAR ÉQUIVALENCE ET LEXICALISATION D'UNE PLACE DE CONSTRUCTION

Le caractère distinctif "observable" de ce premier type de couplage est que la première construction comporte une place non réalisée ou réalisée par pronom "indéfini" ou un élément à valeur lexicale générique. Le deuxième terme peut être considéré comme la réalisation ou l'explicitation lexicale de la place de construction en question, mais cette réalisation ne se fait pas selon les catégories grammaticales attendues dans le paradigme créé en langue par le constructeur : elle se fait sous forme de construction verbale tensée sans marque de dépendance segmentale.

Une propriété commune à tous les cas est que le couplage ne peut concerner qu'une seule place de construction.

4.2.1. Place réalisée par un élément pronominal ou lexical à valeur générique

Je vais étudier essentiellement les cas où la place de construction est mise en relation avec sa lexicalisation par la seule intonation :

- (73) à ce moment-là ce qu'ils ont fait eh ben ils se sont mis en grève
(Rich, 11, 7)

Deux types de questions se poseront à leur sujet : d'une part voir s'il y a des contraintes sur ce qui peut fonctionner comme lexicalisation et d'autre part examiner dans quelle mesure on peut établir une limite entre cette structure et la simple juxtaposition discursive.

Cette limite est difficile à établir lorsque le premier terme ne présente pas une marque d'incomplétude aussi nette que la réalisation pronominale en *ce que*. Dans les exemples du corpus, on pourra s'appuyer sur tout un ensemble d'indices pour décider s'il y a ou non schéma de couplage :

- (74) il m'est arrivé une chose c'est lorsque j'ai ouvert cette échoppe
j'étais envahie du matin jusqu'au soir (Bil, 8, 12)

La présence du *c'est* est évidemment un indice qui plaide en faveur de l'analyse de la seconde construction verbale comme réalisation lexicale de la place annoncée par *une chose*.

Au contraire, dans l'exemple qui suit, on peut ne voir qu'un cas de cohésion discursive entre les deux énoncés, à travers une relation "d'inclusion lexicale" dont *un moyen* constitue le terme générique :

- (75) elle avait trouvé un moyen très simple pour dissimuler ses piqûres
elle mettait tout simplement de l'antirides (Zev, 9, 11)

L'exemple (74) pose un autre problème de limites. On pourrait en effet y voir une reprise par construction verbale indépendante après amorce du dispositif complet en *c'est que* dont il ne resterait que la bribe *c'est*. L'hésitation entre l'analyse en schéma et l'analyse en bribe dépasse ce cas particulier pour toucher d'autres exemples. L'étude fine des courbes intonatives permettrait sans doute de résoudre un certain nombre de cas. Il a en effet été remarqué qu'une intonation de bribe avec rupture nette de la mélodie au moment de l'interruption de la première construction et reprise avec débit accéléré de la seconde se distingue de l'intonation "continuative" qui caractérise les configurations binaires.

Je me contenterai de souligner que l'alternative est très souvent indécidable et que tel ou tel des exemples donnés ici comme exemple de configuration pourrait être réanalysé comme bribe. Cependant, comme dans

beaucoup de cas d'ambiguïté syntaxique, à côté des cas douteux, il existe à mon sens suffisamment de cas nets pour justifier l'existence des deux structures.

Je proposerai d'analyser comme couplages la série d'exemples qui suit. Les deux premiers exemples comportent un dispositif relatif dans le premier terme qui en souligne l'incomplétude syntaxique :

- (76) [quand je suis à la caserne ou n'importe quoi] la première chose
que je pense té je serais au club avec mes collègues je m'amuserais
(AG, 13, 10)
- (77) ce que je comprends pas moi ils auraient euh ce film comme ça —
ils auraient dû montrer un peu plus de sang un peu plus d'horreur
(AG, 87)

Les deux exemples suivants sont au contraire à la limite de l'enchaînement discursif : l'effet d'incomplétude ne repose que sur le caractère très indéfini de la détermination d'un substantif à valeur générique. Dans (79) en outre, il faut supposer que *je savais pas dans quel but* est un équivalent de *dans un but que je savais pas*, c'est-à-dire que le verbe *savoir* est support de détermination — comme dans *il a chanté je sais pas quoi* — et non verbe recteur.

- (78) elle m'avait dit ça dans un but < tu seras loin de moi mais tu seras
loin de tes beaux-parents et tu vivras avec ton mari (Arr, 3)
- (79) ils m'ont fait cet appartement pour moi mais je savais pas dans
quel but c'est que là elle avait une bonne sous la main
(Santa, 8, 11)

Dans d'autres exemples, le couplage peut se faire avec un élément purement nominal. On ne peut plus dire dans ce cas que la deuxième construction verbale lexicalise une place de construction du premier membre : l'effet de construit repose là entièrement sur le schéma de couplage.

- (80) alors le plus beau j'ai roulé un an tous les jours avec un camion de
l'armée sans permis militaire (Arlaud, 12, 7)

On peut coupler par ce moyen non seulement le lexique d'une place mais l'ensemble de la réalisation lexicale de la construction, y compris le verbe, avec un premier membre qui représente le squelette syntaxique de la construction :

- (81) ce que je vais faire je vais acheter un petit plat je vais mettre des
morceaux de morue coupée dedans comme ça je sale plus
(Mike, 5, 2)

- (82) ce que le gouvernement du Québec a fait ils ont dit d'accord nous adoptons la loi de non-obstance
- (83) tu penses bien que dans un cas comme ça moi ce que j'ai fait j'ai pleuré j'ai pas réagi tu vois (Tsybidity, 5)

Ce procédé permet une lexicalisation très souple, qui développe le squelette syntaxique par un ensemble de constructions verbales. Là encore on se trouve à la limite entre syntaxe de l'énoncé et organisation du discours. Il est enfin important de noter que ce sous-type de couplage peut être souligné par un *c'est* d'équivalence même lorsque la lexicalisation n'est pas une *que-phrase* :

- (84) alors ce qu'on a fait c'est — elle elle a m'a fait le chèque moi je l'ai fait à l'Euromarché (Tsybidity, 4, 7)

4.2.2. Place non réalisée

La deuxième forme que peut prendre ce couplage est la suivante : la construction verbale figurant dans la partie à intonation ouvrante comporte une place qui n'est pas réalisée, la deuxième partie de la configuration est une construction verbale interprétée comme réalisation lexicale de la place non réalisée. Là encore cette réalisation lexicale ne se fait pas selon les catégories grammaticales du paradigme imposé en langue par le constructeur : dans les réalisations sans couplage les verbes suivants n'admettent pas des constructions verbales tensées en asyndète comme compléments.

On peut d'abord citer des exemples comportant des verbes "métalinguistiques" :

- (85) on joue chez nous ça s'appelle la Lyonnaise (Rousset, 2, 3)
- (86) ils ont continué tous les deux à être dans un état pas possible et ils ont fait pour ainsi dire comme une enfin dans cer avec certaines drogues on appelle ça une crise de delirium je crois (Zevil, 19, 3)

On peut bien évidemment considérer qu'il s'agit là d'un cas très particulier : celui où la construction verbale qui établit une rupture dans le paradigme grammatical d'une place de construction est un verbe qui évoque lui-même le processus de réalisation lexicale de la place. On doit cependant noter que l'ensemble des configurations où interviennent ces verbes présentent les propriétés que nous avons reconnues aux couplages : la première construction est nécessairement affirmative et à intona-

tion ouvrante. La deuxième construction est toujours à droite du constructeur :

- (87) * ça s'appelle la lyonnaise on joue chez nous
 (88) la lyonnaise on joue chez nous

Il reste donc intéressant de noter que de telles réalisations de place ne sont possibles que sous certaines configurations et donc de les regrouper avec l'ensemble des réalisations ainsi contraintes.

Les formes que peuvent prendre ces lexicalisations peuvent donner lieu à des structures comportant des incises :

- (89) après ils commençaient à créer – ceux qu'ils allaient à l'école – on
 appelait ça les "balilles" (Lau, 2, 3)

Énoncé qu'il serait possible de paraphraser par :

- (90) après ils commençaient à créer des "balilles" pour ceux qui allaient
 à l'école

Cette configuration n'est pas limitée aux verbes proprement métalinguistiques :

- (91) il avait on aurait dit une tonsure là le le machin une perruque tu
 sais il avait les cheveux ronds comme les moines (Barrué, 12, 7)

On en trouve des exemples intéressants, toujours avec les mêmes restrictions, appuyées sur le verbe *c'est* :

- (92) moi j'aime c'est les champignons
 (93) Madame Martinez elle a décidé c'est d'aller à la maison de retraite

On pourrait dire que la construction verbale réalisant la place ne possède pas vraiment de verbe constructeur. Le verbe *c'est* a un emploi proche de celui qu'on observe dans l'extraction, comme en témoigne le fait qu'il est suivi de la marque de rection (*de*) imposée par le verbe *décider*.

Ces cas-là se rapprochent en fait des précédents. Le verbe de type *c'est* opère un choix lexical sur une place de construction déjà dégagée et le couplage met en rapport le constructeur origine de la place avec l'opération (choix exclusif, approximation, dénomination) effectuée sur le lexique qui pourrait y figurer.

Ce type de couplage semble donc réservé à une classe de verbes à statut particulier. Une série d'indices me poussent à dire que le phénomène de réalisation du contenu lexical de la place de construction sous forme de construction verbale indépendante a une plus large extension.

Il y a des cas où tout un ensemble de constructions verbales peut enchaîner après un verbe pourvu d'une intonation ouvrante, de telle sorte que les constructions peuvent être considérées comme lexicalisations d'une place du verbe. On notera l'équivalence posée en discours entre la forme ordinaire du complément et sa version libre :

- (94) enfin on a parlé de nos malheurs on a parlé < tu te rappelles quand on venait chez toi parce qu'on était jeune ménage on n'y arrivait pas à la fin du mois alors on se mettait à plusieurs pour finir nos mois

Enfin le phénomène n'est pas limité au verbe, des constructeurs prépositionnels peuvent annoncer la lexicalisation :

- (95) moi je travaille là depuis ça fait vingt ans que je suis là
 (96) on va creuser avec — bon on a des appareils pour creuser eh bon tu as des pelles pioches mais il y a un matériel sophistiqué maintenant avec le laser tout ça donc on creuse droit (Lomb, 14, 3)

La présence de la préposition montre bien que l'on a affaire à un couplage interne à la place de construction : il ne crée pas une nouvelle relation syntaxique, il développe lexicalement une relation existante. On pourrait évidemment proposer d'analyser ces énoncés comme des reprises après inachèvement d'une première construction. Je fais le pari, devant la fréquence de cette configuration, qu'il s'agit d'une forme de lexicalisation par couplage. Je réserverai l'analyse en brise à des cas tels que :

- (97) et comme c'est très vert je veux dire ça fait — tu as l'impression d'être — et puis de toute façon même aux alentours de Bristol tu es vite sorti de la ville enfin je veux dire (Perez, 20, 5)

Si on la reconnaît comme telle, cette forme de lexicalisation est cependant différente des précédentes. Les verbes tels que *c'est* ou *on dirait* explicitaient verbalement l'opération métalinguistique sur le lexique. Dans l'enchaînement par énonciation indépendante, le locuteur effectue la lexicalisation sans la désigner.

4.3. FORME ÉTENDUE DE REACTION VERBALE

Il s'agit là de cas où plus qu'une forme de lexicalisation, la deuxième construction verbale représente une manière d'extension de certaines places de constructions verbales :

- (98) il est arrivé il était tout déchiré (Trab, 16)
 (99) l'hiver tout le monde partait sur le continent on se retrouvait on
 était tout seuls (Perr, 15)
 (100) je l'ai trouvé il était en train de réparer sa moto (Mars, 1.11.80)

En quel sens peut-on parler d'extension de la place de construction et non de lexicalisation ? Considérons les exemples (99) et (100). Jusqu'ici nous les avons comparés avec des constructions standard des verbes, en considérant qu'ils fournissaient un équivalent de la place en "comme ça", ce qui assurait au verbe sa complétude syntaxique. Mais on peut fournir des exemples qui montrent que le même schéma d'énoncé est compatible avec des interprétations qui n'ont pas leur équivalent dans les réalisations standard :

- (101) une ville qui l'hiver a six — l'été du moins — a dix-huit mille
 habitants l'hiver elle se retrouvait on était deux mille
 (Perrini, 15, 136)
 (102) blagues que tu blagues t'elle est arrivée l'autre il avait jeté le
 cochon dans le feu (Bergès, 22, 11)

Ici l'interprétation n'est pas celle qui serait tirée d'une valence : les valences de ce type supposent que l'indication de la place en "comme ça" se réfère soit au sujet soit à l'objet (pour le cas de *le trouver comme ça*). Ce n'est évidemment pas le cas dans les exemples précédents. Pour ces exemples l'interprétation conviendrait à une syntaxe de type rection "étendue" : la deuxième construction verbale serait proportionnelle à un élément comme : *dans des conditions telles que*. On pourrait évidemment avancer qu'il s'agit d'un cas d'homonymie syntaxique et que ces verbes sont compatibles avec les deux types de relation. Je fais simplement remarquer qu'il n'y a aucun moyen formel de faire la différence.

Il me paraît donc plus prudent de poser qu'il y a une seule relation syntaxique : celle qu'établit le couplage et que cette relation peut, selon les verbes et selon le contenu couplé, soit s'interpréter seulement comme une rection étendue, soit se projeter, en quelque sorte, sur une place de valence non remplie (dans ce cas une coréférence au sujet est nécessaire comme dans (99) ou (100)). C'est en ce sens que je parle d'extension de valence ou de rection. Cette solution permet en outre de ne pas exiger pour tout verbe une analyse en valence ou en rection, elle admet une indétermination à ce sujet.

4.3.1. Cas de projection de l'élément couplé sur une place de valence

Outre nos deux exemples de référence, nous pouvons citer :

- (103) on fait ça se passe il y a trois phases si tu veux (Lomb, 9, 10)

La projection se fait sur la place : ça se passe *comment, comme ça*.

Dans (104), où le locuteur parle d'adoptions d'enfants et de l'âge auquel ils sont adoptés, on peut considérer qu'il s'agit d'une valence à deux termes interdépendants : *avoir ses enfants petits, déjà grands* :

- (104) elle mes a eus ils étaient tout petits la fille elle l'a eue à la naissance
et le garçon un peu plus tard (Toum, 6, 1)

Il est intéressant de remarquer que certaines de ces projections se sont grammaticalisées au point que la deuxième construction verbale prend l'ensemble des propriétés d'un élément régi et n'est plus soumis à la contrainte de la position droite. Il s'agit du cas de *il y a* = expression de temps. Ce cas est figé au point que certains on pu proposer qu'il ait subi un changement de catégorie qui en ferait une véritable préposition. Voici un exemple attesté, suivi d'une manipulation montrant la parfaite intégration grammaticale :

- (105) disons que ça a dû se passer il y a une vingtaine d'années de ça tu
vois (Mike, 31, 14)
- (106) c'est il y a une vingtaine d'années que ça a dû se passer

La question de savoir quelles places de valence peuvent accepter un tel couplage reste ouverte et ne pourrait être résolue que par une enquête systématique. Une tendance cependant doit être relevée : les places concernées sont essentiellement *comment, quand* et *où*.

4.3.2. Cas de rection généralisée

Les premiers exemples sont précisément ceux où la limite entre valence et rection est difficile à apprécier :

- (107) alors la difficulté c'est que les enfants naissent là-bas ils ont pas
d'état civil bien souvent (Tour, 5, 12)
- (108) les gens pauvres ils vivent ils sont sur les maisons sur les toits des
maisons (Tour, 7, 16)
- (109) il est remonté il pleurait il criait il voulait rentrer (Lomb, 15, 15)

Ce dernier exemple nous montre la difficulté qu'il peut y avoir parfois à distinguer le couplage d'une simple énumération de constructions verbales. Les seuls indices auxquels on peut s'accrocher sont : le recours à l'écoute de l'intonation et une impression de cohésion d'ensemble illustrée par le fait qu'un élément de coordination inséré ne donne pas un énoncé globalement équivalent, (108b) n'est pas équivalent de (108) :

(108b) les gens pauvres ils vivent et ils sont sur les maisons

Les cas de rection proprement dite peuvent être répartis en fonction des proportionnalités plus ou moins nettes avec les places de rection canoniques. Je rappelle cependant que je préfère voir dans cette sous-catégorisation des effets de sens secondaires liés aux éléments lexicaux en présence que des distinctions proprement syntaxiques :

Comment

(110) ils dansaient on aurait dit des américains (Azn, 12, 1)

Quand

(111) j'ai passé mon permis tourisme j'avais dix-huit ans (Arlaud, 7, 1)

(112) ho il nous retarde là hier il est venu quelle heure c'était (id.)

(113) l'été des fois ils mangeaient c'était minuit (Arri, 12, 11)

(114) ils sont arrivés juste je descendais (id., 12, 12, 81)

(115) eh oui puisque tu es venu à Montpellier tu avais 9 ans
(Guidic, 12, 1)

(116) 7 h 1/2 le matin elle part — elle rentre à 7 h le soir hein elle rentre
le soir il est 7 heures elle a pas tellement le temps
(Le Dant, 12, 9; 13, 4)

Le dernier exemple montre une équivalence établie par le locuteur en discours entre les deux modes de construction de la détermination temporelle. Le nombre important de ces exemples pose en fait un problème intéressant qu'il faudrait poursuivre : celui du conditionnement lexical de ce tour. Les mêmes verbes y semblent constamment associés.

À quel point / combien

On trouve d'abord des exemples où le couplage développe explicitement une quantification portée par un morphème régi par le verbe :

(117) ils nous donnaient qu'un petit bout de pain hein — il y avait
tellement la queue ils auraient pas arrêté jour et nuit autrement hein
(Bonab, 2, 1)

(118) alors au bac de Quilbœuf il y avait tellement de voitures et de tout
le monde quoi c'était la débandade complète (Boab, 1, 17)

Le deuxième terme du couplage fournit un équivalent sous forme d'énoncé indépendant de ce que l'on peut construire par une *que-phrase*⁶ (*tellement de voitures que c'était la débâcle*). La concurrence entre la forme grammaticalisée et le schéma d'énoncé pour ce genre de structures apparaît bien dans le contraste entre les deux énoncés :

- (119) en version française je trouvais vraiment que c'était exagéré à un point que ça passait pas (Benelli, 15, 7)
 (120) ça sentait dans la cave ça empoisonnait (FR 3, 17.02.83)

Dans des conditions telles que

Ces exemples justifient pleinement l'idée que le couplage généralise la notion de rection, sans se projeter systématiquement sur le découpage qu'y pratiquent les indicateurs de place grammaticaux. Le couplage met en relation le fait évoqué dans le premier terme avec une circonstance concomitante au sens le plus large du terme. On remarquera qu'en (122) le couplage est interrompu par une greffe :

- (121) à Domfront on est allé manger < il y avait des dans les mairies dans de grandes salles ils nous faisaient à manger pour les réfugiés (Bonab, 7, 13)
 (122) Z il est allé à P il lui a fait la bise -- lui il fait presque 2 m comme toi -- l'autre il fait 1 m 60 tu sais -- on aurait dit qu'il embrassait un nain (Mike, 6, 15)
 (123) L1 tu as vu la cabine qui est tombée à côté de L2 de Londres L1 non en France ici là du côté de -- elle est tombée ils étaient en train de faire les essais (Le Dant, 15, 8)
 (124) il dit ils m'avaient engagé dans la marine je savais pas nager -- mais eux ne le savaient pas (Mike, 22, 13)
 (125) d'abord sa petite parle très bien parce qu'elle elle parle elle faisait des -- sa petite qui a dix huit ans elle faisait beaucoup de trucs avec P. là sur FR 3 (Le Dan, 21, 14)

6. Les constructions de ce type ne sont pas faciles à analyser. Et la notion de corrélation consécutive par laquelle on désigne habituellement ces tours peut être trompeuse : il s'agit dans la version grammaticalisée d'un syntagme comportant un quantifieur *tellement*, à *tel point* qui régit une construction verbale indiquant le degré de la quantification. L'ensemble quantifieur-construction verbale est cependant régi par le verbe et pas simplement associé à lui comme c'est le cas pour les "consécutives" en *de sorte que*. Comparez :

- (a) il n'est pas venu (*pas quand même / *c'est) de sorte que rien n'est fait
 (b) il m'embête (pas quand même / c'est) au point que je veux l'attaquer

Ce relevé donne une idée de l'extension du phénomène. Pour aboutir à une véritable description, il faudrait cependant plus d'exemples : travailler sur ce simple échantillon pourrait nous amener à accorder de l'importance à des faits qui frapperaient moins dans un corpus plus complet.

Il faut en outre se donner de nouveaux moyens pour distinguer ce dernier type de couplage des simples enchaînements discursifs. C'est parfois intuitivement clair : l'exemple suivant ne relève sans doute pas d'une structure en couplage, mais bien d'une simple liste d'énoncés juxtaposés :

- (126) quand le chien sent que quelqu'un est vivant il s'arrête il bouge
plus il gratte avec la patte il aboie (Lomb, 10, 11)

Mais il existe des cas beaucoup plus douteux qui défient l'analyse :

- (127) et moi ils avaient goudronné quelque chose eh bien *je suis tombé*
dans le goudron alors j'en avais comme ça jusque là (Bonab, 8, 4)

Dans cet exemple, on pourrait songer à prendre en compte la présence de *alors* pour n'y voir qu'un enchaînement discursif. Il est vrai que le couplage suppose une forte cohésion entre les deux énoncés, sans doute incompatible avec la présence de coordonnants ou de phatiques. Seule une enquête plus large pourra éclaircir ce point.

Dans l'énoncé suivant, la relation de type "dans des conditions telles que" est bien envisageable entre les deux premiers termes en italiques, mais que faire alors du troisième ?

- (128) et sur les orthocéras comme il y en a énormément ils font un travail
de polissage avec un système complètement archaïque qui ressem-
ble au vélo – *ils sont assis ils pédalent et ils polissent* – et ils
rendent des pièces euh assez jolies (Nony, 12, 7)

Enfin, toute une autre série d'exemples posent un autre problème de limite que nous avons déjà rencontré : celui du couplage et de la bribe ou rupture avec reprise. Ainsi dans l'énoncé suivant :

- (129) il était resté seul sur le dessus du bateau en train de de il s'agrippait
parce qu'il avait peur (Mike, 22, 16)

On pourrait y voir la confirmation que les locuteurs établissent des équivalences entre les réalisations sous forme de construction verbale indépendante et des réalisations plus attendues d'une construction du genre "rester tout seul à faire ça". On pourrait aussi y voir un abandon de construction après *en train de* et une reprise sans lien syntaxique par *il s'agrippait* ...

Le couplage est donc une façon d'étendre les possibilités de combinatoire syntaxique d'une construction verbale soit en regard des possibilités de lexicalisation d'une place, soit en créant une rection généralisée. Le fait que l'on ne puisse pas réaliser deux couplages correspondant à deux places de rection différentes, comme l'on aurait dans :

- (130)* il dansait on aurait dit un américain c'était 7 heures
 (131) il dansait à cinq heures comme un américain

me semble confirmer que cette extension ne se fait pas à l'intérieur de la syntaxe des catégories grammaticales, mais bien par l'intermédiaire des schémas d'énoncés.

Il resterait cependant à étudier les possibles codifications de cette structure qui pourrait la faire basculer du côté de l'organisation grammaticale. Il faudrait dans ce sens comparer les propriétés de ces constructions avec celles qui ont été étudiées dans Deulofeu [88] et qui comportent un *que* codifiant la dépendance de la construction verbale couplée :

- (132) ils dansaient qu'on aurait dit des américains / que c'était 7 h

BILAN ET PERSPECTIVES

La typologie à laquelle nous avons abouti donne une idée de l'intérêt que présente l'utilisation de la notion de couplage pour l'analyse de toute une famille d'énoncés complexes. Il y a sans doute plus d'énoncés "mixtes" qu'on ne croit qui sont organisés par une composition de relations grammaticales et de schémas d'énoncés construits dans l'activité énonciative même du locuteur. Ce mélange de recours à des structures étroitement codifiées et d'improvisation *hic et nunc* constitue sans nul doute un instrument sémiotique efficace. Et nous touchons là à un des aspects les plus caractéristiques, mais aussi les plus difficiles à analyser de la syntaxe de la langue de conversation. La fécondité de l'analyse par couplage sera prouvée d'une part en affinant le type d'analyse que je viens de proposer pour le domaine du verbe et d'autre part en l'appliquant à d'autres secteurs de la langue.

Ainsi, on devrait pouvoir tirer parti de la notion de couplage pour rendre compte d'un type de "pseudo-relatives" que j'ai cité dans ma liste initiale :

(5b) eux ils ont un argot eh pétard on comprend que dalle (AG, 80, 17)

Leur étude sera l'objet d'un prochain article.

José DEULOFEU



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BLANCHE-BENVENISTE, Claire, 1981, "La complémentation verbale", *Recherches sur le français parlé*, n° 6, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence.
- 1986, "Une chose dans la syntaxe verbale", *Recherches sur le français parlé*, n° 7.
- CULIOLI, Antoine, 1975, *Transcription du séminaire de D.E.A.*, D.R.L., Université de Paris-VII.
- DEULOFEU, José, 1980, "Vers une description syntaxique des syntagmes NOM + que + SV en français parlé", *TA Informations*, vol. 21, n° 2, Grenoble.
- 1988, "Syntaxe de *que* en français parlé et le problème de la subordination", *Recherches sur le français parlé*, n° 8.
- GIVON, T., 1983, *Syntax : A Functional-Typological Introduction*, vol. I, Amsterdam, Benjamins.



Composition et mise en page
D. BLANC
Campagne Autran - Chemin St Donat-Nord
13100 AIX-EN-PROVENCE
tél. 42 21 58 25

Achévé d'imprimer
en avril 1989
sur les presses de
L'Imagine à Cadenet (Vaucluse)

Dépôt légal-3ème trimestre 1989
ISBN-N° 2-85399-209-8

